



THE  
UNIVERSITY  
OF RHODE ISLAND  
GRADUATE SCHOOL  
OF OCEANOGRAPHY



Etude du renforcement institutionnel des  
CONSEILS LOCAUX DE PECHE  
ARTISANALE (CLPA) et de ses  
impacts sur la gestion des ressources  
halieutiques

**Septembre 2018**

**Adama Mbaye**

## TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>I. RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>6</b>
<b>II. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ETUDE.....</b>	<b>20</b>
<b>III. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>21</b>
3.1. Choix des acteurs .....	21
3.2. Collecte des données .....	22
3.3. Construction des indicateurs .....	23
3.4. Recueil de données secondaires .....	26
<b>IV. DESCRIPTION DES INDICATEURS.....</b>	<b>30</b>
4.1. Situation de l'indicateur I. Perception des pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA. ....	30
4.2. Situation de l'indicateur II : Perception de la structuration du CLPA. ....	39
4.3. Situation de l'indicateur III : Perception de la fonctionnalité des CLPA .....	43
4.4. Indicateur IV. Initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières .....	53
4.5. Indicateur V. Niveau de conscience des changements climatiques .....	60
4.6. Indicateur VI. Effort de pêche .....	65
4.7. Indicateur VII. Niveau de connaissance du projet USAID/COMFISH/COMFISH Plus et appréciations de ses actions par rapport aux autres projets .....	70
<b>5. SYNTHESE ET ENSEIGNEMENT GENERAL.....</b>	<b>73</b>
<b>6. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>78</b>
<b>ANNEXE 1. RECAPITULATIF PAR CLPA .....</b>	<b>81</b>
<b>ANNEXE 2. ANNEXE TECHNIQUE .....</b>	<b>92</b>
<b>ANNEXE 3. QUESTIONNAIRE.....</b>	<b>96</b>
<b>ANNEXE 4. PROCESSUS DE CONSTRUCTION DES INDICATEURS PAR CLPA.....</b>	<b>102</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des Scores des indicateurs entre février 2012, octobre 2014 et janvier 2018.....	14
Tableau 2 : Evolution des Scores des variables entre février 2012, octobre 2014 et janvier 2018.....	15
Tableau 3: CLPA retenus pour l'évaluation des impacts.....	21
Tableau 4 : Population échantillonnée durant les différentes années d'études (2012, 2014, 2018) .....	22
Tableau 5 : Indicateurs et variables retenus .....	23
Tableau 6 : Indicateurs et variables choisis .....	24
Tableau 7 : Exemple de construction d'un indicateur d'opinion sur la perception des pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA à Foundiougne (à faire remonter plus haut) .....	27
Tableau 8 : Exemple de construction d'un indicateur d'opinion sur la perception de la fonctionnalité du CLPA de Mbour.....	28
Tableau 9 : Evolution du score de l'Indicateur de perception des pouvoirs, rôles et responsabilités des CLPA entre 2012, 2014 et 2018 .....	32
Tableau 10 : Évolution du score des variables de l'indicateur I perceptions des pouvoirs, rôles et responsabilités des CLPA entre 2012, 2014 et 2018 .....	32
Tableau 11. Evolution du score de l'indicateur perception de la structuration des CLPA entre 2012, 2014 et 2018.....	39
Tableau 12 : Evolution du score des variables de l'indicateur perception de la structuration des CLPA entre 2012, 2014 et 2018.....	40
Tableau 13. Evolution du score de l'Indicateur sur la perception de la fonctionnalité des CLPA entre 2012, 2014 et 2018.....	44
Tableau 14 : Evolution du score des variables de l'indicateur perception de la fonctionnalité des CLPA entre 2012, 2014 et 2018.....	46
Tableau 15: Evolution du score de l'indicateur de perception des initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès entre 2012, 2014 et 2018 .....	53
Tableau 16 : Evolution du score des variables de l'indicateur IV perception sur les initiatives, mesures et modalités de gestion entre 2012, 2014 et 2018.....	56
Tableau 17 : Situation de l'immatriculation par région au 16/02/2018 .....	59
Tableau 18 : Situation de l'immatriculation par région au 20 novembre 2014 .....	60
Tableau 19 : Situation de l'immatriculation en 2012.....	60

Tableau 20 : Evolution du score de l'indicateur V perceptions du niveau de conscience des changements climatiques entre 2012,2014 et 2018 .....	60
Tableau 21 : Evolution du score des variables de l'indicateur V perception du niveau de conscience des changements climatiques .....	61
Tableau 22 : Score de l'indicateur de perception sur l'effort de pêche en 2018.....	65
Tableau 23 : Score des variables de l'indicateur de Perception des acteurs sur l'effort de pêche en 2018 .....	66
Tableau 24 : Score de l'indicateur de perception sur le niveau de connaissance desdits projets et appréciations de leurs actions par rapport aux autres projets.....	71
Tableau 25 : Score des variables de l'indicateur perception sur le Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets .....	72

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Exemple de représentation graphique de la perception de la responsabilisation du CLPA de Foundiougne .....	28
Figure 2 : Exemple de représentation graphique de la perception de la fonctionnalité du CLPA de Mbour .....	29
Figure 3 : Perception des pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA en 2018 .....	37
Figure 4 : Perception des pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA en 2014 .....	38
Figure 5 : Perception des pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA en 2012 .....	38
Figure 6 : Perception de la structuration des CLPA en 2018.....	42
Figure 7. Perception de la structuration des CLPA en 2012.....	43
Figure 8. Perception de la structuration des CLPA en 2014.....	43
Figure 9 : Perceptions de la fonctionnalité des CLPA en 2018 .....	52
Figure 10 : Perception de la fonctionnalité des CLPA en 2012.....	53
Figure 11 : Perceptions de la fonctionnalité des CLPA en 2014 .....	53
<i>Figure 12 : Perception des initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières dans les CLPA en 2018.....</i>	<i>58</i>
Figure 13. Perception des initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières dans les CLPA en 2012 .....	59
Figure 14 : Perception des initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières dans les CLPA en 2014 .....	59
<i>Figure 15: Perception du niveau de conscience sur les changements climatiques en 2018 .....</i>	<i>64</i>
Figure 16 : Perception du niveau de conscience sur les changements climatiques en 2012.....	65
Figure 17 : Perception du niveau de conscience sur les changements climatiques en 2014.....	65
Figure 18 : Perception du niveau de l'effort de pêche en 2018 .....	67
Figure 19 : CPUE (capture en tonnes ; effort en nombre de sorties) de <i>Sardinella spp</i> par espèces pour la pêche artisanale au Sénégal de 1990–2016.....	68
Figure 20 : CPUE (tonnes/sorties) d' <i>Ethmalosa fimbriata</i> de filets maillants tournants sénégalais de 1990 à 2016.....	68
Figure 21 : Perception le projet USAID/COMFSH et des impacts en 2018.....	73

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	Activités Génératrices de Revenus
AMP	Aire Marine Protégée
APRAPAM	Association pour la promotion et la Responsabilisation des Acteurs de la pêche artisanale à Mbour
CLP	Comité Local de Pêche
CLPA	Conseil Local de Pêche Artisanale
COGEPAS	Cogestion des Pêcheries Artisanales au Sénégal
COMFISH	Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal
CPC	Comité de Pêche de Cayar
CPUE	Capture par unité d'effort
CRD	Comité Régional de Développement
DPM	Direction des Pêches Maritimes
FAF	Fonds d'Appui au Fonctionnement
GDRH	Gestion Durable des Ressources Halieutiques
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIRMaC	Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
ICC	Instance de Coordination et de Conseil
IFAN	Institut Fondamental d'Afrique Noire
IUPA	Institut Universitaire de la Pêche et de l'aquaculture
JICA	Agence Internationale de la Coopération Japonaise
MPEM	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime
PRAO	Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USAID	United States Agency for International Development
ZEE	Zone économique exclusive

## I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

A travers différentes actions de renforcement de capacités à tous les niveaux de la gouvernance, le projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus ont appuyé les Conseils Locaux de la Pêche Artisanale (CLPA) afin qu'ils puissent assister l'Administration des pêches dans la gestion des ressources halieutiques en tant qu'institution locale de cogestion. La présente étude avait pour objectif général d'évaluer l'évolution de la capacité institutionnelle, notamment la fonctionnalité des CLPA et son impact sur la gestion des ressources halieutiques. Ces deux aspects que sont la gouvernance des CLPA et son impact sur la gestion ainsi que l'appréciation du projet par les acteurs, sont évalués à travers sept (07) indicateurs que sont I) « *les pouvoirs, les rôles et responsabilités du CLPA* », II) « *la structuration du CLPA* », III) « *la fonctionnalité du CLPA* », IV) « *les Initiatives, les mesures et les modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières* », V) « *le niveau de conscience aux effets du changement climatique* » ; VI) « *l'effort de pêche* » et en fin VII) « *le niveau de connaissance du projet et appréciations de ses actions par rapport aux autres projets* ». Chacun de ces indicateurs est décliné sous forme de variables. Les scores des variables sont calculés à partir des perceptions notées entre -1, 0 ou 1. Les résultats de l'évolution de la gouvernance des CLPA et leur impact sur la gestion des ressources halieutiques sont déclinés ici à travers la situation des indicateurs et variables.

### **Situation de l'indicateur I. Perception des pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA**

Une nette amélioration des perceptions des acteurs sur les pouvoirs, rôles et responsabilités des CLPA, est constatée, comparativement à la situation de 2012 et de 2014. Le score de cet indicateur est passé en moyenne générale de -0,41 en 2012 à 0,25 en 2018 alors qu'il n'était qu'à 0,18 en 2014. Les perceptions qui étaient globalement très négatives en 2012 sont devenues assez positives. Ainsi, si les réponses de l'enquête de référence attestaient globalement une très faible responsabilisation des CLPA dans la prise de décision en matière de gouvernance locale des ressources halieutiques, la situation de 2018 montre que les acteurs ont une plus grande compréhension de leurs pouvoirs et de leurs rôles dans le CLPA et se sentent actuellement, plus responsabilisés.

Cette bonne amélioration de l'indicateur, en moyenne générale, est perceptible aussi dans tous les CLPA. Contrairement à la situation de 2012 où les perceptions étaient négatives dans tous les CLPA, la valeur de l'indicateur est devenue positive dans la quasi-totalité des CLPA, à la seule exception de Foundiougne où il est de -0,04. Toutefois, même dans ce CLPA de Foundiougne, les

perceptions sont devenues beaucoup moins négatives passant de -0,38 en 2014 à -0,04 en 2018. Dans les autres CLPA, la valeur de l'indicateur dépasse parfois 0,50, attestant ainsi une meilleure perception de la responsabilisation des acteurs de leur CLPA, plus particulièrement ceux de Joal, Mbour Pikine et Sindia Sud. Par contre, les CLPA de Foundiougne Saint-Louis et Ziguinchor ont les valeurs les plus faibles sur cet indicateur. A Kaolack et Gandiaye, où les CLPA prévus ne sont pas encore installés, les acteurs rencontrés n'ont pas d'idées précises sur les CLPA. Seuls deux acteurs qui étaient invités comme observateurs lors d'une réunion des CLPA à Dakar, semblent être plus au courant des rôles et responsabilités. D'ailleurs, l'un d'eux qui s'est déjà autoproclamé coordonnateur du CLPA de Kaolack depuis leur retour de cette rencontre, a commencé à faire le tour des différentes localités concernées par le découpage retenu pour **sensibiliser** les populations. L'analyse de l'évolution du score des variables qui forment cet indicateur, montre que si en moyenne générale la valeur du score de la variable V1. *Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA* dans la gouvernance locale des pêcheries a fortement augmenté par rapport aux situations de 2012 et de 2014, celle de la variable V2. *Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation* semble un peu régresser par rapport à la situation de 2014 tout en restant largement positive par rapport à 2012.

### **Situation de l'indicateur II : Perception de la structuration du CLPA**

Le score de l'indicateur « structuration du CLPA » s'est sensiblement amélioré par rapport à 2012 et 2014. Cet indicateur qui avait un score de 0,28 en 2014 et de 0,30 en 2012 est passé à 0,32 en 2018. Si entre 2012 et 2014 le score de cet indicateur avait connu une légère baisse (passant de 0,30 à 0,28), il est devenu encore plus positif. Toutefois, si on considère seulement les anciens CLPA lors des présentes évaluations, le score de l'indicateur tend à baisser. Ainsi, il apparaît que les scores des nouveaux CLPA ont fortement influencé la moyenne générale du score, particulièrement celui de Saint-Louis qui est de 0,74.

Il est noté que dans les CLPA de Mbour, Joal, Yènne/Dialaw, Rufisque/Bargny et Foundiougne, le score de l'indicateur a baissé par rapport à 2014, témoignant une perception moins positive des acteurs quant à la structuration de leur CLPA. Ce sont ceux de Foundiougne et de Rufisque/Bargny qui se distinguent le plus, par leurs perceptions très négatives sur la structuration de leur CLPA avec respectivement -0,47 et -0,02. Par contre, à Cayar et Sindia, les scores ont connu une sensible hausse, traduisant une meilleure perception des acteurs sur la structuration de leur CLPA.

L'examen des scores des variables qui composent l'indicateur V3. « *Structuration du CLPA* » et V4. « *Découpage territorial du CLPA* », montre que le score de la première variable est fortement en hausse : passant de 0,08 en 2012 et 0,12 en 2014, puis à 0,18 en 2018 ; alors que celui du découpage territorial est en baisse entre 2014 et 2018 : passant de 0,50 à 0,45 avec le même score qu'en 2012.

Néanmoins, ces scores positifs en moyenne générale semblent aussi être influencés par les scores des nouveaux CLPA que sont Thiaroye, Ziguinchor et Saint-Louis. Ces CLPA ont affiché un bon score, particulièrement les deux premiers. Il faut aussi noter que généralement, le premier découpage qui n'est qu'une matérialisation de la structure est souvent bien accueilli mais, c'est en l'évolution du fonctionnement du CLPA et de la mise en place des mesures qui permettront aux acteurs de mieux juger la pertinence du découpage et la structuration.

C'est le cas dans les anciens CLPA où il est noté un changement. Le score de la variable structuration du CLPA est en baisse à Joal, Mbour, Yènne/Dialaw et Rufisque/Bargny par rapport à 2014 ; alors qu'il est en hausse à Sindia et à Foundiougne, même si le score reste négatif dans ce dernier CLPA. Celui de Cayar reste stable par rapport à 2014. Quant au score du découpage territorial, il est en dent de scie dans certains CLPA. Si celui de Yènne/Dialaw et Cayar était en baisse entre 2012 et 2014, il a connu une hausse en 2018. A Sindia aussi le score de cette variable est en constante hausse. Par contre, le score est toujours en baisse à Rufisque/Bargny et Foundiougne. A Joal et à Mbour, même si le score de la variable reste très positif, il est en baisse entre 2014 et 2018.

Ainsi, bien que l'indicateur montre toujours une moyenne générale qui tend vers une perception positive quant à la structuration des CLPA, il semble que celle-ci ne convient pas encore à certains acteurs particulièrement dans les CLPA terroir (Foundiougne, Yenne/Dialaw, Rufisque/Bargny).

### **Situation de l'indicateur III : Perception de la fonctionnalité des CLPA**

Contrairement à la situation de 2012 et de celle de 2014 où l'indicateur était en moyenne général négatif (-0,26 en 2012 et -0,04 en 2014), celui-ci est devenu positif, passant à 0,13 en 2018. Il apparaît ainsi qu'en moyenne générale, le score de l'indicateur est constamment en nette hausse depuis 2012. **Cette situation montre qu'en moyenne générale, les acteurs ressentent de plus en plus une meilleure fonctionnalité de leur CLPA.** La tendance à la hausse du score de l'indicateurs est observée dans tous les CLPA, exceptés ceux de Foundiougne et de Joal. Dans ces derniers

CLPA, le score, qui avait considérablement progressé entre 2012 et 2014, a connu une forte baisse en 2018, particulièrement à Joal où il est devenu négatif : passant de 0,36 en 2014 à -0,02 en 2018. Ainsi, cette situation atteste que seuls les acteurs de Foundiougne et de Joal jugent leur CLPA moins fonctionnel aussi bien en 2014 qu'en 2018. Toutefois, comparativement à 2012, le score est nettement en hausse dans tous les CLPA même s'il demeure négatif à Foundiougne.

L'examen des 7 variables qui composent l'indicateur sur la fonctionnalité des CLPA montre qu'en moyenne générale, le score de la quasi-totalité des variables est nettement en hausse. Toutefois, les variables qui ont le plus contribué à la hausse du score globale de l'indicateur sont particulièrement la « V5 « tenue des réunions », V8 la « communication du CLPA » et V 10 la « Participation des femmes et la prise en charge de leurs préoccupations ». Le score des variables, V9 « Mécanisme de financement », V6 « Rôles et responsabilités des membres du CLPA » demeure toujours négatif, mais devient moins négatif en 2018.

Par contre, la variable V7 « Capacité du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries » est celle dont le score est en constante baisse depuis 2012, avec une valeur de plus en plus négative passant de -0,01 en 2012 à -0,12 en 2014 et à -0,15 en 2018.

#### **Situation de l'indicateur IV. Initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières**

En moyenne générale, le score de l'indicateur a connu une légère hausse par rapport à 2014. Il est passé de 0,21 en 2014 à 0,23 en 2018. Il reste toutefois faible par rapport à 2012 où il était de 0,33. Les scores sont certes faibles par rapport à 2012 mais traduisent tout de même, une meilleure reconnaissance par les acteurs, des actions menées par leur CLPA entre 2014 et 2018 en termes « d'initiatives, de mesures et de modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources halieutiques ». Le score, toujours assez bon (0,23), montre ainsi qu'une bonne partie des acteurs reconnaissent les actions du CLPA dans la gestion et la régulation de l'accès aux ressources halieutiques.

L'examen des variables qui composent l'indicateur montre que la quasi-totalité des variables suivies depuis 2012 a connu une forte hausse. Toutefois, celles qui ont le plus contribué à la tendance globale haussière de l'indicateur sont principalement celles portant sur le « niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson, et

de commercialisation du poisson » avec un score de 0,53, et la « participation et l'engagement dans la cogestion des partenaires » avec un score de 0,30.

Par contre, les variables qui ont fortement contribué à la baisse de l'indicateur, sont celles relatives au « niveau d'application des mesures » et au « niveau d'éradication des pratiques négatives ». Ces deux variables ont en moyenne générale, un score négatif très négatif, avec respectivement des scores de -0,17 et de -0,42.

Pourtant dans tous les CLPA, la variable « pertinence des mesures » enregistre un bon, voire un très bon score. Ce qui veut dire que, la grande majorité des acteurs jugent les mesures mises en place bonnes. Toutefois, il semble que le CLPA n'arrive toujours pas à assurer une application correcte de ces mesures. Il en découle que les perceptions sur le « niveau d'éradication des pratiques négatives » sont très négatives à l'image du score enregistré par cette variable dans tous les CLPA.

#### **Situation de l'indicateur V. Niveau de conscience sur les changements climatiques**

En moyenne générale, le score relatif à l'indicateur « niveau de conscience sur les changements climatiques » a très fortement augmenté pour atteindre 0,70 en 2018 alors qu'il n'était que de 0,24 en 2014 et de 0,23 en 2012. Dans tous les CLPA, il apparaît aussi que le score est élevé et est en très nette hausse sauf au CLPA de Pikine où il n'est que de 0,06. Si ce score avait baissé entre 2012 et 2014 dans les CLPA de Foundiougne, Joal et Cayar, il a considérablement augmenté en 2018.

L'examen des variables qui composent cet indicateur montre que les scores des deux variables, à savoir celle portant sur « le niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières » et celle relative aux « mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique », ont toutes fortement augmenté.

Néanmoins, la première variable a plus contribué à la forte hausse de l'indicateur, passant d'un score de 0,21 en 2014 à 0,76 en 2018 alors qu'il était à 0,10 en 2012. Depuis 2012, le score de cette variable est aussi en constante hausse dans presque tous les CLPA sauf à Joal où il a baissé entre 2012 et 2014. Cette constante hausse du score de cette variable confirme un niveau de prise de conscience de plus en plus élevé des acteurs sur le changement climatique.

Ce niveau de prise de conscience très élevé semble aussi se refléter dans le développement de stratégies d'adaptation. En effet, en dehors de Pikine où le score est négatif, avec -0,76, le score de la variable « mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique », est aussi en forte hausse dans tous les CLPA.

## **Situation de l'indicateur VI. Effort de pêche**

Cet indicateur n'avait pas été pris en compte en 2012 et 2014, il n'est donc pas question ici d'évaluer son évolution. Toutefois, l'idée est d'évaluer indirectement les impacts de l'amélioration de la gouvernance, à travers les CLPA, sur les captures par unité d'effort. Autrement dit, il s'agit de voir en quoi la fonctionnalité des CLPA a contribué à la gestion des ressources halieutiques. L'impact de la gouvernance sur la ressource est évalué ici en termes d'évolution de l'abondance des espèces, de leur taille, de la durée des sorties et de la distance des sorties.

Il ressort que les perceptions des acteurs sur cet indicateur sont en moyenne générale négatives avec un score de -0,27. Les scores sont négatifs dans presque tous les CLPA, à l'exception de Sindia et Saint-Louis. C'est particulièrement à Joal, Rufisque/Bargny et Pikine où le score est plus négatif

L'examen des scores des variables composant l'indicateur montre qu'en moyenne générale, ceux-ci sont tous négatifs voire très négatifs pour certaines variables. C'est particulièrement la variable « évolution de la distance des lieux de pêche » qui enregistre le score le plus négatif avec -0,42. Dans tous les CLPA, le score est négatif à l'exception de Sindia et de Ziguinchor où il est moyen avec une valeur de 0. Il en est de même concernant la variable « évolution du temps de sortie de pêche » pour laquelle le score est toujours moyen avec un score de 0 pour ces deux CLPA alors qu'il est partout ailleurs négatif. Le score de « l'évolution de l'abondance des principales espèces » est négatif dans tous les CLPA. C'est la variable « évolution de la taille des espèces » qui a le score le moins négatif avec une valeur de -0,07. En dehors de Joal, Mbour qui enregistrent des scores très négatifs, dans les autres CLPA, le score est nettement moins négatif voire même positif à Cayar avec un score de 0,21 et très positif à Yenne-Dialaw avec un score de 0,97.

Ainsi, même si les perceptions sur l'évolution de l'abondance des ressources de même que les distances des lieux de pêche et du temps des sorties sont mauvaises, celles portant sur la taille des ressources sont proches de la moyenne. Si on sait que beaucoup d'efforts sont consentis sur le respect de la taille réglementaire, on pourrait penser qu'il y a une prise de conscience des acteurs sur la taille de capture des espèces.

## **Indicateur VII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ses actions par rapport aux autres projets**

Il ressort qu'en moyenne générale, le score de l'indicateur est élevé avec une valeur de 0,58. Ce score est aussi très élevé dans la quasi-totalité des CLPA, avec un score dépassant les 0,60, à l'exception Foundiougne où le score est moyen (0,09) et à Pikine où il est même négatif, avec -0,13. C'est surtout dans le CLPA de Rufisque/Bargny, ceux de la Petite Côte et de Ziguinchor où le score est plus élevé.

L'examen des variables qui composent l'indicateur montre qu'elles affichent toutes un bon score avec des valeurs très élevées pour certaines. Ce sont plus particulièrement les variables *« impacts des actions de « COMFISH et COMFISH Plus » sur l'amélioration de la gestion des ressources »* et *« connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus »* qui affichent les scores les plus élevés, avec respectivement 0,68 et 0,66. Ces scores montrent que les projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus sont bien connus par la grande majorité des membres des ICC des CLPA et que ses actions sur l'amélioration de la gestion des ressources sont aussi très bien appréciées.

En revanche, les variables *« appréciations sur les interventions du projet »* et celle relative à la *« comparaison avec les autres projets »* ont les scores les moins élevés surtout la dernière qui a un score moyen de 0.

Néanmoins, selon les CLPA, les appréciations sont très variées. Ces projets semblent être très bien connus et que leurs actions sont aussi très bien appréciées dans tous les CLPA, sauf à Foundiougne et à Pikine. Dans ce dernier CLPA, le score de la variable *« connaissance du projet »* est très négatif avec un score de -0,61. Cela pourrait s'expliquer par le fait que ces projets n'interviennent pas directement dans ce CLPA. A Foundiougne aussi, si la connaissance du projet affiche un meilleur score, soit 0,60, les autres variables ont un score moyen voire même très négatif pour celle concernant la *« comparaison avec les autres projets »* qui recueillent un score de -0,43. A Gandiaye et Kaolack, rares sont les acteurs qui connaissent le projet. Certains déclarent en entendre parler à travers surtout les médias.

Il ressort donc globalement de cette étude, qu'en 2018, les CLPA commencent à être des institutions locales fonctionnelles et dynamiques avec une meilleure connaissance des rôles, pouvoirs et responsabilités de ses membres. Il y a ainsi une nette prise de conscience qui commence à s'opérer au niveau des membres des ICC et un changement d'attitude sur leur rôle et responsabilité. Suite à une bonne politique de communication et un retour d'information dans les collèges, il y a une meilleure appropriation des CLPA par les professionnels à la base.

Ce résultat est le fruit d'un travail de capacitation et d'information des projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus. A travers leur stratégie de Renforcement Organisationnel des CLPA, les projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus sont parvenus à analyser le contexte institutionnel des CLPA, à évaluer leurs forces et faiblesses. Ils sont sur base, parvenus à concevoir des interventions qui ont renforcé les performances du CLPA et afin de faire de cette institution un cadre de cogestion attrayant pour les autres partenaires au développement. En ce sens, ces projets ont réussi le développement Institutionnel à travers le renforcement organisationnel dans le secteur de la pêche artisanale. Cependant, les scores négatifs notés dans l'évolutions de certaines variables des indicateurs, montrent qu'il y a malgré tout, des éléments à améliorer soit en termes de couverture géographique (pour les acteurs qui ont déclaré n'entendre le projet qu'à travers les média) ou en termes de renforcement des aspects organisationnels. Aussi la présente évaluation doit servir à rectifier ou à renforcer les aspects à améliorer identifiés.

**Tableau 1 : Evolution des Scores des indicateurs entre février 2012, octobre 2014 et janvier 2018**

Indicateurs	Année de référence	CLPA										Moyenne
		Foundiougne	Joal	Mbour	Sindia	Yenn / Dialaw	Rufisqu / Bargny	Cayar	Pikine	Saint-Louis	Ziguinchor	
Indicateur I. Perception sur les pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA	2018	- 0,04	0, 51	0,59	0,48	0,25	0,15	0,27	0,51	0,26	0,08	0,25
	2014	-0,38	0,50	0,36	0,38	0,12	0,10	0,18				0,18
	2012	- 0,11	- 0,46	- 0,47	- 0,57	- 0,42	- 0,32	- 0,56				- 0,41
Indicateur II. Perception sur la structuration du CLPA	2018	-0,47	0,58	0,27	0,59	0,40	- 0,02	0,34	0,32	0,74	0,48	0,32
	2014	-0,38	0,80	0,84	0,32	0,5	0,1	-0,16				0,28
	2012	- 0,55	0,38	0,65	- 0,30	0,67	0,65	0,55				0,30
Indicateur III. Perception sur le fonctionnement du CLPA	2018	- 0,35	-0,02	0,48	0,24	0,15	0,01	0,09	0,03	0,39	0,29	0,13
	2014	-0,26	0,36	0,07	0,01	-0,01	-0,22	-0,26				-0,04
	2012	- 0,43	- 0,27	- 0,21	- 0,21	- 0,36	- 0,35	0,03				- 0,26
Indicateur IV. Initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières	2018	0,24	0,27	0,27	0,76	0,26	-0,01	0,44	0,15	0,04	0,27	0,27
	2014	0,04	0,15	0,25	0,46	0,32	0,13	0,13				0,21
	2012	0,29	0,50	0,43	0,43	0,08	0,12	0,48				0,33
Indicateur V. Niveau de conscience des changements climatiques	2018	0,95	0,36	0,80	0,84	0,79	0,79	0,73	0,06	0,98	0,69	0,70
	2014	0,08	-0,08	0,34	0,58	0,3	0,15	0,33				0,24
	2012	0,30	0,65	0,27	0,20	- 0,30	0,02	0,50				0,23
Indicateur VI. Effort de pêche	2018	- 0,17	-0,92	- 0,25	0,12	-0,16	-0,53	- 0,32	-0,42	0,16	-0,26	-0,27
Indicateurs VII. Connaissance du projet USAID/COMFISH et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets	2018	0,09	0,74	0,87	0,73	0,73	0,78	0,67	-0,13	0,60	0,72	0,58

**Tableau 2 : Evolution des Scores des variables entre février 2012, octobre 2014 et janvier 2018**

Indicateurs	Variables	Année de référence	Foundiougne	Joal	Mbour	Sindia	Yenn/ Dialaw	Rufisque/ Bargny	Cayar	Saint- Louis	Pikine	Ziguinchor	Moyenne	
Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	2018	0,05	0,70	0,67	0,57	0,48	0,37	0,25	0,90	0,11	0,17	0,43	
		2012	- 0,06	- 0,23	-0,65	-0,45	-0,15	-0,30	- 0,47					-0,33
		2014	-0,16	0,5	0,34	0,3	0	0,05	0,14					0,16
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	2018	0,19	0,32	0,51	0,40	0,02	-0,06	0,29	0,12	0,42	0		0,19
		2012	- 0,17	- 0,70	-0,30	-0,70	- 0,70	- 0,35	- 0,65					-0,51
		2014	-0,6	0,5	0,39	0,47	0,25	0,15	0,23					0,19
Indicateur II. Structuration du CLPA	V3. Structuration du CLPA	2018	- 0,23	0,4	0	0,23	0	- 0,05	0,23	0,19	0,62	0,42	0,04	
		2012	- 0,44	-0,23	0,40	-0,05	0,40	0,30	0,23					0,08
		2014	-0,48	0,66	0,69	0,21	0,25	-0,25	-0,23					0,12
	V4. Découpage territorial du CLPA	2018	- 0,40	0,77	0,55	0,95	0,80	0	0,45	0,45	0,83	0,55		0,06
		2012	- 0,67	1,00	0,90	-0,55	0,95	1,00	0,88					0,50
		2014	-0,28	0,95	1	0,43	0,75	0,45	-0,09					0,45
Indicateur III. Fonctionnement du CLPA	V5. Tenue de réunions du CLPA	2018	- 0,55	- 0,14	0,96	0,97	0,96	0,96	0,14	0,81	0,57	0,75		0,54
		2012	-0,22	0,00	0,05	-0,00	0,00	-0,10	0,76					0,07
		2014	-0,08	0,75	0,65	0,13	0,55	0,2	-0,14					0,29
	V6. Rôles et responsabilités des membres du CLPA	2018	- 0,52	- 0,51	0,55	0,19	0,17	- 0,25	0	- 0,50	0,11	0,26		-0,05
		2012	-0,61	-0,53	-0,40	-0,20	-0,35	-0,50	0,23					-0,33
		2014	-0,48	0,12	0	0,3	0,1	-0,1	-0,42					-0,06
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	2018	- 0,35	- 0,64	0,14	0,28	- 0,06	- 0,22	-0,10	0	0,22	-0,81		-0,08
		2012	-0,50	0,18	-0,25	0,10	-0,20	-0,05	-0,18					-0,12
		2014	-0,4	-0,04	0	0,08	0,05	-0,25	0,47					-0,01
		2018	- 0,66	- 0,50	0,44	0,62	0,85	0,68	- 0,39	0,25	0,50	0,62		0,24

	V8. Communication du CLPA	2012	-0,83	-0,88	-0,25	-0,55	-0,80	-0,80	0,12				-0,57
		2014	-0,4	0,2	0,17	0,3	0,25	0,05	-0,23				0,04
	V9 Sources de financement du CLPA	2018	- 0,61	0	- 0,83	-1	- 0,15	- 0,82	-0,63	1		1	-0,20
		2012	-0,89	-1,00	-0,80	-0,90	-1,00	-1,00	-0,65		- 0,76		-0,89
		2014	-0,6	-0,83	-1	-0,78	-1	-0,9	-0,95				-0,86
	V10. Participation des femmes et la prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	2018	- 0,57	- 0,71	0,78	0,76	- 0,06	0,19	0,33	- 0,35	0,04	- 0,40	0
		2012	-0,33	-0,65	-0,65	-0,85	-0,95	--0,60	-0,70				-0,50
		2014	-0,6	-0,83	-1	-0,78	-1	-0,9	-0,95				-0,86
	V11. Relations entre le CLPA et la DMP	2018	0,11	0	0,90	0,90	0,09	0,15	0,85	0,25	1	0,80	0,5
	V12. Relation entre le CLP et la commune	2018	-0,14	- 0,20	0,51	- 0,56	-0,24	- 0,42	- 0,80	- 0,87	0,96	- 0,11	-0,19
V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	2018	0,08	0	0,87	-0,13	- 0,18	- 0,17	0,18	- 0,25	0,88	0,52	0,18	
Relation avec les partenaires	2012	0,39	1,00	0,85	0,95	0,80	0,60	0,65				0,74	
	2014	0,08	0,12	0,13	-0,13	0,25	-0,5	-0,14				-0,02	
Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières	V14. Immatriculation et licences de pêche	2018	0,65	- 0,33	- 0,57	0,89	0,68	0,06	0,69	- 0,07	0,65	0,11	0,30
		2012	0,67	1,00	1,00	1,00	1,00	0,85	0,94				0,92
		2014	0,76	0,25	0,43	0,86	0,15	0,25	-0,95				0,25
	V15. Participation et engagement dans la cogestion des	2018	- 0,35	0,27	0,79	0,86	0,16	0,16	0,42	0	0,33	0,38	0,30
		2012	- 0,33	-0,59	-0,85	-0,80	-0,80	-0,25	-0,47				-0,58
		2014	-0,32	-0,5	-0,43	0	0,1	-0,4	-0,09				-0,23

	partenaires du CLPA												
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson, et de commercialisation du poisson	<b>2018</b>	<b>0,66</b>	<b>0,34</b>	<b>0,73</b>	<b>0,94</b>	<b>0,70</b>	<b>0,22</b>	0,68	<b>0,25</b>	<b>0,33</b>	<b>0,44</b>	<b>0,53</b>
		<b>2012</b>	<b>0,05</b>	<b>0,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,10</b>	<b>-0,45</b>	<b>0,10</b>	<b>-0,06</b>				<b>-0,02</b>
		<b>2014</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,04</b>	<b>-0,04</b>	<b>0,43</b>	<b>0,65</b>	<b>0,7</b>	0,61				0,28
	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	<b>2018</b>	<b>1</b>	<b>0,90</b>	<b>0,96</b>	<b>1</b>	<b>0,94</b>	<b>0,82</b>	0,90	<b>0,92</b>	<b>-0,08</b>	<b>0,91</b>	<b>0,83</b>
		<b>2012</b>	<b>0,33</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,90</b>	<b>0,10</b>	<b>-0,30</b>	<b>1,00</b>				<b>0,57</b>
		<b>2014</b>	<b>0,32</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0,78</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,66</b>				<b>0,70</b>
	V18. Pertinence mesures de gestion	<b>2018</b>	<b>0,71</b>	<b>0,16</b>	<b>0,53</b>	<b>0,24</b>	<b>0,28</b>	<b>0,21</b>	0,75	<b>0,24</b>	<b>0,22</b>	<b>0,75</b>	<b>0,41</b>
	V19. Niveau d'application des mesures	<b>2018</b>	<b>- 0,47</b>	<b>0,54</b>	<b>- 0,03</b>	<b>- 0,73</b>	<b>0,38</b>	<b>-0,78</b>	<b>- 0,31</b>	<b>- 0,26</b>	<b>0,16</b>	<b>- 0,16</b>	<b>-0,17</b>
	V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	<b>2018</b>	<b>- 0,55</b>	<b>- 0,65</b>	<b>- 0,55</b>	<b>- 0,20</b>	<b>0,42</b>	<b>- 0,76</b>	<b>-0,04</b>	<b>- 0,82</b>	<b>- 0,57</b>	<b>- 0,54</b>	<b>-0,42</b>
Indicateur V. Niveau de	V21. Niveau de prise de	<b>2018</b>	<b>1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,81</b>	<b>0,98</b>	<b>0,58</b>	<b>0,77</b>	<b>0,69</b>	<b>0,97</b>	<b>0,88</b>	<b>0,45</b>	0,76

conscience des changements climatiques	conscience des changements climatiques sur les pêcheries et les communautés côtière	2012	0,28	0,30	0,25	-0,20	-0,40	0,15	0,35				0,10
		2014	0,04	-0,41	0,47	0,26	0,1	0,4	0,66				0,21
	V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	2018	0,90	0,25	0,78	0,70	1	0,80	0,77	1	-0,75	0,92	0,56
		2012	0,33	1,00	0,30	0,60	-0,20	-0,10	0,65				0,36
		2014	0,12	0,25	0,21	0,91	0,5	-0,1	0				0,27
	Indicateur VI. Effort de pêche	V23. Evolution abondance des principales espèces	2018	-0,26	-0,79	0,13	0,69	-0,40	-0,48	-0,31	-0,46	-0,41	-0,07
V24. Evolution taille de principales espèces		2018	0	-0,94	0,56	-0,20	0,97	-0,08	0,21	-0,13	-0,08	-1	-0,07
V25. Evolution temps de sortie de pêche		2018	-0,30	-1	-0,84	0	-0,43	-0,71	-0,55	0,60	-0,69	0	-0,39
V26. Evolution distance des lieux de pêche		2018	-0,14	-0,96	-0,88	0	-0,81	-0,87	-0,65	0,63	-0,5	0	-0,42
Indicateurs VII. 2 Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets	V26. Connaissance du projet USAID/COMFI SH et COMFISH Plus	2018	0,60	0,73	0,76	1	0,82	0,88	0,55	-0,61	1	0,84	0,66
	V28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration	2018	0,2	0,82	0,93	1	0,93	0,93	1	0,03	0,38	0,58	0,68

	de la gestion des ressources												
	V29. Appréciations interventions COMFISH	<b>2018</b>	<b>0</b>	<b>0,69</b>	<b>0,89</b>	<b>0,72</b>	<b>0,34</b>	<b>0,36</b>	<b>0,5</b>	<b>0</b>	<b>0,19</b>	<b>0,56</b>	<b>0,41</b>
	V30. Comparaison avec les autres projets	<b>2018</b>	<b>-0,43</b>	<b>0,73</b>	<b>0,92</b>	<b>0,22</b>	<b>0,86</b>	<b>0,96</b>	<b>0,66</b>	<b>0,03</b>	<b>0,86</b>	<b>0,91</b>	<b>0</b>

## II. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ETUDE

Les projets « *Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal* » (USAID/COMFISH et COMFISH Plus) visent à appuyer le Gouvernement du Sénégal dans ses efforts à réformer le secteur de la pêche à travers un cadre institutionnel et opérationnel favorisant à la bonne gouvernance. Ces projets promeuvent l'usage d'outils et d'approches efficaces en faveur d'une gestion concertée et écosystémique des pêcheries marines à travers un processus d'apprentissage par la pratique.

Dans l'optique d'améliorer la gestion des pêches à travers la gouvernance locale, les projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus se sont appuyés sur le Conseil Local de Pêche Artisanale (CLPA), promu comme une institution au centre des processus décisionnels relatifs à la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion des pêcheries locales. A travers différentes actions de renforcement de capacités à tous les niveaux de la gouvernance, ces projets ont appuyé les CLPA afin qu'ils puissent assister l'Administration des pêches dans les opérations de suivi, de contrôle des activités de pêche ainsi que dans la formulation et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des pêcheries locales.

Cette option stratégique avait nécessité l'établissement d'une situation de référence dans l'optique de pouvoir évaluer progressivement les progrès enregistrés sur la performance des CLPA à travers l'intervention desdits projets. Ainsi, une première étude a été faite en 2012 afin d'établir la situation de référence "État 0" (Sène, 2012). Une deuxième étude a aussi été menée en 2014 et a permis de mesurer l'évolution du score de l'indice synthétique de l'efficacité de la gestion des CLPA dans les sites du projet (A. Mbaye, 2014). Ces études s'inscrivent dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la contribution du projet USAID/COMFISH à la consolidation et au renforcement de l'efficacité de cette instance décisionnelle, (CLPA), et à la mise en œuvre des politiques et stratégies de gouvernance des pêcheries au niveau local. Pour poursuivre cette dynamique, cette présente étude est menée en 2018.

L'objectif général de cette présente étude est d'évaluer l'évolution de la capacité institutionnelle (fonctionnalité) des CLPA et son impact dans la gestion des ressources à travers les contributions des projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus. Il s'agit spécifiquement :

- D'évaluer l'évolution de la capacité institutionnelle des CLPA ;
- D'évaluer l'évolution des comportements des acteurs dans la gestion des ressources ;
- D'analyser les perceptions de l'impact des mesures de gestion sur l'état de la ressource en comparaison avec les résultats scientifiques disponibles au niveau CLPA.

### III. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique adoptée dans le cadre de cette étude repose sur une analyse comparative (contrefactuelle) afin de dégager la relation entre l'évolution de la capacité institutionnelle des CLPA et l'évolution de l'état de gestion de la ressource. A cet effet, les CLPA ont été choisis selon le niveau d'intervention du projet.

#### Choix des CLPA

Les projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus sont intervenus dans plusieurs CLPA avec des niveaux d'appui plus ou moins différents selon les CLPA (Appui permanent, appui ponctuel, pas encore ou faible intervention). Dans un souci de mieux cerner l'impact des actions de ces projets, une analyse comparative a été faite entre : a) les CLPA que ces projets ont pleinement soutenus ; b) d'autres CLPA où les interventions de ces projets sont moindres ou qui viennent d'avoir nouvellement des conventions locales et c) d'autres où lesdits projets n'ont mené aucune intervention au moment de l'étude.

C'est ainsi qu'il a été retenu au départ de mener cette évaluation auprès des acteurs des sept (7) CLPA appuyés de façon permanente ; d'un (1) CLPA avec nouvelle convention ; d'un (1) CLPA avec un appui ponctuel et deux (02) autres nouveaux CLPA sans conventions ni interventions desdits projets. Ces CLPA ont été aussi choisis dans les différentes régions maritimes, notamment la Grande Côte, Dakar, la Petite Côte, le Saloum et la Casamance. Ces différents CLPA retenus sont présentés dans le tableau 3 ci-dessous.

**Tableau 3: CLPA retenus pour l'évaluation des impacts**

<b>CLPA appuyés de façon permanente</b>	<b>CLPA avec convention nouvelle</b>	<b>CLPA appuyés de manière ponctuelle</b>	<b>CLPA sans intervention de COMFISH /COMFISH Plus</b>
Cayar (Grande Côte)	Foundiougne (Saloum)	Pikine (Dakar)	Kaolack (Saloum),
Joal (Petite Côte)			
Sindia Sud (Petite Côte)			Gandiaye (Saloum)
Saint-Louis (Grande Côte)			
Mbour (Petite Côte)			
Yène/Dialaw (Dakar)			
Ziguinchor (Casamance)			

#### 3.1. Choix des acteurs

Les CLPA sont constitués des membres des bureaux et d'acteurs à la base. Afin d'avoir les opinions de toutes les catégories d'acteurs sur la gouvernance des CLPA et son impact sur la gestion des ressources, les entretiens ont été menés auprès des différentes catégories d'acteurs. Dans chaque CLPA, les acteurs ont été choisis dans les différents collèges. Le bureau des CLPA

est composé de 35 à 40 membres. Au moins 80% des membres des bureaux de chaque CLPA, ont été enquêtés.

Il s'est trouvé que les bureaux des CLPA de Kaolack et de Gandiaye ne sont pas encore installés, (pour ne pas dire que ces CLPA n'existent pour le moment qu'en termes de découpage envisagé). Nous avons tenté d'administrer le questionnaire aux membres des organisations de gestion des ressources, existantes et les plus dynamiques. Des enquêtes ont été menées à Gandiaye, mais, il s'est trouvé que le format du questionnaire n'était pas adapté aux organisations existantes. Des entretiens de groupe à l'aide d'une guide semi-structuré ont été finalement déroulés. Ainsi, sur cette base, 326 acteurs ont été interrogés à travers le questionnaire,

**Tableau 4 : Population échantillonnée durant les différentes années d'études (2012, 2014, 2018)**

CLPA	Type	Echantillon		
		2012	2014	2018
Rufisque/Bargny	CLPA Terroir	20	20	35
Yenne/Dialaw	CLPA Terroir	20	20	35
Foundiougne	CLPA Terroir	18	25	21
Sindia/Sud	CLPA Terroir	20	23	42
Joal	CLPA Métier	17	24	34
Mbour	CLPA Métier	20	23	37
Cayar	CLPA Métier	17	21	30
Pikine	CLPA Métier	0	0	26
Saint-Louis	CLPA Métier	0	0	31
Zigninchor	CLPA Métier	0	0	35
Gandiaye	CLPA Terroir			
Kaolack.	CLPA Terroir			
<b>Total</b>		<b>132</b>	<b>156</b>	<b>326</b>

### 3.2. Collecte des données

Les données de l'étude ont été collectées entre décembre 2017 et avril 2018 à travers un questionnaire individuel administré aux acteurs membres des CLPA. Le questionnaire est construit sur la base des indicateurs de l'étude de référence sur l'évaluation de l'indice d'efficacité de la gouvernance des CLPA, réalisée en 2012 et de l'étude de suivi des scores des indicateurs, réalisée en 2014.

En plus du questionnaire, un guide d'entretien a été administré à travers des focus group avec des membres des CLPA. Ce dernier outil a permis de mieux cerner la fonctionnalité des CLPA en tant qu'organe de gouvernance dans la zone d'intervention du projet USAID/COMFISH Plus. A Kaolack et Gandiaye, où il n'y a pas encore de CLPA, la collecte des données s'est exclusivement faite à travers des focus groupes.

### 3.3. Construction des indicateurs

Les indicateurs utilisés dans l'étude de référence et de celle du suivi des scores de ces indicateurs ont été construits sur la base de la méthode développée par Thomassin et David (2009) et Thomassin (2011). Ces études ont concerné les indicateurs d'opinions mentionnés au tableau 5.

Ces indicateurs ont été jugés pertinents pour pouvoir suivre dans le temps de l'efficacité du fonctionnement des CLPA. Ils ont alors été adoptés dans le cadre de cette étude.

**Tableau 5 : Indicateurs et variables retenus**

<b>Indicateurs</b>	<b>Variables</b>
<b>Indicateur I.</b> Perception des pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation
<b>Indicateur II.</b> Perception de la structuration du CLPA	V3. Structuration du CLPA
	V4. Découpage territorial du CLPA
<b>Indicateur III.</b> Perception du fonctionnement du CLPA	V5. Tenue de réunions du CLPA
	V6. Rôles et responsabilités des membres du CLPA
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries
	V8. Communication du CLPA
	V9. Mécanismes de financement du CLPA
	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA
<b>Indicateur IV.</b> Stratégies, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières	V11. Relations entre le CLPA et ses partenaires
	V12. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques
	V13. Impact de ces initiatives et modalités d'accès et de contrôle
	V14. Immatriculation et licences de pêche
	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA
<b>Indicateur V.</b> Niveau de conscience des changements climatiques	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson
	V17. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières
	V18. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique

En plus de ces indicateurs d'évaluation de la gouvernance, un autre indicateur d'évaluation des perceptions de l'état de la ressource a été développé. De même, afin d'évaluer l'appréciation des acteurs sur les projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus par rapport aux autres projets, un indicateur d'appréciation de ces derniers, a été introduit.

Ainsi, il a été retenu pour cette présente étude huit (8) indicateurs et vingt-sept (30) variables.

**Tableau 6 : Indicateurs et variables choisis**

<b>Indicateurs</b>	<b>Variables</b>
<b>Indicateur I.</b> Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation
<b>Indicateur II.</b> Structuration du CLPA	V3. Structuration du CLPA
	V4. Découpage territorial du CLPA
<b>Indicateur III.</b> Fonctionnement du CLPA	V5. Tenue de réunions du CLPA
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries
	V8. Communication du CLPA
	V9. Mécanismes de financement du CLPA
	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA
	V11. Relations entre le CLPA et la DMP
	V12. Relation entre le CLP et la commune
<b>Indicateur IV.</b> Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières	V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative
	V14. Immatriculation et licences de pêche
	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson
	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques
	V18. Pertinence mesures de gestion
	V19. Niveau d'application des mesures
	V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives
<b>Indicateur VI.</b> Niveau de conscience des changements climatiques	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières
	V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique
<b>Indicateur VII.</b> Effort de pêche	V23. Evolution abondance des principales espèces
	V24. Evolution taille de principales espèces
	V25. Evolution temps de sortie de pêche
	V26. Evolution distance des lieux de pêche
<b>Indicateurs VIII.</b> Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus
	V 28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources
	V 29. Appréciations interventions COMFISH
	V30. Comparaison avec les autres projets

A l'image des études précédentes, portant respectivement sur la situation de référence (2012) et le suivi des scores (2014), il a été attribué à chaque variable différentes modalités de réponses. Dans cette étude, les modalités ont été de 3 à 4 selon la nature de la question. A chaque modalité, il a été affecté une valeur selon qu'elle exprime une opinion traduisant un bon fonctionnement (+1) ou un mauvais fonctionnement (-1). Les réponses intermédiaires ont une valeur nulle (Thomassin et David, 2009 ; Thomassin 2011). Ainsi la modalité «*ne sait pas* », synonyme d'absence d'opinion, a été introduite et la réponse n'est pas comptabilisée dans le calcul des répondants mais prise en compte dans l'analyse des résultats.

Le calcul des variables s'est effectué en soustrayant les réponses négatives aux réponses positives et en pondérant le résultat par l'effectif total des réponses précises. Cette méthode de calcul a permis d'obtenir une valeur comprise entre **-1 et 1**, considérée comme une métrique. L'indicateur final n'est qu'une moyenne de l'ensemble des variables considérées. Il oscille donc également entre -1 et 1 (Thomassin et David, 2009. Thomassin, 2011). Les données sont saisies et traitées avec le logiciel SPSS, qui a permis d'avoir une base de données pour sortir les effectifs des réponses par CLPA.

Les variables d'opinions, ont été par la suite, représentées sous la forme de graphiques en rose des vents, facilitant une synthèse et un suivi temporel. Cette représentation rend effectivement plus aisée, l'interprétation de l'augmentation ou de la baisse d'un indicateur puisqu'elle montre graphiquement l'évolution des variables constitutives.

L'étude de référence (Sène, 2012) avait proposé des exemples de construction d'indicateurs. Le **tableau 7** ci-dessous, présente un exemple de calcul d'un indicateur à Foundiougne.

Cet indicateur tente de répondre au besoin de suivre le degré (niveau) de responsabilisation des acteurs du CLPA et agrège deux variables : a) le Pouvoir légal (compétence), rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries et b) l'autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation.

Dans un deuxième type d'entretien, il s'est agi d'organiser des focus group avec des membres des CLPA afin de mieux cerner leur fonctionnalité en tant qu'organes de gouvernance dans la zone d'intervention du projet USAID/COMFISH Plus et son impact dans la gestion des ressources halieutiques.

### **3.4. Recueil de données secondaires**

Outres les données collées à travers les entretiens, il a été fait recours à d'autres sources d'informations, particulièrement aux différents rapports des projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus sur les CLPA mais aussi aux données disponibles pour chaque CLPA sélectionné, permettant de renseigner les indicateurs et les variables retenus. D'autres données relatives à l'immatriculation des pirogues, aux résultats scientifiques sur les évaluations directes et indirectes des ressources (données de captures particulièrement sur les CPEU), disponibles au niveau des structures de recherche (CRODT, IUPA, IFAN, IRD) et/ou auprès des CLPA ont été recueillies et analysées parallèlement aux opinions des enquêtes sur l'état de la ressource.

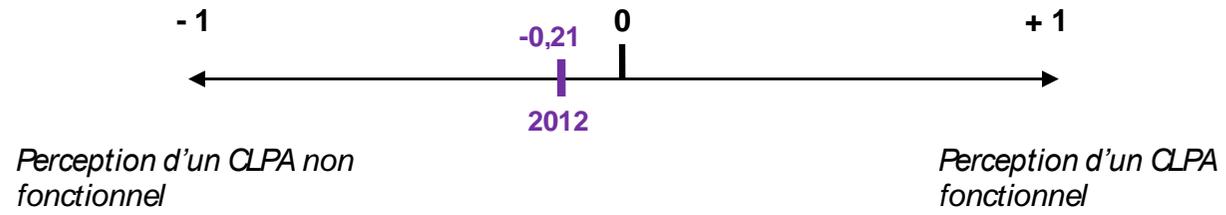
Les différents rapports sur les CLPA et la gestion des ressources, plus particulièrement ceux dans lesquels une bonne partie a été consacrée au fonctionnement des CLPA, ont aussi été exploités.



**Figure 1 : Exemple de représentation graphique de la perception de la responsabilisation du CLPA de Foundiougne**

**Tableau 8 : Exemple de construction d'un indicateur d'opinion sur la perception de la fonctionnalité du CLPA de Mbour**

	Variables	Réponse et code	Effectif mars 2012 (20)	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives /total	Calcul indicateur
<b>Indicateur III.</b> Perception du fonctionnement du CLPA	V5. Tenue de réunions du CLPA	Régulière = 1	3	V5 = 3-2/20 = 0,05	Ind. III = V5+V6+V7+V8+V9+V10+V11/7 = -0,21
		Absence de réunions = -1	2		
		Irrégulière = 0	15		
	V6. Rôles et responsabilités des membres du CLPA	Très satisfaisante = 1	4	V6 = 4-6/20 = -0,40	
		Insuffisant = -1	12		
		Peu satisfaisant = 0	4		
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	Bonne = 1	4	V7 = 4-9/20 = -0,25	
		Faible = -1	9		
		Moyen = 0	7		
	V8. Communication du CLPA	Bonne = 1	5	V8 = 7-5/20 = -0,25	
		Mauvaise = -1	10		
Moyen = 0		5			
V9. Mécanisme de financement du CLPA	Oui = 1	2	V9 = 2-18/20 = - 0,80		
	Non = -1	18			
	Sans réponse = 0	0			
V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations	Forte = 1	1	V10 = 1-14/20 = -0,65		
	Faible = -1	14			
	Moyen = 0	5			
V11. Relations entre le CLPA et ses partenaires	Excellente = 1	17	V11= 17-0/20 = 0,85		
	Mauvaise = -1	0			
	Bonne = 0	3			



**Figure 2 : Exemple de représentation graphique de la perception de la fonctionnalité du CLPA de Mbour**

## **IV. DESCRIPTION DES INDICATEURS**

### **4.1. Situation de l'indicateur I. Perception des pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA.**

Il est remarqué une nette amélioration des perceptions des acteurs sur les pouvoirs, rôles et responsabilités des CLPA, comparativement à la situation de 2012 et de 2014. Cet indicateur est passé en moyenne générale de -0,41 en 2012 à 0,25 en 2018 alors qu'il n'était qu'à 0,18 en 2014 (Tableau 9). Les perceptions qui étaient globalement très négatives en 2012 sont devenues assez positives. Ainsi, si les réponses de l'enquête de référence attestaient globalement d'une très faible responsabilisation des CLPA dans la prise de décision en matière de gouvernance locale des ressources halieutiques, la situation de 2018 montre que les acteurs ont une plus grande compréhension de leur pouvoirs et rôles et se sentent actuellement plus responsabilisés. Cette bonne amélioration de l'indicateur en moyenne générale est perceptible aussi dans tous les CLPA. Comparativement à la situation de 2012 où les perceptions étaient négatives dans tous les CLPA, la valeur de l'indicateur est maintenant devenue positive partout sauf à Foundiougne où il est de -0,04. Toutefois, même dans ce CLPA de Foundiougne, les perceptions sont devenues beaucoup moins négatives passant de -0,38 en 2014 à -0,04 en 2018. Dans les autres CLPA, la valeur l'indicateur arrive même à dépasser 0,50 attestant d'une perception plus grande de la responsabilisation des acteurs de leur CLPA, plus particulièrement ceux des CLPA de Joal, Mbour Pikine et Sindia Sud. Par contre, Foundiougne, Saint-Louis et Ziguinchor ont les valeurs les plus faibles sur cet indicateur. Si la situation des deux premiers peut s'expliquer par leur jeunesse, celle de Foundiougne reste la confusion toujours entretenue sur les pouvoirs et les responsabilités du CLPA et du CLP.

Ainsi, il ressort qu'en dehors de Pikine (Région de Dakar), les acteurs de la Petite Côte ont une perception plus positive des pouvoirs, rôles et responsabilités de leur CLPA. La situation des CLPA de Mbour peut s'expliquer par leur ancienneté puisqu'étant les premiers à être installés et ont ainsi bénéficié de l'accompagnement des partenaires au développement particulièrement l'USAID/COMFISH. Le CLPA de Pikine, où l'appui du projet n'est que ponctuelle, a pourtant enregistré un bon score de 0,51 ; l'explication pourrait venir du fait que ce CLPA est coordonné par un responsable de la FENAGIE-Pêche (qui participe depuis longtemps aux activités concernant les CLPA depuis le démarrage des activités de COMFISH en 2011).



**Tableau 9 : Evolution du score de l'Indicateur de perception des pouvoirs, rôles et responsabilités des CLPA entre 2012, 2014 et 2018**

Indicateurs	Année de référence	Foundiougne	Joal	Mbour	Sindia	Yenn/Dialaw	Rufisque/Bargny	Cayar	Pikine	Saint-Louis	Ziguinchor	Moyenne
Indicateur I. Perception des pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA	2018	-0,04	0,51	0,59	0,48	0,25	0,15	0,27	0,51	0,26	0,08	0,25
	2014	-0,38	0,50	0,36	0,38	0,12	0,10	0,18	-	-	-	0,18
	2012	-0,11	-0,46	-0,47	-0,57	-0,42	-0,32	-0,56	-	-	-	-0,41

*Note : les cages vides s'expliquent par le fait que les CLPA concernés n'ont pas été échantillonnés pendant les années 2012 et 2014.*

L'analyse de l'évolution du score des variables qui forment cet indicateur, montre que le score de la variable V1. (Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries), a fortement augmenté par rapport aux situations de 2012 et de 2014. Par contre, celui de la variable V2. (Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation), semble un peu régresser par rapport à 2014, **tout en restant** largement positif par rapport à 2012. Les valeurs de ces deux variables sont passées respectivement de -0,33 et 0,16 en 2012 et **en 2014, puis à 0,43 en 2018 (pour la première variable) ;** et de -0,51 en 2012 et 0,19 en 2014 puis à 0,18 en 2018 (pour la seconde variable). (Tableau 10).

**Tableau 10 : Évolution du score des variables de l'indicateur I perceptions des pouvoirs, rôles et responsabilités des CLPA entre 2012, 2014 et 2018**

Variables	Année de référence	Foundiougne	Joal	Mbour	Sindia	Yenn/Dialaw	Rufisque/Bargny	Cayar	Saint-Louis	Pikine	Ziguinchor	Moyenne
V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	2018	0,05	0,70	0,67	0,57	0,48	0,37	0,25	0,90	0,11	0,17	0,43
	2012	-0,06	-0,23	-0,65	-0,45	-0,15	-0,30	-0,47				-0,33
	2014	-0,16	0,5	0,34	0,3	0	0,05	0,14				0,16
V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	2018	-0,14	0,32	0,51	0,40	0,02	-0,06	0,29	0,12	0,42	0	0,18
	2012	-0,17	-0,70	-0,30	-0,70	-0,70	-0,35	-0,65				-0,51
	2014	-0,6	0,5	0,39	0,47	0,25	0,15	0,23				0,19

*Note : les cages vides s'expliquent par le fait que les CLPA concernés n'ont pas été échantillonnés pendant les années 2012 et 2014.*

Il apparaît donc que c'est la variable V1 « *Pouvoirs rôles et responsabilités* », qui semble plus jouer sur le changement, notablement positif, de cet indicateur ; contrairement à la situation de 2014 où c'était la variable V2. « *Autonomie des CLPA en matière de prise de décisions* », qui avait plus pesé.

La circulaire du Ministère de la pêche maritime en 2015, suspendant l'interdiction de l'utilisation du filet monofilament sans le consentement des CLPA, est perçue selon certains acteurs, comme un manque d'autonomie de cette institution. Cette situation semble donc peser sur la légère baisse de cette variable par rapport à 2014. Pour d'autres, les CLPA ne peuvent pas avoir une grande autonomie du fait d'une part que la pêche n'est pas une compétence transférée et c'est toujours le Ministère en charge de la pêche qui a le dernier mot quelle que soit la décision prise au niveau des CLPA. D'autre part, le CLPA ne se charge que de la gestion des ressources, une tâche très sensible selon les intérêts des uns et des autres. Ainsi, pour des raisons d'ordre politique ou social, le Ministère en charge des pêches veille sur l'opportunité de certaines décisions prises par un CLPA afin de gérer les susceptibilités des uns et des autres.

Il a été aussi déploré le fait qu'au niveau financier, les règles régissant les dépenses des CLPA sur la subvention de l'Etat soient très contraignantes et ne permettent pas d'effectuer les dépenses à temps. Pour toutes ces considérations, l'autonomie des CLPA reste limitée de l'avis de certains responsables.

Ainsi, il ressort globalement que les acteurs ont de plus en plus conscience des rôles, des pouvoirs et des responsabilités qu'ils jugent plus grand par rapport à la situation de 2012 et de 2014. Toutefois, ils restent aussi conscients de la place du Ministère public qui gère des aspects politiques et sociaux et qui a toujours le contrôle de l'institution qu'est le CLPA.

Néanmoins, contrairement à 2012 où cette variable était largement négative dans la plupart des CLPA, dépassant les -0,60%, il est noté une très bonne évolution des perceptions des acteurs sur l'autonomie des CLPA en termes de prises de décisions.

Selon les CLPA, il ressort que le score de la variable « *pouvoirs, rôles et responsabilités* » a sensiblement évolué dans tous les CLPA. Par contre, le score relatif à « l'autonomie *des CLPA* » reste négatif dans le CLPA de Foundiougne même s'il l'est moins par rapport à 2012 et 2014. De même, le score de cette variable a sensiblement baissé à Joal passant de 0,50 à 0,32, à Sindia Sud (passant de 0,47 à 0,40) et plus particulièrement à Rufisque/Bargny et à Yènne/Dialaw où

les scores sont passés respectivement de 0,25 à 0,02 et de 0,5 à 0,06. Ce n'est qu'à Mbour et à Cayar où les scores sont depuis 2012 en hausse même si la progression du score de cette variable reste plus faible par rapport à celui portant sur les « pouvoirs rôles et responsabilités ». Toutefois, comparativement à la situation de 2012, les scores de la variable « autonomie des CLPA en matière de prise de décisions », ont évolué dans ces CLPA.

Il ressort aussi que les scores des deux variables particulièrement celui portant sur « l'autonomie des CLPA en matière de prise de décisions », ont moins progressé dans les CLPA terroir qui regroupent plusieurs villages comme Foundiougne, Yenne/Dialw, Rufisque/Bargny, Sindia/Sud.

Dans les nouveaux CLPA échantillonnés, les scores sont positifs à Saint-Louis, Ziguinchor même s'ils sont assez faibles avec respectivement 0,12 et 0 alors qu'ils sont forts à Pikine avec 0,42.

De façon générale, la tendance qui se dégage est que les perceptions des acteurs ont évolué sur les pouvoirs, les rôles et les responsabilités des CLPA par rapport à 2012 et 2014. Cette progression traduit une meilleure compréhension par les acteurs des rôles, pouvoirs et responsabilités dévolus au CLPA. Néanmoins, beaucoup d'acteurs restent toujours sceptiques sur les réels pouvoirs des CLPA, aux vues de la moyenne générale du score de l'indicateur qui est de 0,25.

En dehors des CLPA de la Petites Côte (Joal, Mbour et Sindia) et de celui de Pikine, la valeur de l'indicateur dans les autres CLPA, est loin des 0,5.

Le score encore faible de l'indicateur s'explique par le fait que certains professionnels pensent que même si les textes sont clairs sur les prérogatives des CLPA, les discours tenus par certains agents du Ministère en charge de la Pêche lors des réunions avec les professionnels, sèment parfois le doute sur les réels pouvoirs du CLPA. Les agents du Ministère ne semblent pas avoir une bonne compréhension des missions des CLPA. Certains soutiennent qu'ils ne sont que des organes de conseil au niveau local, à l'image de la CNCMP (Conseil National Ministère de la Pêche) au niveau national ; tandis que d'autres soutiennent qu'ils sont bien des organes délibératifs. Ainsi, la mauvaise interprétation des textes peut jeter le discrédit sur les réels pouvoirs, rôles et responsabilités des CLPA.

### **Encadré 1 : Pouvoirs, rôles et responsabilité du CLPA dans les arrêtés ministériels**

Les arrêtés ministériels portant Création, Organisation et Fonctionnement des CLPA, pris sous l'empire de la Loi 98-32 du 14 avril 1998, définissent les attributions d'un CLPA comme suit :

- a) donner un avis sur toute question qui lui aurait été soumise par le Ministre chargé de la Pêche ;
- b) organiser les pêcheurs de la localité de manière à prévenir, réduire et régler en premier ressort les conflits au niveau local ;
- c) participer au suivi, au contrôle et à la surveillance de la pêche et de ses activités annexes en rapport avec les structures locales et nationales compétentes ;
- d) organiser les acteurs de la pêche artisanale afin qu'ils puissent assister l'administration dans les opérations de suivi et contrôle des activités de pêche ;
- e) faire des propositions de mesures conservatoires pour l'aménagement et la gestion des pêcheries artisanales, des ressources exploitées et de leurs habitats ;
- f) faire des propositions de plans d'aménagement et de gestion des pêcheries locales pour la gestion durable des ressources et la conservation de l'écosystème marin au niveau local ;
- g) assurer l'information des acteurs de la pêche artisanale sur toutes les mesures relatives à la pêche maritime et à la culture marne de leur localité ;
- h) donner des avis sur la gestion des infrastructures communautaires ;
- i) participer à la gestion de l'impact socio-économique des mesures de gestion et de conservation sur l'ensemble des membres de la communauté ;
- j) donner un avis sur les demandes de permis d'exercice des métiers liés à la pêche artisanale ;

Il a été également noté que la reconnaissance rôle joué par les projets /USAID/COMFISH et COMFISH Plus dans la capacitation des membres des Instances de Conseil et de Coordination (ICC), sur les pouvoirs, les rôles et les responsabilités des CLPA, à travers diverses actions sur le terrain. Ces projets USAID/COMFISH ont fortement contribué au renforcement des capacités des CLPA mais aussi des autres acteurs institutionnels (institutions déconcentrées du ministère des pêches, directions techniques du ministère des pêches, institutions de recherches et/ou de formation, média etc.). A travers une démarche participative, lesdits projets sont arrivés à faire comprendre aux acteurs leurs rôles et leurs responsabilités dans le fonctionnement du CLPA. Ils sont ainsi parvenus à faire dissiper de plus en plus les perceptions que les acteurs avaient du CLPA comme étant un outil de l'Etat, pour amener les acteurs à considérer plutôt ce dernier, comme un organe de base qui ne peut être fonctionnel qu'avec l'implication pleine et entière des professionnels.

Afin d'arriver à ces résultats, les projets COMFISH et COMFISH Plus se sont attachés les services de consultants pour former les acteurs et leur faire comprendre, à travers les textes

juridiques régissant les CLPA, les circonstances de leur mise en place, leur contenu, leur composition et leur fonctionnement. Alors que la plupart des organes de gouvernance sont en léthargie, du fait du manque de renouvellement des instances, ces projets (USAID/COMFISH et COMFISH Plus) se sont attelés à sensibiliser les acteurs sur la durée des mandats des membres des ICC, la nécessité de renouveler les instances et sur le mode d'élection des représentants au sein des collèges.

Lesdits projets ont aussi aidé les CLPA à choisir les règles qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre pour gérer leur CLPA. Ces choix sont ensuite codifiés dans un document appelé « Convention Locale » et restitués à la base pour validation et soumis à l'Autorité administrative représentation le Ministre des pêches au niveau local, pour approbation. Dans le cadre de ce travail, les projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus se sont appuyés sur des relais communautaires désignés à travers un processus de recrutement effectué par les communautés, qui fait parfois l'objet d'appel à une candidature présidée soit par le Sous-préfet ou le Préfet. Ce sont ces relais choisis par les communautés elles-mêmes qui, après avoir bénéficié d'une formation par lesdits projets sur le travail qu'ils doivent accomplir, font le travail de base, notamment la collecte des informations pour chaque CLPA. Les relais sont supervisés par des facilitateurs, recrutés par ces projets. Les relais, issus de la communauté et connaissant bien le milieu, collectent les informations, font les restitutions auprès des acteurs dans les lieux de rencontre comme les « *mbar* » (*aires de repos*), pour les besoins du document de la convention locale. C'est ce document élaboré et validé de façon participative qui constitue la convention locale pour un CLPA.

Une fois la convention élaborée, la mise en œuvre commence par la formation des membres des ICC afin de leur faire comprendre leurs rôles et leurs responsabilités vis-à-vis du CLPA et vis-à-vis des collèges qu'ils représentent.

Dans le cadre de la mise en œuvre des conventions locales, les projets USAID/COMFISH et USAID/COMFISH Plus ont aidé chaque CLPA à disposer d'un Plan d'Action élaboré de façon participative et contenant les priorités en matière d'intervention. L'ensemble des autres partenaires intervenant dans la pêche dans la localité (CLPA concerné), est invité à participer dans ce processus.

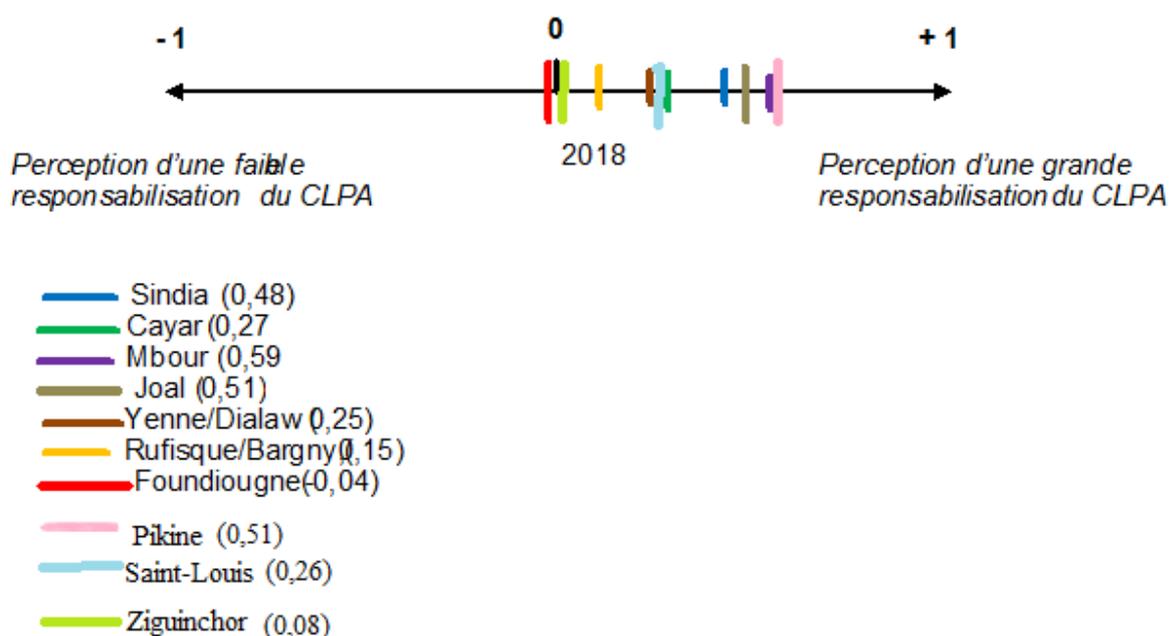
Après avoir réussi à redynamiser les CLPA, les projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus ont fortement aidé à leur mise en réseau aussi bien au niveau départemental, qu'au niveau national en passant par le niveau régional. Ces projets ont aidé à installer les réseaux des régions

de Louga, Saint-Louis, Ziguinchor, Fatick et le Réseau National en finançant les différentes rencontres. La démarche de ces projets (USAID/COMFISH et COMFISH Plus), a été suivie par d'autres projets comme ADUPES qui a aidé à l'installation des réseaux de Dakar et de Thiès.

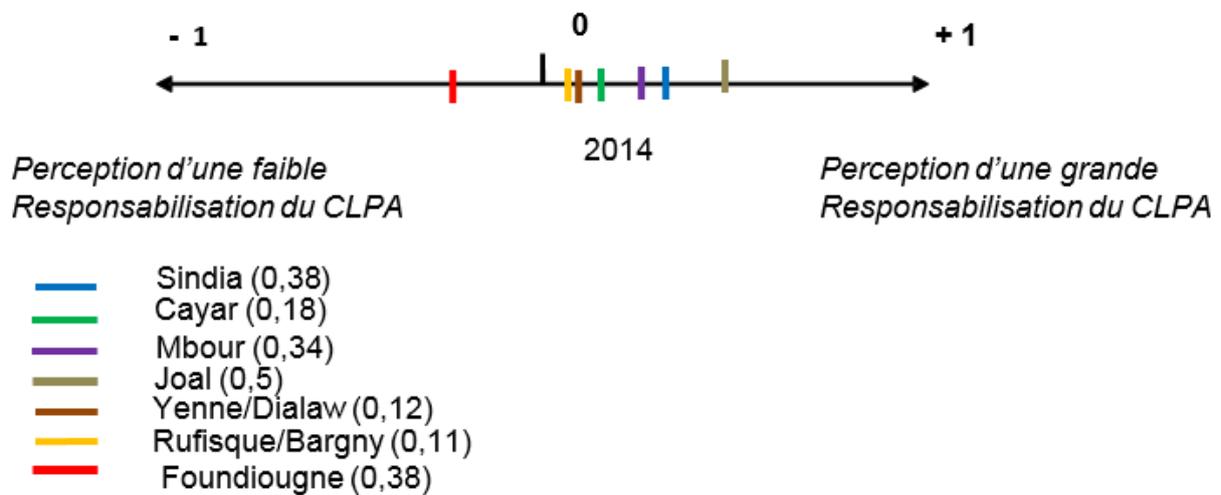
« *Maintenant, nous savons qu'avec les CLPA et surtout avec la mise en place du système de réseautage, nous sommes incontournables et nous savons aujourd'hui que nous sommes le premier interlocuteur du Ministère [en charge des pêches], je peux même dire du gouvernement puisque le CLPA regroupe tous les acteurs de la pêche.... Tout cela c'est grâce au projet USAID/COMFISH* » : avance un membre de l'ICC de Joal.

Les projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus ont ainsi impulsé le leadership dans le CLPA et ont fait de ses membres, des voix autorisées et écoutées dans la gouvernance des ressources marines et côtières. Cette prise de conscience de leurs rôles et responsabilités dans le secteur de la pêche se ressent actuellement à travers la remise en cause de certaines décisions ministérielles qu'ils jugent ne pas être conformes avec la loi en vigueur, notamment la circulaire suspendant l'interdiction du monofilament. Un coordonnateur a avancé ceci :

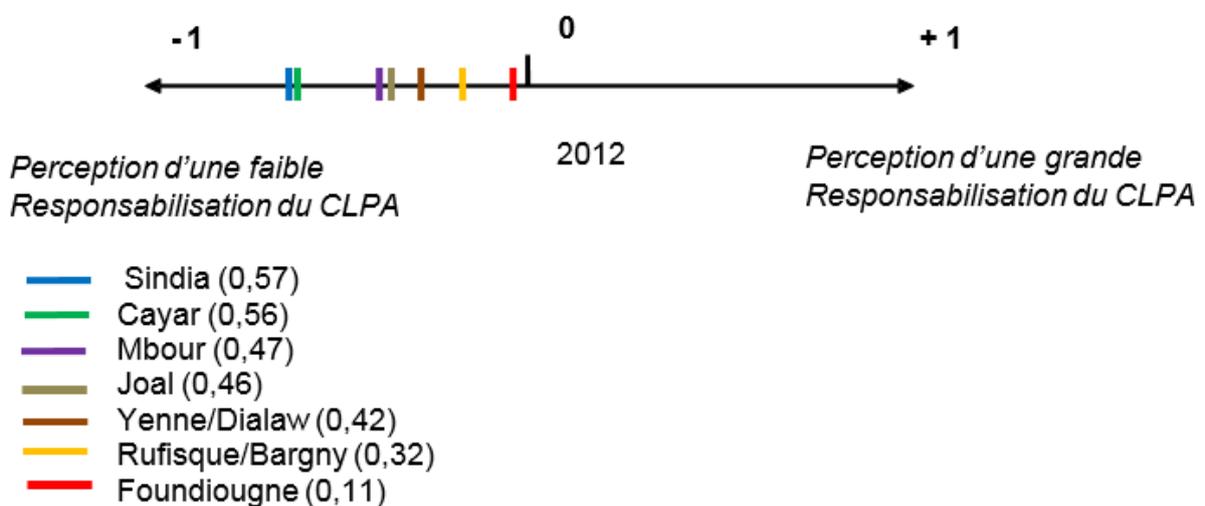
« *Nous coordonnateurs des CLPA, n'avons pas reçu la circulaire suspendant l'interdiction du monofilament. Elle a été envoyée directement aux gouverneurs des régions. Nous ne savons même pas s'il existe ou non mais, toutefois, nous savons qu'un arrêté ne peut pas être au-dessus de la loi votée à l'Assemblée Nationale* ».



**Figure 3 : Perception des pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA en 2018**



**Figure 4 : Perception des pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA en 2014**



**Figure 5 : Perception des pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA en 2012**

#### 4.2. Situation de l'indicateur II : Perception de la structuration du CLPA.

Le score de l'indicateur « *structuration du CLPA* » s'est sensiblement amélioré par rapport à 2012 et 2014. Cet indicateur qui avait un score de 0,28 en 2014 et de 0,30 en 2012 est passé à 0,32 en 2018. (Tableau 11). Si entre 2012 et 2014 le score de cet indicateur avait connu une légère baisse (passant de 0,30 à 0,28), il est redevenu encore plus positif en 2018 (avec un score de 0,32). Toutefois, si se base seulement sur les anciens CLPA qui ont été considérés lors des présentes évaluations, le score de l'indicateur tend à baisser. Ainsi, il apparaît que les scores des nouveaux CLPA ont fortement influencé la moyenne générale du score particulièrement celui de Saint-Louis qui est de 0,74.

Il est noté que dans les CLPA de Mbour, et Joal, Yènne/Dialaw, Rufisque/Bargny et Foundiougne, le score de l'indicateur a baissé par rapport à 2014 attestation d'une perception moins positive des acteurs quant à la structuration de leur CLPA. Ce sont ceux de Foundiougne et de Rufisque/Bargny qui se distinguent le plus par leurs perceptions très négatives sur la structuration de leur CLPA avec respectivement -0,47 -0,02. Par contre, à Cayar et Sindia, les scores ont connu une sensible hausse traduisant une meilleure perception sur la structuration.

Ainsi, bien que l'indicateur montre toujours une moyenne générale qui tend vers une perception positive quant à la structuration des CLPA, il semble que la structuration ne convient pas encore à certains, particulièrement dans certains CLPA.

Il ressort toujours qu'en dehors de Mbour, les perceptions sur la structuration des CLPA sont généralement plus faibles dans les CLPA terroir (Foundiougne, Yenne/Dialaw, Rufisque/Bargny).

**Tableau 11. Evolution du score de l'indicateur perception de la structuration des CLPA entre 2012, 2014 et 2018**

Indicateurs	Année de référence	Foundiougne	Joal	Mbour	Sindia	Yenn/Dialaw	Rufisqu/Bargny	Cayar	Pikine	Saint-Louis	Ziguinchor	Moyenne
Indicateur II. Perception de la structuration du CLPA	2018	-0,47	0,58	0,27	0,59	0,40	- 0,02	0,34	0,32	0,74	0,48	0,32
	2014	-0,38	0,80	0,84	0,32	0,5	0,1	-0,16				0,28
	2012	- 0,55	0,38	0,65	- 0,30	0,67	0,65	0,55				0,30

L'examen des scores des variables qui composent l'indicateur V3. « *Structuration du CLPA* » et V4. « *Découpage territorial du CLPA* » montre que ces deux variables n'ont pas connu de baisse. Au contraire, le score sur la structuration des CLPA est fortement en hausse, passant de 0,08 en 2012 à 0,12 en 2014, puis à 0,18 en 2018. Celui du découpage territorial, qui a connu une baisse entre 2012 et 2014 passant respectivement de 0,50 à 0,45, ne semble pas évoluer depuis (Tableau 12).

**Tableau 12 : Evolution du score des variables de l'indicateur perception de la structuration des CLPA entre 2012, 2014 et 2018**

Variabiles	Année de référence	Foundiougne	Joal	Mbour	Sindia	Yenn/Dialaw	Rufisque/Bargny	Cayar	Saint-Louis	Pikine	Ziguinchor	Moyenne
V3. Structuration du CLPA	2018	- 0,23	0,4	0	0,23	0	- 0,05	0,23	0,19	0,62	0,42	0,18
	2012	- 0,44	-0,23	0,40	-0,05	0,40	0,30	0,23				0,08
	2014	-0,48	0,66	0,69	0,21	0,25	-0,25	-0,23				0,12
V4. Découpage territorial du CLPA	2018	- 0,40	0,77	0,55	0,95	0,80	0	0,45	0,45	0,83	0,55	0,45
	2012	- 0,67	1,00	0,90	-0,55	0,95	1,00	0,88				0,50
	2014	-0,28	0,95	1	0,43	0,75	0,45	-0,09				0,45

Il apparaît aussi que la structuration du CLPA a toujours le score le moins élevé que le découpage territorial. Toutefois, si en moyenne générale les perceptions sur la structuration des CLPA sont de plus en plus positives, celles relatives au découpage territorial le sont moins.

Selon les CLPA, un changement du score de la variable structuration du CLPA est noté. En effet, il est en baisse à Joal, Mbour, Yènne/Dialaw et Rufisque/Bargny par rapport à 2014 alors qu'il est en hausse à Sindia et à Foundiougne, même si le score reste négatif dans ce dernier CLPA. Celui de Cayar reste stable par rapport à 2014.

Quant au score du découpage territorial, sa dynamique traduit une évolution en dents de scie dans certains CLPA. Celui de Yenne/Dialw et Cayar qui était en baisse entre 2012 et 2014, a connu une hausse en 2018. Il en est de même à Sindia où le score de cette variable est en constante hausse. Par contre, le score est toujours en baisse à Rufisque/Bargny et à Foundiougne. A Joal et à Mbour, même si le score de la variable reste très positif, il est en baisse entre 2014 et 2018.

Généralement, le premier découpage de certains CLPA terroirs n'était pas bien apprécié par un grand nombre d'acteurs. C'est le cas à Foundiougne et à Sindia. Les perceptions étaient ainsi négatives. Quand ces deux CLPA ont été scindés, les perceptions sont devenues meilleures. Toutefois, si à Sindia le nouveau découpage semble convenir à la grande majorité des acteurs, ce n'est pas le cas à Foundiougne où il est toujours déploré l'éloignement et l'isolement des villages qui composent le CLPA. L'étendue du CLPA comprenant des villages insulaires, ne facilite pas les rencontres, la communication et engendre d'importants coûts de déplacements difficilement supportables par le CLPA. Cette situation rend difficile le fonctionnement du CLPA. Ainsi, même si le second découpage semblait régler le problème, certains acteurs ne s'y retrouvent pas encore. Cette situation a été signalée lors des différentes études (DMP/Projet Stabex, 2009 ; PM/PRAO, 2011 ; Ndiaye et Kandé, 2011).

Dans le CLPA de Rufisque/Bargny, il est constaté que beaucoup d'acteurs soutiennent toujours l'idée que chaque commune doit avoir son propre CLPA. Cette situation fait que le score de la variable est constamment en baisse, passant de 1 en 2012 à 0,45 en 2014 et à 0 en 2018.

A Cayar aussi, si les perceptions sur le découpage étaient négatives en entre 2012 et 2014, elles sont devenues positives en 2018. Il se trouve que les acteurs de Cayar n'avaient pas bien apprécié le fait que le CLPA ne puisse intervenir à Mboro où sont basés les pêcheurs qui utilisent des engins de pêche prohibés dans les zones de pêche de Cayar. Ces manquements avaient poussé les acteurs à remettre en cause la pertinence de limiter le CLPA seulement à Cayar. Le CLPA selon eux devait couvrir Mboro pour pouvoir mettre en place une réglementation commune dans les zones de pêche qui sont fréquentées aussi bien par les pêcheurs de Cayar que de Mboro. Toutefois, à défaut d'avoir le regroupement des deux CLPA, les acteurs de Cayar semblent se résigner. Cependant la mise en place des réseaux, qui pourraient permettre d'harmoniser la réglementation entre CLPA, a favorisé des perceptions moins négatives du découpage. Néanmoins, il est noté que la plupart des CLPA terroirs sont toujours jugés trop étendus, ce qui justifie le fait que la grande majorité juge le découpage moyen.

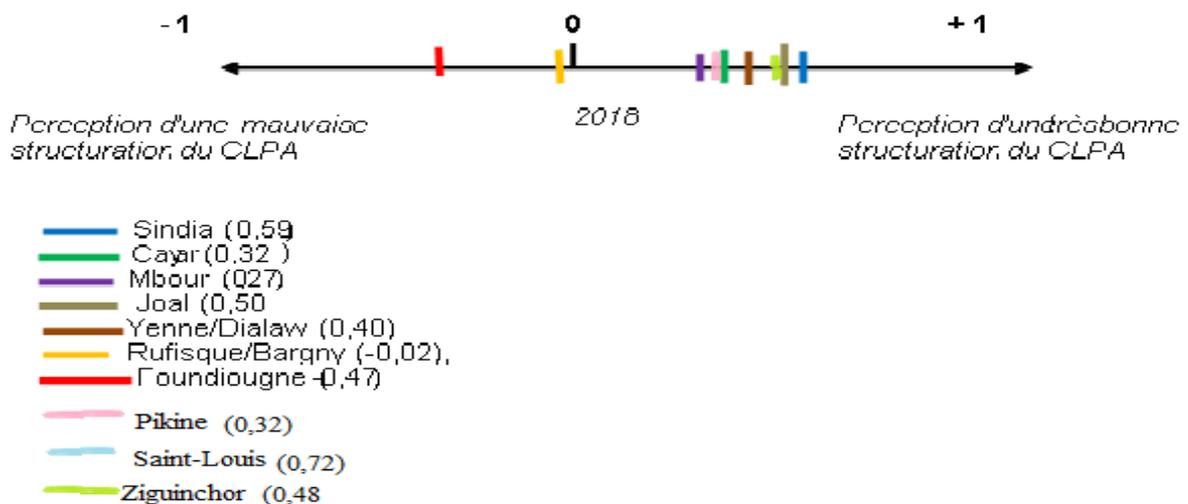
Les nouveaux CLPA que sont Thiaroye, Ziguinchor et Saint-Louis ont affiché un bon score, particulièrement les deux premiers. Généralement, le premier découpage qui n'est qu'une matérialisation de la structure est souvent bien accueilli mais avec le fonctionnement du CLPA et la mise en place des mesures que les acteurs peuvent mieux juger de la pertinence du découpage et de la structuration.

Malgré tout, et de façon générale, les améliorations apportées dans la structuration ont beaucoup contribué à la hausse du score de l'indicateur. Les professionnels avaient souhaité une restructuration du CLPA avec un poste de coordonnateur confié à un professionnel, afin de le rendre plus fonctionnel. L'instauration du poste de coordonnateur a été donc saluée.

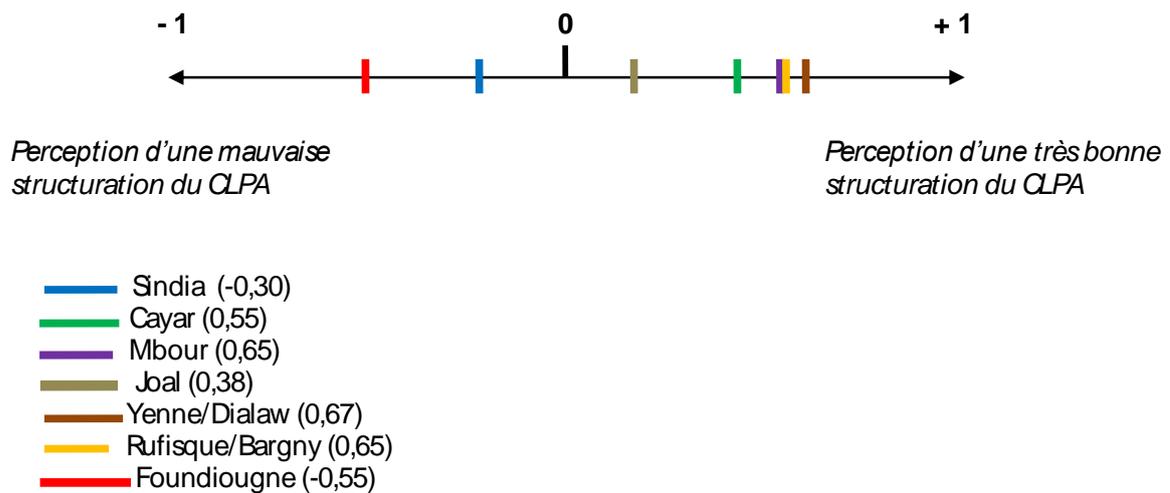
De même, la mise en réseau des CLPA, aussi bien au niveau départemental, régional que national est perçue comme une façon de les mettre en synergie et de les positionner dans les centres de décision. Ainsi, les CLPA ne fonctionnent pas de façon isolée et cette structuration facilite la communication, la synergie des actions, le partage d'expériences et la vulgarisation des initiatives prometteuses d'un CLPA à un autre, d'une région maritime à une autre et à l'échelle nationale (APRAPAM, 2016).

Toutefois, le fait que le CLPA soit toujours présidé par l'autorité administrative et que le secrétariat soit assuré par un agent des pêches est perçu par certains professionnels comme une « tare congénitale » des CLPA. De même, la cooptation des membres des collèges en fonction de leur effectif selon les localités dans les CLPA terroir, est perçue comme disproportionnée. Or l'équité et la démocratie devraient être de mise.

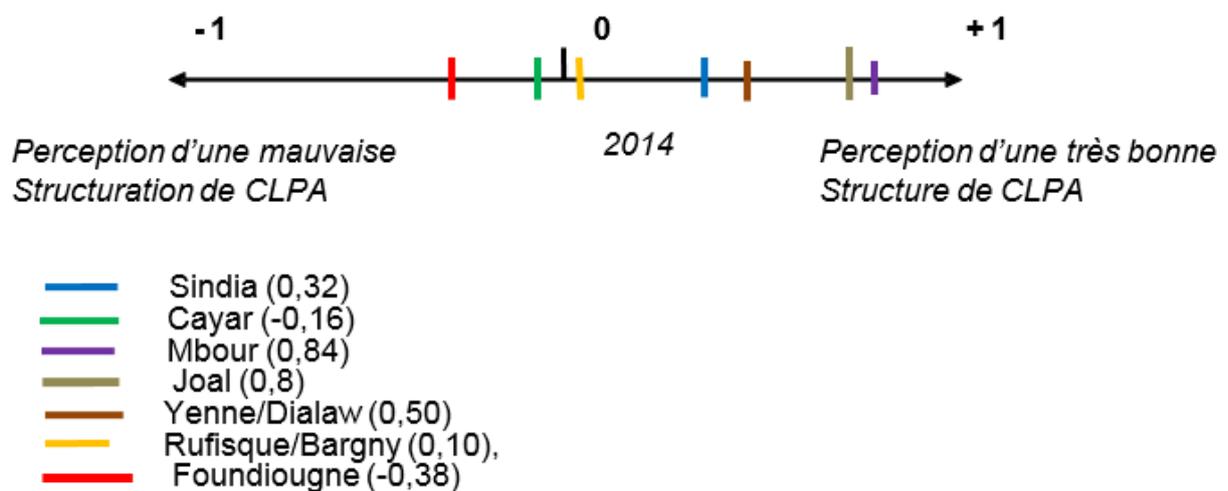
Ainsi, les principales contraintes liées à la structuration des CLPA demeurent toujours le découpage, le mode de désignation des membres des ICC et la présence des autorités administratives qui demeure encore mal comprise par certains.



**Figure 6 : Perception de la structuration des CLPA en 2018**



**Figure 7. Perception de la structuration des CLPA en 2012**



**Figure 8. Perception de la structuration des CLPA en 2014**

#### 4.3. Situation de l'indicateur III : Perception de la fonctionnalité des CLPA

Contrairement à la situation de 2012 et de celle de 2014 où l'indicateur était en moyenne générale négatif (-0,26 en 2012 et -0,04 en 2014), celui-ci est devenu positif avec un score de 0,13 en 2018 (Tableau 13). Il apparaît ainsi qu'en moyenne générale, le score de l'indicateur est

constamment en nette hausse depuis 2012. Cette situation montre qu'en moyenne générale, les acteurs ressentent de plus en plus une meilleure fonctionnalité de leur CLPA.

Selon les CLPA, il ressort aussi que cette tendance à la hausse du score de l'indicateurs est observée dans presque tous les CLPA sauf à Foundiougne et à Joal. Dans ces derniers CLPA, le score qui avait considérablement progressé entre 2012 et 2014 a connu une forte baisse en 2018 particulièrement à Joal où il devient négatif : passant de 0,36 en 2014 à -0,02 en 2018. Ainsi, cette situation atteste que les acteurs de Foundiougne et de Joal jugent toujours leur CLPA moins fonctionnel en 2014 qu'en 2018.

**Tableau 13. Evolution du score de l'Indicateur sur la perception de la fonctionnalité des CLPA entre 2012, 2014 et 2018**

Indicateurs	Année de référence	Foundiougne	Joal	Mbour	Sindia	Yenn/Dialaw	Rufisqu/Bargny	Cayar	Pikine	Saint-Louis	Ziguinchor	Moyenne
Indicateur III. Perception du fonctionnement du CLPA	2018	- 0,35	-0,02	0,48	0,24	0,15	0,01	0,09	0,03	0,39	0,29	0,13
	2014	-0,26	0,36	0,07	0,01	-0,01	-0,22	-0,26				-0,04
	2012	- 0,43	-0,27	- 0,21	- 0,21	- 0,36	- 0,35	0,03				- 0,26

L'examen des 7 variables qui composent l'indicateur sur la fonctionnalité des CLPA montre qu'en moyenne générale, le score de la quasi-totalité des variables est nettement en hausse (Tableau 14). Il ressort que les perceptions des acteurs sont de moins en moins négatives sur certains aspects du fonctionnement des CLPA même si certains scores restent encore négatifs alors que d'autres scores qui étaient négatifs sont devenus très positifs.

Les variables qui ont le plus contribué à la hausse du score globale de l'indicateur sont particulièrement celles relatives à la « *tenue des réunions* », à la « *communication du CLPA* » et à la « *Participation des femmes et la prise en charge de leurs préoccupations* ». Si la tenue des réunions était perçue comme très moyenne, voire même faible en 2012 avec un score de 0,07, il apparaît maintenant que celle-ci est perçue comme très bonne avec un score de 0,54 en 2018. La tenue des réunions s'est donc considérablement améliorée depuis 2012. Il en est de même de la communication dont les perceptions qui étaient très négatives avec un score de - 0,57 en 2012, sont devenues assez bonnes avec un score 0,24. La tenue régulière des réunions

facilite la circulation des informations. Aussi, dans la plupart des CLPA, le rapport de fin d'année qui doit être fourni à la Direction des Pêches Maritimes (DPM), est maintenant régulièrement, fait et transmis.

Toutefois, de l'avis de certains, des problèmes demeurent dans la communication. Il est reproché aux représentants des collèges de ne pas jouer pleinement leur rôle. Les débats au sein des collèges sont insuffisants et des avis non représentatifs sont souvent proposés/imposés aux CLPA. Les discussions menées au sein des CLPA et les décisions prises ne sont pas non plus en retour, correctement transmises aux membres des collèges.

Les perceptions des acteurs sur la participation des femmes et la prise en charge de leurs préoccupations se sont aussi nettement améliorées, passant de très négatives avec -0,86 en 2012 à moyenne en 2018 avec un score de 0. Il faut noter que le système de désignation des membres par collège ne favorise pas une bonne représentativité des femmes dans les instances des CLPA. Les femmes ne se retrouvent généralement que dans le collège de la transformation et celui du micro-mareyage. Ainsi, leur présence dans le CLPA ne reflète réellement pas leur poids ou leur dynamique dans le secteur de la pêche. Leur faible représentativité a toujours plombé leur participation dans les prises de décisions ou la prise en charge de leurs préoccupations. Des efforts sont en train d'être faits dans certains CLPA (renouvellement des ICC tenant compte du nombre réel des femmes actives, sensibilisation des CLPA, encouragement des femmes à poser leur candidature lors des renouvellements etc.) et certaines stratégies sont employées pour une bonne présence des femmes dans les organes de prise de décisions (renforcement des capacités des femmes, en leadership, management ; plaidoyer des femmes auprès des autorités pour leur meilleure implication dans les processus politiques et décisionnels etc.).

Les scores des variables, « mécanisme de financement », « Rôles et responsabilités des membres du CLPA », bien qu'ils demeurent négatifs, semblent moins négatifs actuellement. Cela traduit ainsi des perceptions moins négatives des acteurs qui commencent à sentir des changements sur les aspects relatifs aux mécanismes de financement et à la responsabilité des membres des ICC, même si ces changements leurs apparaissent pour le moment, assez timides.

Par contre, la « Capacité du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries » est la variable dont le score est en constante baisse depuis 2012 avec une valeur de plus en plus négative, passant de -0,01 en 2012 à -0,12 en 2014 et à -0,15 en 2018 (Tableau 14).

**Tableau 14 : Evolution du score des variables de l'indicateur perception de la fonctionnalité des CLPA entre 2012, 2014 et 2018**

Variables	Année de référence	Foundiougne	Joal	Mbour	Sindia	Yenn/ Dialaw	Rufisque/ Bargny	Cayar	Saint- Louis	Pikine	Ziguinchor	Moyenne
V5. Tenue de réunions du CLPA	2018	- 0,55	- 0,14	0,96	0,97	0,96	0,96	0,14	0,81	0,57	0,75	0,54
	2012	-0,22	0,00	0,05	-0,00	0,00	-0,10	0,76				0,07
	2014	-0,08	0,75	0,65	0,13	0,55	0,2	-0,14				0,29
V6. Rôles et responsabilités des membres du CLPA	2018	- 0,52	- 0,51	0,55	0,19	0,17	- 0,25	0	- 0,50	0,11	0,26	-0,05
	2012	-0,61	- 0,53	-0,40	-0,20	-0,35	-0,50	0,23				-0,33
	2014	-0,48	0,12	0	0,3	0,1	-0,1	-0,42				-0,06
V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	2018	- 0,35	- 0,64	0,14	0,28	- 0,06	- 0,22	-0,10	0	0,22	-0,81	-0,15
	2012	-0,50	0,18	-0,25	0,10	-0,20	-0,05	-0,18				-0,12
	2014	-0,4	- 0,04	0	0,08	0,05	-0,25	0,47				-0,01
V8. Communication du CLPA	2018	- 0,66	- 0,50	0,44	0,62	0,85	0,68	- 0,39	0,25	0,50	0,62	0,24
	2012	-0,83	- 0,88	-0,25	-0,55	-0,80	-0,80	0,12				-0,57
	2014	-0,4	0,2	0,17	0,3	0,25	0,05	-0,23				0,04
V9 Sources de financement du CLPA	2018	- 0,61	0	- 0,83	-1	- 0,15	- 0,82	-0,63	-1	-0,75	-1	-0,80
	2012	-0,89	- 1,00	-0,80	-0,90	-1,00	-1,00	-0,65		- 0,76		-0,89
	2014	-0,6	- 0,83	-1	-0,78	-1	-0,9	-0,95				-0,86
V10. Participation des femmes et la prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	2018	- 0,57	- 0,71	0,78	0,76	- 0,06	0,19	0,33	- 0,35	0,04	- 0,40	0
	2012	-0,33	- 0,65	-0,65	-0,85	-0,95	-0,60	-0,70				-0,50
	2014	-0,6	- 0,83	-1	-0,78	-1	-0,9	-0,95				-0,86
V11. Relations entre le CLPA et la DMP	2018	0,11	0	0,90	0,90	0,09	0,15	0,85	0,25	1	0,80	0,5
V12. Relation entre le CLP et la commune	2018	-0,14	- 0,20	0,51	- 0,56	-0,24	- 0,42	- 0,80	- 0,87	0,96	- 0,11	-0,19
V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	2018	0,08	0	0,87	-0,13	- 0,18	- 0,17	0,18	- 0,25	0,88	0,52	0,18
Relations entre le CLPA et ses partenaires	2012	0,39	1,00	0,85	0,95	0,80	0,60	0,65				0,74
	2014	0,08	0,12	0,13	-0,13	0,25	-0,5	-0,14				-0,02

Ces perceptions très négatives sur un des aspects essentiels du fonctionnement des CLPA (*Capacité du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries*), remet en cause les réels pouvoirs et les rôles des CLPA dans la gouvernance des ressources. Si le CLPA est perçu comme étant peu qualifié pour coordonner la planification et la gestion des ressources, c'est probablement du fait des rivalités entre cet organe et les autres types d'organisation œuvrant dans la gestion des ressources.

Néanmoins, selon les CLPA, les perceptions des acteurs sur l'évolution des variables sont très différenciées. Le score sur la « *tenue de réunions* » est en nette baisse à Foundiougne (-0,22 et -0,08 respectivement en 2012 et en 2014 pour arriver à -0,55 en 2018). A Joal, il est passé de 0,75 en 2014 à -0,14 en 2018 alors qu'il était à 0 en 2012. Dans les autres CLPA, le score s'est nettement amélioré entre 2014 et 2018. Ainsi, la tenue des réunions est généralement devenue plus positive dans la grande majorité des CLPA. Dans les nouveaux CLPA échantillonnés de Pikine, Saint-Louis et Ziguinchor, les scores sont très élevés

La variable "*Rôles et responsabilités des membres du CLPA*", a enregistré les plus bas scores à Foundiougne, Joal, Rufisque-Bargny et Saint-Louis. Dans ces CLPA, les perceptions sur cette variable sont toujours négatives mais elles sont tout de même, moins négatives par rapport à 2012 et 2014. Dans les autres CLPA les scores sont en nette hausse particulièrement, à Mbour et Sindia.

Foundiougne, Joal et Cayar ont les scores les moins bons, sur la « *Communication du CLPA* ». Ils sont tous négatifs. A Cayar, le score est en nette baisse passant de -0,23 en 2012 à -0,39 en 2018 alors qu'il était de 0,12 en 2012.

Le score de la participation des femmes n'est positif qu'à Mbour, Sindia et Cayar ; toutefois, le score est en hausse dans tous les CLPA. C'est surtout dans les CLPA de la Petite Côte et de celui de Cayar où les actions ont plus porté sur les femmes.

Le système de financement est le plus décrié dans tous les CLPA. En dehors de Joal où il est jugé moyen avec un score de 0, il est négatif dans tous les autres CLPA. Le financement demeure ainsi l'un des grands problèmes de la fonctionnalité des CLPA. Le manque de moyens est décrié dans tous les CLPA. Aucun CLPA ne dispose de budget de fonctionnement adéquat. Les Fonds d'Appui au Fonctionnement (FAF), qui leur sont destinés ne sont pas encore effectifs. L'Etat n'a pas encore reversé les 60% des recettes des permis de pêche qui devaient

revenir au CLPA de même que les 30% qui devaient provenir des cartes de mareyeurs. C'est ce mécanisme de financement qui a été retenu pour faire fonctionner les CLPA. Certes, en 2015, l'Etat avait mis à la disposition des CLPA dont les bureaux ont été installés, une somme de trois millions cinq cent mille Francs CFA (3.500.000 FCFA). Depuis lors, les CLPA n'ont pas reçu de financement de la part de l'Etat. Ils fonctionnent sur leurs recettes propres, tirées de la vente de carte de membre, d'une subvention du quai de pêche si la localité en dispose et surtout, grâce à l'appui des Projets COMFISH, COMFISH Plus et d'autres comme le PRAO, ADUPES, COGESPAS etc. C'est particulièrement le projet USAID/COMFISH qui est plus cité dans la plupart des CLPA, à l'exception de Pikine où c'est le projet ADUPES qui est plus cité.

Toutefois, même si le FAF serait mis en place, il est craint que certains CLPA ne disposeront pas d'une assise financière assez solide leur permettant de fonctionner correctement. Il se trouve que le montant du FAF varie en fonction des droits de permis de pêche payés par les pêcheurs artisanaux dépendant du CLPA. Ainsi, dans les CLPA où le nombre de pêcheurs n'est pas très élevé, la somme perçue par ces derniers sera faible. Il en est de même pour les CLPA sans quai de pêche. En l'absence d'installation du bureau, il ne sera pas possible au CLPA de bénéficier du versement d'une partie des revenus du GIE Interprofessionnel (APRAPAM, 2013). Dans ces cas, il faudra trouver des mécanismes alternatifs de financement, surtout en l'absence des projets.

Le fonctionnement des CLPA, particulièrement ceux des « terroirs » nécessite un budget. La mission des CLPA est entre autres, d'organiser des réunions, de débattre et de prendre des décisions. Lorsque les villages qui composent le CLPA « terroir » sont distants, la tenue des réunions entraîne des dépenses relatives aux frais de transport pour rassembler les membres et parfois des frais en nourriture et en hébergement. Ainsi en dehors des CLPA dans lesquels interviennent les projets qui les appuient, rares sont les CLPA qui fonctionnent correctement.

En dehors de la variable financement, celle relative à la « *capacités des CLPA à coordonner la planification de la gestion des pêches* », est la moins bien notée par les acteurs. Son score n'est positif qu'à Mbour, Sindia et Pikine. Dans les autres CLPA, le score est négatif à l'exception de Saint-Louis où il est de 0. Il est remarqué que les scores sont généralement plus faibles dans les CLPA où coexistent différentes instances de gestion, tels que Foundiougne, Yenn-Dialaw, Rufisque-Bargny, Cayar et Joal. Dans la plupart de ces CLPA, il existe soit des CLP (Comité Local de Pêche), soit d'autres organes de gestion plus communautaires tels le CPC (Comité de Pêche de Cayar) à Cayar ou le comité de gestion de l'AMP (Aire Marine Protégée) à Joal. Les

professionnels locaux se reconnaissent plus souvent dans des instances plus communautaires pour la gestion de la ressource. Certains présentent le CLPA comme un organe étatique qui est loin des réalités locales pour pouvoir prendre des décisions consensuelles. Il se trouve aussi que certains membres des ICC qui sont souvent leaders dans des organisations locales, pour des raisons de positionnement, émettent souvent des réserves ou essaient de remettre en cause les capacités du CLPA à coordonner la planification de la gestion des ressources. Ils perçoivent souvent le CLPA comme une instance rivale qui veut se substituer à leur organisation.

C'est le cas à Foundiougne, à Rufisque-Bargny et à Yenne-Dialaw où beaucoup d'acteurs considèrent que le CLP est mieux connu et plus crédible que le CLPA. Cependant le CLP a un caractère purement privé qui, sur le plan juridique est différent du CLPA, qui est une instance étatique. Le CLP comme toutes les autres organisations locales (ne pouvant pas légiférer), doit être des bras techniques du CLPA. A ce titre, elles formulent simplement leur avis sur la gestion des pêcheries et proposent des actions au CLPA. Leur rôle se limite à soumettre leur opinion au CLPA dont ils dépendent, la décision relevant de ce dernier. Les responsables des CLPA tendent ainsi à éclipser les responsables des autres organisations locales privées.

Ainsi, l'un des points faibles des CLPA est leur non-appropriation par certains professionnels à cause du lobby que jouent certaines OP (Organisations Professionnelles) qui se sentent menacées par les CLPA. Les responsables des organisations locales et même nationales de professionnels pensent que si les CLPA fonctionnent comme l'entend l'Etat, ils n'auront plus un grand rôle à jouer dans le secteur. Les partenaires et les bailleurs de fonds, selon toujours ces acteurs des OP, n'auront que les CLPA comme interlocuteurs. Du fait que, jusqu'ici, ce sont les leaders des organisations professionnelles qui sont cooptés dans les grandes institutions de la République (Conseil Economique, Sociale et Environnemental, Senat, etc.), par le passé, ces postes risquent de revenir désormais aux leaders des CLPA, particulièrement aux coordonnateurs des réseaux des CLPA. Ainsi, selon certains responsables de CLPA, les dirigeants d'OP font tout pour détourner les acteurs des CLPA s'ils n'y sont pas leaders. Ils leur font croire que les CLPA ne sont pas pour les professionnels, mais plutôt un outil qui permet à l'administration de les contrôler. Certains même, contestent la légitimité des réseaux des CLPA à tous les niveaux (départemental, régionale et national) sous prétexte que ce n'est pas le réseau des CLPA mais celui des ICC ou mieux encore des coordonnateurs. La plupart des responsables des OP veulent être responsables dans un CLPA pour se maintenir, créant ainsi une confusion entre OP et CLPA au sein des acteurs à la base. Les renouvellements des bureaux des CLPA se

font de plus en plus difficilement et avec beaucoup de retard du fait des enjeux et de l'intérêt que suscitent les postes de responsabilité de cet organe.

C'est le cas à Joal où le mandat du bureau est arrivé à terme depuis plus de deux (02) ans, mais le renouvellement tarde à se faire du fait de la réticence de certains membres de l'équipe sortante. L'instance dirigeante est ainsi jugée illégale par une bonne partie des membres de l'ICC. Les réunions ne sont plus convoquées régulièrement et le CLPA se résume aux activités de 2 à 3 personnes que sont le coordinateur et ses adjoints, plongeant ainsi le CLPA dans une léthargie. Cette situation fait que les perceptions sont actuellement très négatives sur la plupart des variables composant l'indicateur « fonctionnement du CLPA » en générale et particulièrement à Joal. De même, comme il a été constaté en 2014, il subsiste une certaine rivalité entre les responsables du Comité de gestion de l'AMP et ceux du bureau du CLPA, qui aurait terni l'image du CLPA quant à sa capacité à coordonner la planification de la gestion des ressources.

A Cayar, bien que le CLPA soit maintenant mieux connu, les décisions concernant la gestion des ressources émanent presque du Comité de Pêche de Cayar (CPC), qui est l'organe locale de gestion. A côté du CPC, il existe le comité de gestion de l'AMP. Le CLPA en tant qu'organe étatique n'est considéré que comme un organe consultatif. Dans l'ICC, certains professionnels parlent de la jeunesse et du manque d'expériences des nouveaux membres et fustigent le fait que des leaders longtemps connus dans les organisations soient mis à l'écart des instances de décisions.

Dans les études précédentes, menées en 2012 et en 2014, la variable « *relations entre le CLPA et ses partenaires* » a été retenue. Celle-ci était passée de positive à négative entre 2012 et 2014. Toutefois, il a été remarqué que les partenaires n'étaient pas précisés et les acteurs évoquaient souvent leurs relations avec la collectivité, le service des pêches, l'autorité administratives (Préfet ou Sous-Préfet) ou les projets et programmes. Dans la présente étude, il a été retenu l'option de séparer les différentes parties prenantes que les professionnels considèrent comme des partenaires, même si dans la structuration du CLPA, les trois premières cités sont membres du CLPA.

De manière générale, cette variable était passée de positive en 2012 à négative en 2014. Cette situation traduisait de mauvaises relations entre ce que les professionnels considéraient comme étant leurs partenaires dans le CLPA. En considérant individuellement ces partenaires, les relations entre les CLPA et la DPM sont perçues comme bonnes en moyenne générale avec un

score de 0,5. Dans tous les CLPA, les relations semblent bonnes même si elles apparaissent moins bonnes à Joal, Yenne/Dialaw avec respectivement un score de 0 et de 0,09 et dans une moindre mesure à Foundiougne et Rufisque/Bargny. Dans les autres CLPA, le score avoisine 1, traduisant de très bonnes relations avec la DPM.

Les relations entre le CLPA et l'autorité administration semblent bonnes en moyenne générale avec un score de 0,18 mais elles sont moins bonnes par rapport à la DPM. En dehors de Mbour, Pikine et de Ziguinchor qui affichent respectivement un score de 0,87, 0,88 et 0,52, les scores des autres CLPA sont moyens, voire négatifs à Sindia, Yenne/Dialw, Rufisque Saint-Louis. Dans ces derniers CLPA, les professionnels ont déploré l'absence des autorités administratives lors des réunions, qui se font très souvent représenter par le chef de poste des pêches. Leur accessibilité est aussi jugée difficile. Par contre, dans les autres CLPA comme celui de Mbour, la disponibilité du préfet est saluée.

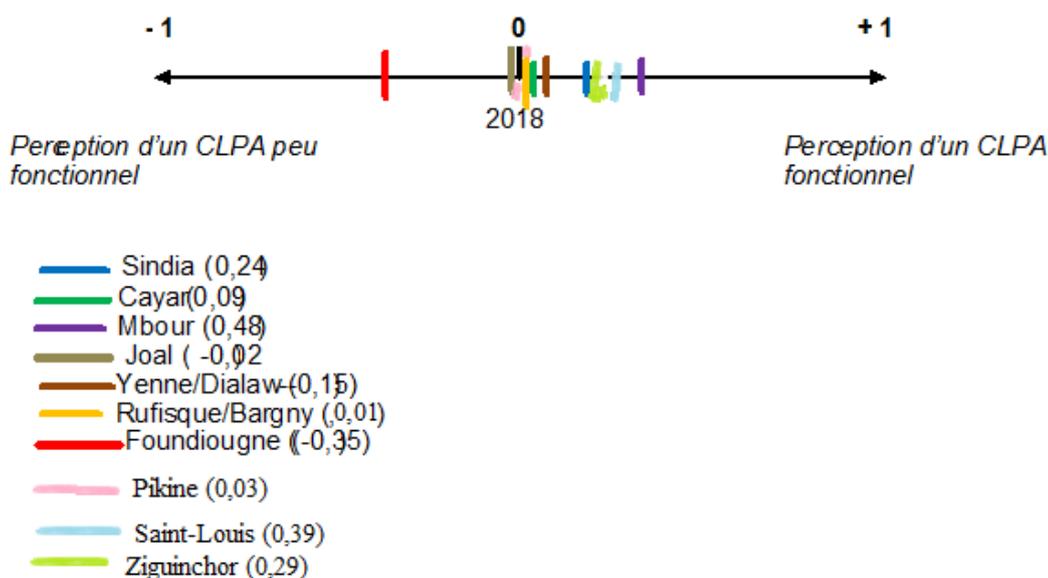
Ce sont les relations entre les communes et les CLPA qui semblent les moins bonnes. En moyenne générale, le score de cette variable est négatif (-0,19), traduisant une mauvaise perception des professionnels de l'implication des autorités communales dans les CLPA. A l'exception de Mbour et de Pikine où les scores sont élevés, dans les autres CLPA, le score est négatif. Généralement, les professionnels reprochent à la commune la non-participation de son représentant aux réunions du CLPA et l'absence d'appui de la commune au CLPA. Dans la plupart des CLPA, les professionnels considèrent que la commune ne s'intéresse pas au CLPA.

Dans tous les cas, il apparaît que les avancées les plus significatives dans le fonctionnement des CLPA sont notées dans la tenue des réunions et le système de communication. Les CLPA avaient des difficultés pour tenir régulièrement leurs réunions surtout les CLPA terroirs. La plupart des CLPA ont souligné l'appui financier du projet USAID/COMFISH dans la tenue des réunions. Les appuis d'autres projets, tel que ADUPES, ont permis aussi de tenir régulièrement des réunions.

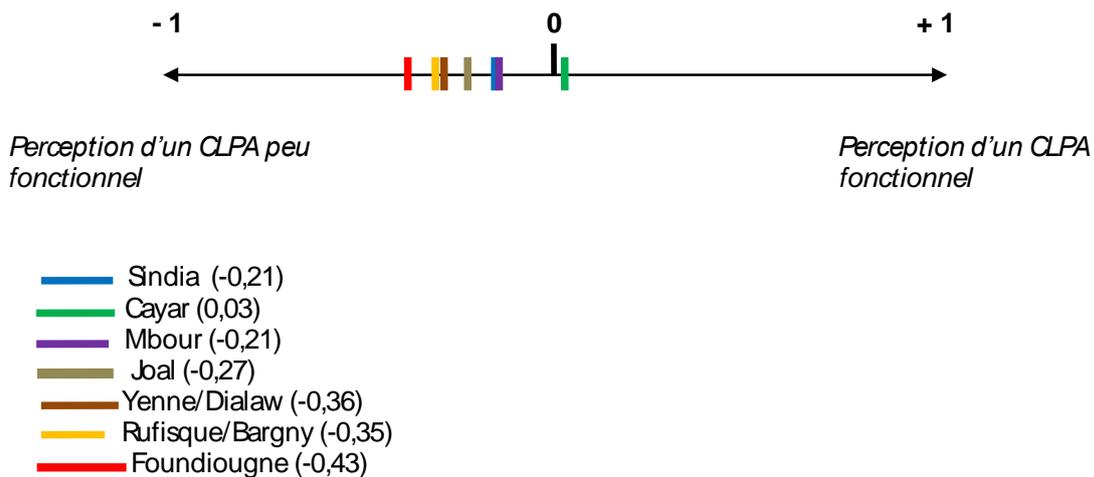
Généralement, c'est à Foundiougne et à Joal où les scores des variables sur le fonctionnement du CLPA ont moins évolué même s'il y a une amélioration. Dans ces deux CLPA, il ressort nettement que le fonctionnement du CLPA est jugé mauvais. En revanche, à Mbour, Sindia et dans une moindre mesure à Cayar, Yenne-Diaaw et Rufisque-Bargny, les scores des variables ont connu une assez forte hausse. Dans les nouveaux CLPA, Pikine, Saint-Louis et Ziguinchor, les scores sont généralement bons, voire même très bons pour d'autres.

Ainsi, le score de l'indicateur de la fonctionnalité devenu positif montre que les CLPA sont maintenant plus fonctionnels et que des solutions ont commencé à être trouvées sur certains des problèmes qui entravent leur bon fonctionnement. Les activités menées par le projet USAID/COMFISH, même si elles ne sont pas les seules, ont permis d'apporter des mesures concrètes dans la fonctionnalité des CLPA de l'avis de la quasi-totalité des acteurs interrogés dans la plupart des CLPA concernés par l'étude.

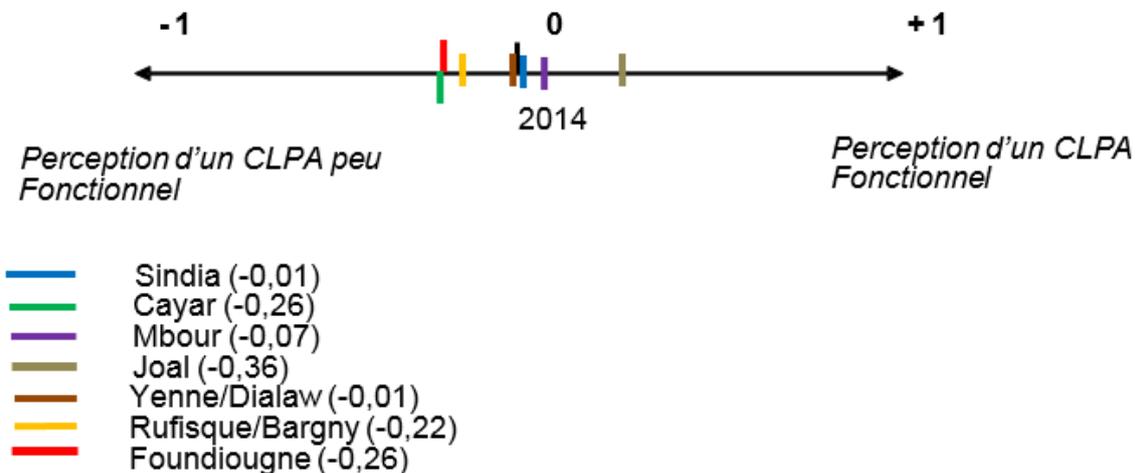
Dans la plupart des sites, les membres des ICC ont souligné qu'aujourd'hui les projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus ont donné une âme au CLPA qui est devenu un organe reconnu et considéré dans le milieu de la pêche. « *C'est le projet USAID/COMFISH qui a montré la voie aux autres partenaires qui cherchaient des interlocuteurs sur le terrain. Il a dès le début misé sur le CLPA et a réussi à en faire un organe. Si c'est simplement l'Etat, les CLPA allaient être des coquilles vides. Maintenant, les autres projets peuvent se glorifier d'avoir aidé des CLPA, mais c'est le projet USAID/COMFISH qui est en train de le renforcer* » : soutient un membre de l'ICC de Sindia.



**Figure 9 : Perceptions de la fonctionnalité des CLPA en 2018**



**Figure 10 : Perception de la fonctionnalité des CLPA en 2012**



**Figure 11 : Perceptions de la fonctionnalité des CLPA en 2014**

#### 4.4. Indicateur IV. Initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières

En moyenne générale, le score de l'indicateur a connu une légère hausse par rapport à 2014. Il est passé à 0,23 en 2018 alors qu'il était de 0,21 en 2014. Il reste toutefois faible par rapport à 2012 où il était de 0,33 (Tableau 15).

**Tableau 15: Evolution du score de l'indicateur de perception des initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès entre 2012, 2014 et 2018**

Indicateurs	Année de référence	Foundiougne	Joal	Mbour	Sindia	Yenn/Dialaw	Rufisqu/Bargny	Cayar	Pikine	Saint-Louis	Ziguinchor	Moyenne
<b>Indicateur IV.</b> Initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières	2018	0,24	0,27	0,27	0,76	0,26	-0,01	0,44	0,15	0,04	0,27	0,27
	2014	0,04	0,15	0,25	0,46	0,32	0,13	0,13				0,21
	2012	0,29	0,50	0,43	0,43	0,08	0,12	0,48				0,33

Les scores sont certes faibles par rapport à 2012 mais traduisent tout de même, une meilleure reconnaissance par les acteurs des actions menées par leur CLPA entre 2014 et 2018 en termes « d'initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources ». Le score toujours assez bon (0,23), témoigne ainsi qu'une bonne partie des acteurs reconnaissent les actions du CLPA dans la gestion et la régulation de l'accès aux ressources.

Néanmoins, selon les CLPA, l'évolution du score de l'indicateur est très variable. Dans les CLPA de Foundiougne, Sindia, Mbour, Joal et Cayar, le score de l'indicateur est en nette hausse par rapport à 2014. A Foundiougne d'ailleurs c'est cet indicateur qui a connu l'évolution la plus positive. C'est particulièrement Sindia qui se distingue le plus avec un score 0,76, attestant des perceptions très bonnes des acteurs de ce CLPA en matière de gestion et de contrôle de l'accès aux ressources.

Par contre dans les CLPA de Yenne-Dialaw et Rufisque-Bargny, les scores sont en baisse par rapport à 2014. A Rufisque-Bargny, le score est devenu même négatif attestant des perceptions de moins en moins bonnes des acteurs sur les initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources dans ces deux CLPA.

Dans les nouveaux CLPA échantillonnés, le score est faible à Saint-Louis avec 0,04 alors qu'il est assez bon à Pikine et Ziguinchor, avec respectivement 0,17 et 0,27. A Kaolack et Gandiaye, les initiatives sont l'œuvre d'associations privées, en l'absence de CLPA.

L'examen des variables qui composent l'indicateur « *Initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières* » montre que la quasi-totalité des variables suivies depuis 2012, ont connu une forte hausse. Toutefois, celles qui ont le plus contribué à la tendance haussière de l'indicateur sont principalement celles portant sur

le « niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson et de commercialisation du poisson » avec 0,53, la « participation et l'engagement des partenaires dans la cogestion ». Cette variable qui était négative en 2012 et 2014, est devenue positive avec un score global de 0,30. La variable relative aux « Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques », a aussi fortement pesé avec un score de 0,83 (Tableau 16).

**Tableau 16 : Evolution du score des variables de l'indicateur IV perception sur les initiatives, mesures et modalités de gestion entre 2012, 2014 et 2018**

Variables	Année de référence	Foundiougne	Joal	Mbour	Sindia	Yenne/ Dialaw	Rufisqu/ Bargny	Cayar	Pikine	Saint- Louis	Ziguinchor	Moyenne
V14. Immatriculation et licences de pêche	2018	0,65	- 0,33	- 0,57	0,89	0,68	0,06	0,69	- 0,07	0,65	0,11	0,30
	2012	0,67	1,00	1,00	1,00	1,00	0,85	0,94				0,92
	2014	0,76	0,25	0,43	0,86	0,15	0,25	-0,95				0,25
V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA	2018	- 0,35	0,27	0,79	0,86	0,16	0,16	0,42	0	0,33	0,38	0,30
	2012	- 0,33	-0,59	-0,85	-0,80	-0,80	-0,25	-0,47				-0,58
	2014	-0,32	-0,5	-0,43	0	0,1	-0,4	-0,09				-0,23
V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson, et de commercialisation du poisson	2018	0,66	0,34	0,73	0,94	0,70	0,22	0,68	0,25	0,33	0,44	0,53
	2012	0,05	0,06	0,00	0,10	-0,45	0,10	-0,06				-0,02
	2014	-0,4	0,04	-0,04	0,43	0,65	0,7	0,61				0,28
V12. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	2018	1	0,90	0,96	1	0,94	0,82	0,90	0,92	-0,08	0,91	0,83
	2012	0,33	1,00	1,00	0,90	0,10	-0,30	1,00				0,57
	2014	0,32	1	1	0,78	0,8	0,4	0,66				0,70
V18. Pertinence mesures de gestion	2018	0,71	0,16	0,53	0,24	0,28	0,21	0,75	0,24	0,22	0,75	41
V19. Niveau d'application des mesures	2018	- 0,47	0,54	-0,03	-0,73	0,38	-0,78	- 0,31	- 0,26	0,16	-0,16	-0,17
V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	2018	- 0,55	- 0,65	-0,55	-0,20	0,42	- 0,76	-0,04	-0,82	-0,57	-0,54	-0,42

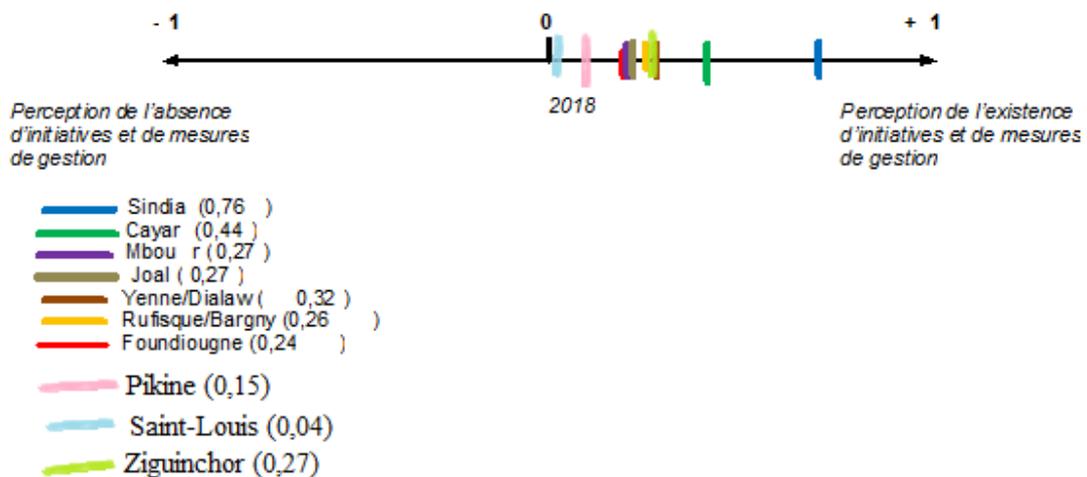
La forte hausse de ces variables portant sur la connaissance, l'engagement et les initiatives en matière de cogestion montre bien que les acteurs ressentent maintenant plus les actions menées par leur CLPA dans la gestion des ressources. Contrairement à 2012 où les scores sur la « *participation et l'engagement* », le « *niveau de connaissance de la mise en œuvre des bonnes pratiques* » étaient négatifs, ceux-ci sont devenus positifs. L'implication du CLPA dans la cogestion est de plus en plus reconnue par les acteurs. Toutefois, les membres des ICC évoquent le plus la convention locale du projet USAID/COMFISH à travers laquelle le projet met en œuvre ses interventions dans la gestion. Le plan de gestion de la sardinelle, la réglementation de la taille des débarquements et le respect de la maille des filets, entre autres, sont souvent cités comme mesures. En effet, le projet a utilisé la *Convention Locale* comme instrument de renforcement de la capacité des acteurs mais aussi de l'institution qui est le CLPA.

Dans tous les CLPA, ces variables ont connu une hausse à l'exception de celle portant sur « *immatriculation et licence* » qui a considérablement baissé à Mbour de même que « *l'engagement à la participation des partenaires* », à Foundiougne et dans une moins mesure, à Pikine où le score est de 0.

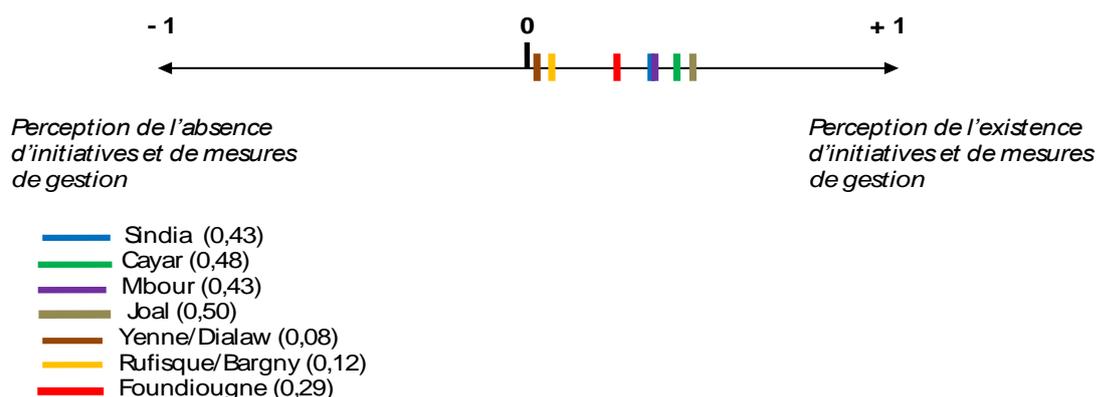
Par contre, les variables qui ont fortement plombé la baisse de l'indicateur sont celles relatives au « *niveau d'application des mesures* » et au « *niveau d'éradication des pratiques négatives* ». Ces deux variables ont en moyenne générale un score négatif, voire très négatif avec respectivement -0,17 et -0,42. Elles ont été introduites afin de mieux traduire la variable globalisante de 2012 et 2014 portant sur « *l'impact des initiatives et modalités d'accès et de contrôle* ». C'est d'ailleurs cette variable qui avait pesé plus négativement sur le score de 2014 et de 2012. Il ressort que dans la majeure partie des CLPA, les scores de ces variables sont négatifs, voire très négatifs à l'exception de Joal, Yenne/Dialaw et Saint-Louis où les scores sont assez positifs sur le « *niveau d'application des mesures* », voire même très positifs à Joal. Pourtant dans tous les CLPA, la variable « *pertinence des mesures* » enregistre un bon score, voire un très bon score. Ce qui veut dire que la grande majorité des acteurs jugent les mesures mises en place bonnes. Toutefois, il semble que c'est l'application des mesures que le CLPA n'arrive toujours pas à assurer correctement. Il en découle que les perceptions sur le « *niveau d'éradication des pratiques négatives* » sont très mauvaises. Cette situation explique le score négatif de cette variable dans tous les CLPA.

Dans les CLPA de Joal, Yènne/Dialaw et Saint-Louis, les équipes de surveillance des AMP ont permis une bonne application des mesures. Dans les autres localités, la surveillance paraît plus difficile. Les acteurs de Mbour reconnaissent que les mesures portant sur l'interdiction de la pêche nocturne ne sont respectées que par les autochtones ; alors que les pêcheurs de la région de Dakar viennent pêcher dans les environs de Mbour pour aller débarquer dans d'autres localités. A Cayar, il est signalé que depuis un bon moment, les techniques prohibées sont pratiquées dans les eaux de Cayar par les pêcheurs basés à Yoff, Mboro et Fass Boye. Surtout depuis la suspension de l'interdiction du monofilament, des incursions dans les zones de pêche sont effectuées par les pêcheurs des localités environnantes. Les Cayarois envisagent même d'envoyer des correspondances dans les villages d'origine des pêcheurs fraudeurs pour avertissement et n'hésiteraient pas, selon leurs propos, de les trouver en mer pour faire appliquer la loi.

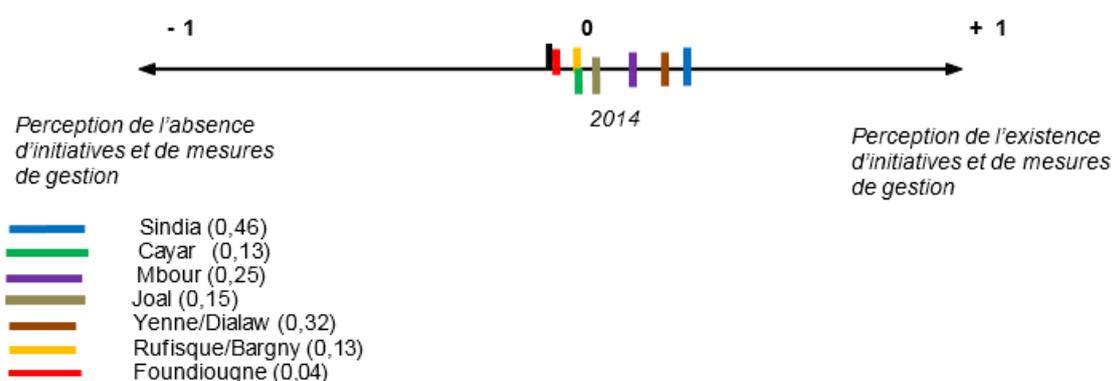
Il arrive aussi que certaines mesures comme le repos biologique sur le poulpe, dont la période retenue coïncide ces dernières années, avec la tabaski et l'ouverture des classes, soit différé sous prétexte qu'il impacte négativement sur les revenus des pêcheurs et des mareyeurs.



**Figure 12 : Perception des initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières dans les CLPA en 2018**



**Figure 13. Perception des initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières dans les CLPA en 2012**



**Figure 14 : Perception des initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières dans les CLPA en 2014**

**Tableau 17 : Situation de l'immatriculation par région au 16/02/2018**

Région	Parc Piroguier total saisi dans la base de l'immatriculation			Taux de marquage Par rapport au nombre total de pirogues saisies dans la base de données	Taux de marquage Par rapport à la commande de 19 009 plaques
	Nombre de pirogues Saisies dans la base et non marquées	Nombre de pirogues saisies dans la base du PNI et marquées avec des plaques en aluminium	Nombre total de pirogues saisies dans la base de données de l'immatriculation		
Saint-Louis	1 212	3 407	4 619	74%	93%
Kaolack	54	160	214	75%	95%
Louga	64	164	228	72%	86%
Ziguinchor	1 926	3 062	4 988	61%	85%
Fatick	654	2 187	2 841	77%	87%
Thiès	1 961	4 516	6 477	70%	87%
Dakar	2 063	2 684	4 747	57%	73%
<b>Total</b>	<b>7 934</b>	<b>16 180</b>		<b>67%</b>	<b>85%</b>

Source : DPM 2018

**Tableau 18 : Situation de l'immatriculation par région au 20 novembre 2014**

Région maritime	Effectif du Parc Piroguier (Source PNI)	Nombre Pirogue immatriculé	%	Nombre Pirogue ayant le permis	%
Saint-Louis	3 829	655	17%	638	17%
Louga	215	184	86%	144	67%7
Thiès	6 762	1 481	22%	2 150	32%
Dakar	4 865	1 613	33%	983	20%
Fatick	2 396	684	29%	904	38%
Kaolack	115	55	48%	43	37%
Ziguinchor	3 683	1 035	28%	961	26%
<b>Total</b>	<b>21 865</b>	<b>5707</b>	<b>26%</b>	<b>5823</b>	<b>27%</b>

Source : DPM (percentages added)

**Tableau 19 : Situation de l'immatriculation en 2012**

Localités	Nombre de pirogues identifiées	Nombre de pirogues marquées	Taux de marquage des pirogues
Région de Fatick (y compris Foundiougne)	1779	1476	82,97 %
Bargny	432	379	87,73 %
Rufisque	300	300	100 %
Yenne	666	563	84,53 %
Cayar	1031	886	85,94 %
Joal	1091	785	71,95 %
Mbour	1297	854	65,84 %
Ngaparou	361	336	93,07
Popenguine	440	440	100 %
Pointe Sarène	514	506	98,44%

Source : DPM

#### 4.5. Indicateur V. Niveau de conscience des changements climatiques

L'analyse de l'évolution du score de l'indicateur « Niveau de conscience des changements climatiques », montre qu'en moyenne générale, celui-ci a très fortement augmenté, atteignant 0,70, alors qu'il n'était que de 0,24 en 2014 et de 0,23 en 2012 (Tableau 20).

**Tableau 20 : Evolution du score de l'indicateur V perceptions du niveau de conscience des changements climatiques entre 2012,2014 et 2018**

Indicateur V	Année de référence	Foundiougne	Joal	Mbour	Sindia	Yenn/Dialaw	Rufisqu/Bargny	Cayar	Pikine	Saint-Louis	Ziguinchor	Moyenne
Perception du niveau de	2018	0,95	0,36	0,80	0,84	0,79	0,79	0,73	0,06	0,98	0,69	0,70

conscience changements climatiques	2014	0,08	-0,08	0,34	0,58	0,3	0,15	0,33				0,24
	2012	0,30	0,65	0,27	0,20	- 0,30	0,02	0,50				0,23

Dans tous les CLPA, il apparaît aussi que le score est très élevé sauf à Pikine où il n'est que de 0,06. Si le score de cet indicateur avait baissé entre 2012 et 2014 dans les CLPA de Foundiougne, Joal et Cayar, il a considérablement augmenté en 2018.

Il ressort nettement que le niveau de conscience des acteurs sur les changements climatiques est maintenant très élevé comparativement à la situation de 2012 et de 2014.

L'examen des variables qui composent cet indicateur montre que les scores des deux variables à savoir celle portant sur « le niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières » et celle relative aux « mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique », ont toutes fortement augmenté (Tableau 21).

**Tableau 21 : Evolution du score des variables de l'indicateur V perception du niveau de conscience des changements climatiques**

Variables	Année de référence	Foundiougne	Joal	Mbour	Sindia	Yenn/Dialaw	Rufisqu/Bargny	Cayar	Pikine	Saint-Louis	Ziguinchor	Moyenne
V17. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	<b>2018</b>	<b>1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,81</b>	<b>0,98</b>	<b>0,58</b>	<b>0,77</b>	0,69	<b>0,97</b>	<b>0,88</b>	<b>0,45</b>	<b>0,76</b>
	2012	0,28	0,30	0,25	-0,20	-0,40	0,15	0,35				0,10
	2014	0,04	-0,41	0,47	0,26	0,1	0,4	0,66				0,21
V18. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	<b>2018</b>	<b>0,90</b>	<b>0,25</b>	<b>0,78</b>	<b>0,70</b>	<b>1</b>	<b>0,80</b>	<b>0,77</b>	<b>-0,75</b>	<b>1</b>	<b>0,92</b>	<b>0,56</b>
	2012	0,33	1,00	0,30	0,60	-0,20	-0,10	0,65				0,36
	2014	0,12	0,25	0,21	0,91	0,5	-0,1	0				0,27

Néanmoins, il ressort que « le niveau de prise de conscience » a plus contribué à la forte hausse de l'indicateur, passant de 0,21 en 2014 à 0,76 en 2018 ; alors qu'il était à 0,10 en 2012. Depuis 2012, le score de cette variable est aussi en constante hausse dans presque tous les CLPA sauf Joal, où il a baissé entre 2012 et 2014. Cette constante hausse du score de cette variable confirme le niveau de prise de conscience de plus en plus élevé des acteurs sur le changement climatique.

Ce bon score de la variable s'explique par les formations reçues par les membres des ICC sur le changement climatique. En effet, dans la plupart des CLPA, il a été déclaré que les membres de l'ICC ont bénéficié de séances de formation et de sensibilisation sur changement climatique de la part du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus en collaboration avec l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM), la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC) et la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP). Ces formations ont ainsi permis à ces acteurs d'être mieux informés sur le changement climatique et d'être plus conscients des effets dudit phénomène. D'autres partenaires comme le PRAO, ont été signalé dans certains CLPA, dans les formations sur le changement climatique.

Toutefois, du fait que les formations peuvent ne pas se faire chaque année, certains nouveaux membres des CLPA dont les instances ont été renouvelées n'ont pas encore bénéficié de formations même si certains affirment avoir pris conscience du phénomène à travers les médias. Dans le CLPA de Sindia, les acteurs disposent d'un temps d'antenne dans une radio de la place pour animer une émission destinée aux professionnels à travers laquelle, des sensibilisations sont faites sur le changement climatique. Ce sont ces derniers qui semblent avoir les niveaux de prise de conscience les moins élevés puisque disent-ils, c'est à travers les médias qu'ils apprennent le phénomène, ses causes et ses impacts. Aussi, selon certains, ils n'ont reçu qu'une seule formation en 2015 et n'avaient pas très bien compris tous les contours du phénomène et sentent qu'ils n'ont qu'un niveau moyen de prise de conscience sur le phénomène.

A Pikine où les projets COMFISH et COMFISH Plus n'intervient que ponctuellement, les membres de l'ICC n'ont pas bénéficié de formation. Ce qui pourrait être l'une des raisons du score moyen de l'indicateur.

Malgré tout, en moyenne générale, le niveau de prise de conscience est très élevé et cette prise de conscience semble aussi se refléter dans le développement de stratégies d'adaptation. En effet, en dehors de Pikine où le score est négatif avec -0,76, la variable « mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique », est aussi en forte hausse dans tous les CLPA.

En 2014, cette variable avait connu en moyenne générale une baisse passant de 0,36 en 2012 à 0,27 en 2014. Cette situation traduisait une compréhension moindre des acteurs sur les mesures en termes d'adaptation. Actuellement, les perceptions sur les stratégies d'adaptions semblent meilleures.

« *Les formations nous ont permis de savoir qu'il y a certaines pratiques qui polluent l'atmosphère comme le fait de brûler les matières plastiques, la coupe des arbres, les feux de brousses, et nous ont appris qu'il faut penser à reboiser surtout planter des filaos* » : soutient un professionnel de Sindia.

Dans la quasi-totalité des CLPA, les acteurs ont surtout relevé la mise en place de drapelet par l'USAID/COMFISH et COMFISH Plus pour leur permettre de connaître le temps qu'il fait en mer à travers le Système d'Alerte Précoce (SAP), afin d'éviter les accidents liés aux perturbations en mer. Ce n'est qu'à Pikine où les acteurs n'ont pas cité cette action du fait que l'USAID/COMFISH n'intervient pas dans ce CLPA. Néanmoins, certains acteurs de ce CLPA déclarent recevoir des alertes de l'ANACIM. D'ailleurs, ces alertes sont le résultat d'une convention entre l'USAID/COMFISH et l'ANACIM pour informer à temps les membres de l'ICC de tous les CLPA à travers un Système d'Alerte Précoce mis en place depuis 2014. L'absence de drapelet serait d'ailleurs une des raisons du score très négatif de cette variable dans ce CLPA. Il en résulte que la mise en place de drapelets comme stratégies d'adaptation a fortement participé à la hausse du score de la variable « mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique ».

En outre, en plus des séances de sensibilisation à travers les CLPA, des plans locaux d'adaptation ont été élaborés par le projet dans les CLPA de Rufisque/Bargny, de Saint-Louis, de Ziguinchor. La stratégie du projet USAID/COMFISH a aussi et surtout consisté à réduire la vulnérabilité des populations en mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté. Ces actions qui ont surtout ciblé les femmes transformatrices, ont permis à ces dernières d'améliorer la qualité et l'hygiène de leur produit et de leur environnement et subséquemment le prix de leurs produits. Le projet a aussi aidé à développer des activités alternatives génératrices de revenus pour aider ces femmes à mener des activités leur permettant d'avoir des revenus pendant les « *périodes mortes* » (où pour une raison ou une autre, les femmes ne peuvent pas exercer les activités de transformation artisanale soit à cause du mauvais temps, soit à cause de la raréfaction de la matière première etc.)

Il se trouve que les différentes mesures prises par l'Etat en termes d'adaptation au changement climatique sont plus orientées vers les aspects biophysiques, notamment la lutte contre l'érosion côtière. Ces actions sont plus menées à Saint-Louis et sur la Côte Sud, particulièrement entre Rufisque et Mbour. Les autres localités n'avaient pas encore connu d'interventions significatives en matière d'adaptation. Les activités des CLPA en matière d'adaptation au

changement climatique se limitaient aussi à des séances de sensibilisation. Cette situation faisait que les pêcheurs ne percevaient pas les stratégies d'adaptation. Le volet changement climatique du projet USAID/COMFSH qui a mis l'accent sur les vulnérabilités humaines, avec sa démarche accès sur le renforcement du niveau de résilience des professionnels alliant formation, sensibilisation et mise en œuvre d'activités génératrices de revenus, a permis une meilleure compréhension du phénomène par les acteurs et des stratégies d'adaptation qui sont à leur portée.

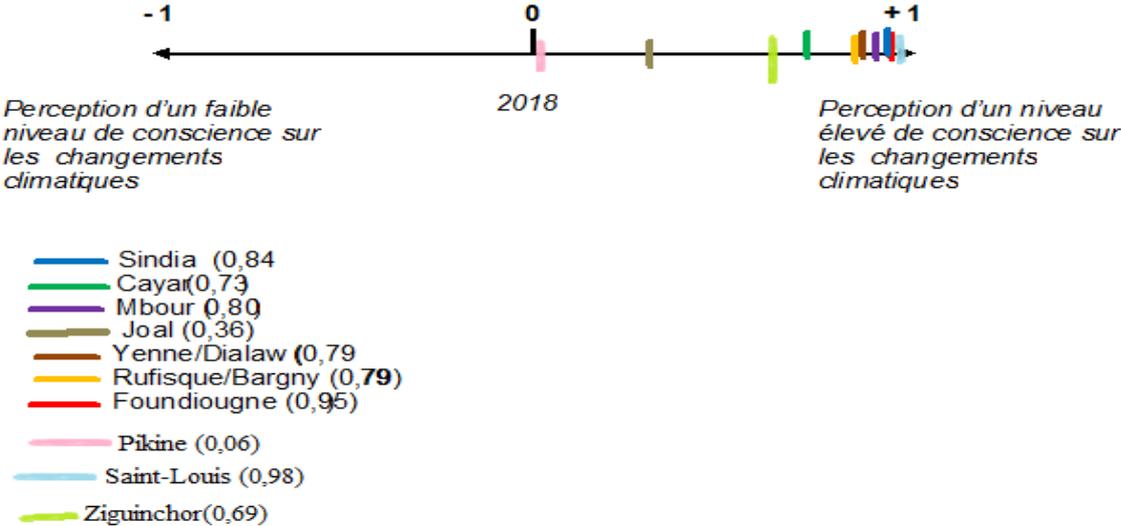
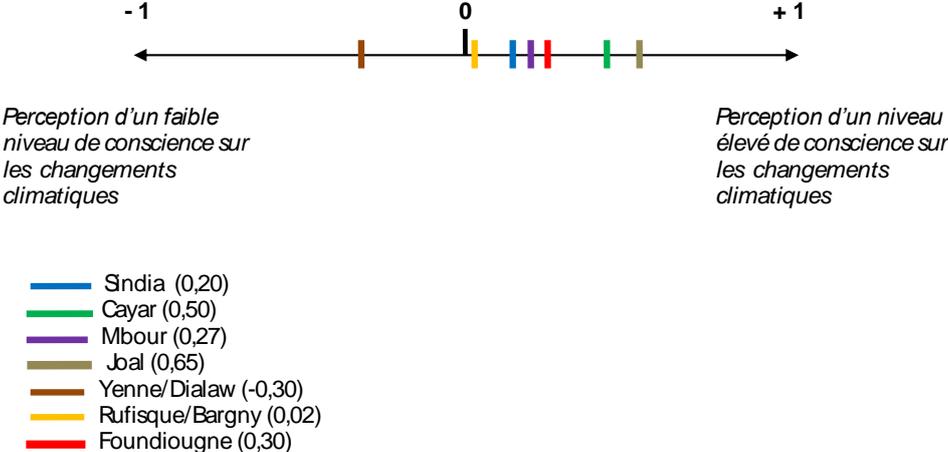
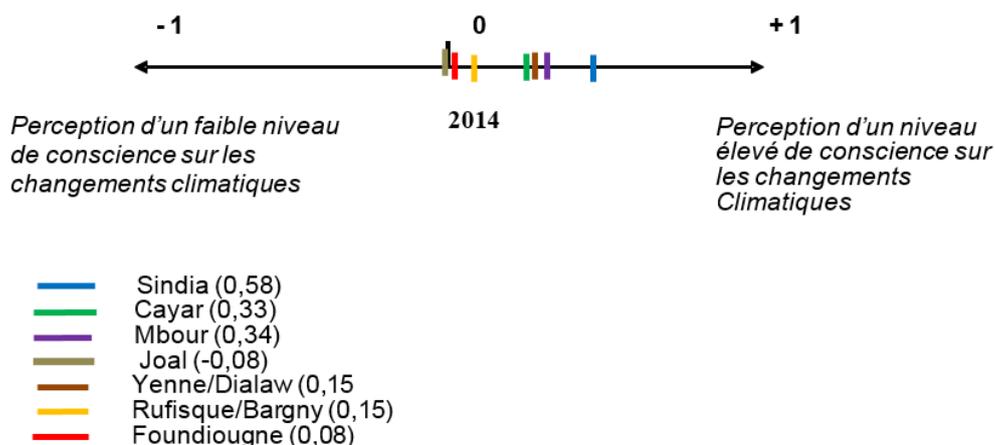


Figure 15: Perception du niveau de conscience sur les changements climatiques en 2018



**Figure 16 : Perception du niveau de conscience sur les changements climatiques en 2012**



**Figure 17 : Perception du niveau de conscience sur les changements climatiques en 2014**

#### 4.6. Indicateur VI. Effort de pêche

L'indicateur « Effort de pêche » n'avait pas été pris en compte en 2012 et 2014, il n'est donc pas question ici d'évaluer son évolution. Toutefois, le but recherché à travers cet indicateur est d'évaluer indirectement les impacts de l'amélioration de la gouvernance à travers les CLPA sur les captures par unité d'effort. Autrement dit, en quoi la fonctionnalité des CLPA a contribué à la gestion des ressources halieutiques. L'impact de la gouvernance sur la ressource est évalué ici en termes d'évolution de l'abondance des espèces, de leur taille, de la durée des sorties et de la distance des sorties.

Il ressort que les perceptions des acteurs sur l'effort de pêche sont en moyenne générale négatives avec un score de -0,27 (Tableau 22).

**Tableau 22 : Score de l'indicateur de perception sur l'effort de pêche en 2018**

Indicateur V	Année de référence	Foundiougne	Joal	Mbour	Sindia	Yenn/Dialaw	Rufisqu/Bargny	Cayar	Pikine	Saint-Louis	Ziguinchor	Moyenne
Effort de pêche	2018	-0,17	-0,92	-0,25	0,12	-0,16	-0,53	-0,32	-0,42	0,16	-0,26	-0,27

Ce score traduit donc les mauvaises appréciations des acteurs sur l'évolution des sorties et sur les captures. Les scores sont négatifs dans presque tous les CLPA, à l'exception de Sindia et Saint-Louis. Dans ces deux CLPA, qui affichent respectivement un score de 0,12 et 0,16, les

acteurs semblent être moins affectés ceux des autres CLPA. C'est particulièrement à Joal, Rufisque/Bargny et Pikine où le score est plus négatif, attestant certainement que c'est dans ces CLPA que les acteurs sont plus confrontés aux captures et aux problèmes de sortie de pêche.

L'examen des variables composant l'indicateur montrent qu'en moyenne générale, celles-ci sont toutes négatives, voire très négatives pour certaines. C'est particulièrement la variable « *évolution de la distance des lieux de pêche* », qui enregistre le score le plus négatif avec -0,42. Il montre que les acteurs perçoivent les distances à parcourir pour accéder aux lieux de pêche propices, plus longues. Dans tous les CLPA, le score est négatif à l'exception de Sindia et de Ziguinchor où il est moyen avec une valeur de 0. Il en est de même concernant la variable « *évolution du temps de sortie de pêche* », pour laquelle le score est toujours moyen avec un score de 0 pour ces deux CLPA alors qu'il est partout ailleurs négatif. Le temps de la sortie de pêche est corrélativement lié à la distance des lieux de pêche. Ce qui signifie que les lieux de pêche sont jugés moins éloignés par les acteurs de Sindia et de Ziguinchor.

Le score de « *l'évolution de l'abondance des principales espèces* » est négatif dans tous les centres. Il en découle que la grande majorité des acteurs perçoivent que la ressource est de plus en plus rare particulièrement à Joal et Sindia où le score de cette variable est plus négatif.

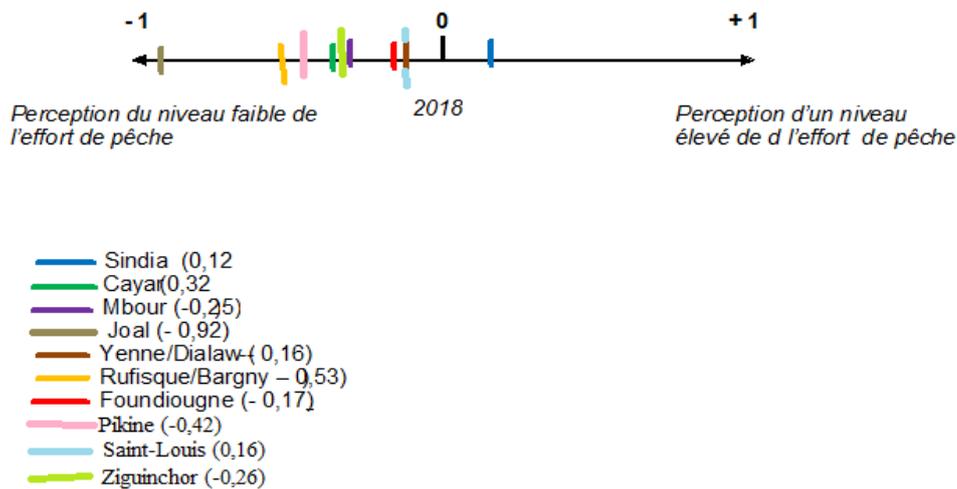
C'est la variable « *évolution de la taille des espèces* » qui a le score le moins négatif, avec une valeur de -0,07. Exceptés Joal et Mbour qui enregistrent des scores très négatifs, le score est nettement moins négatif dans les autres CLPA, voire même positif à Cayar avec un score de 0,21 et très positif à Yenne-Dialaw avec un score de 0,97.

Ainsi, les perceptions sur l'évolution de l'abondance des ressources, de même que les distances des lieux de pêche et du temps des sorties, sont mauvaises ; celles portant sur la taille des ressources sont proches de la moyenne. Si l'on sait que beaucoup d'efforts sont consentis sur le respect de la taille réglementaire des captures, on pourrait penser qu'il y a une prise de consciences des acteurs sur la taille.

**Tableau 23 : Score des variables de l'indicateur de Perception des acteurs sur l'effort de pêche en 2018**

Variables	Année de référence	Foundiougne	Joal	Mbour	Sindia	Yenne/Dialaw	Rufisque/Bargny	Cayar	Pikine	Saint-Louis	Ziguinchor	Moyenne
V25. Evolution abondance des principales espèces	2018	- 0,26	-0,79	0,13	0,69	- 0,40	- 0,48	-0,31	- 0,46	- 0,41	- 0,07	-0,24

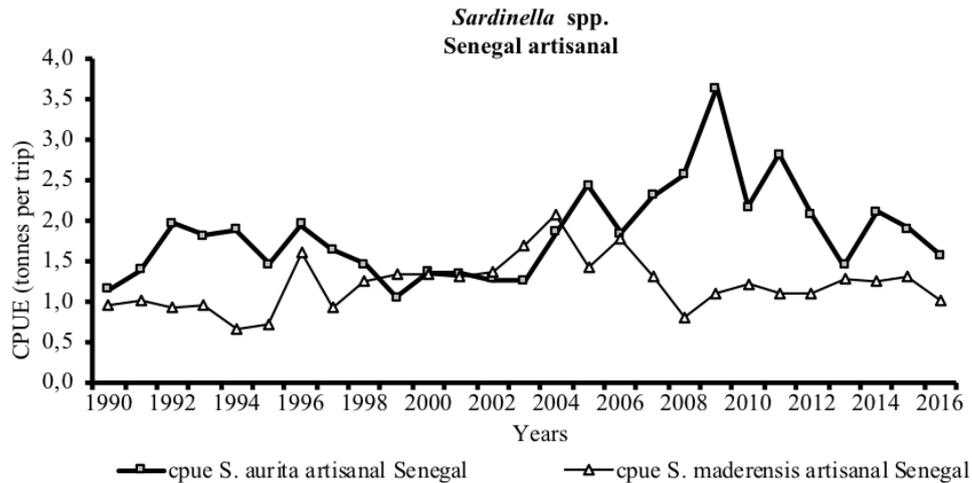
V26. Evolution de taille de principales espèces	2018	0	-0,94	0,56	-0,20	0,97	-0,08	0,21	-0,13	-0,08	-1	-0,07
V27. Evolution temps de sortie de pêche	2018	-0,30	-1	-0,84	0	-0,43	-0,71	-0,55	0,60	-0,69	0	-0,39
V28. Evolution distance des lieux de pêche	2018	-0,14	-0,96	-0,88	0	-0,81	-0,87	-0,65	0,63	-0,5	0	-0,42



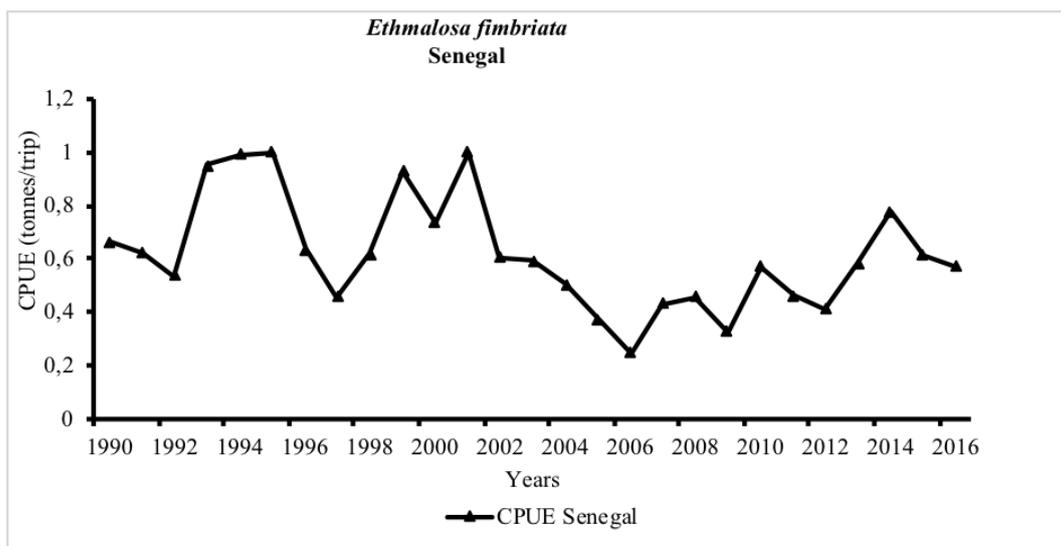
**Figure 18 : Perception du niveau de l'effort de pêche en 2018**

Toutefois, les résultats des évaluations menées par le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRDOT) ont montré que globalement, les principaux engins qui ciblent les sardinelles et l'éthmalose, (les sennes tournantes et les filets maillants), ne coïncident toujours pas avec les perceptions des pêcheurs. Les évaluations montrent que depuis 2009, l'effort de pêche des sennes tournantes tend globalement à la hausse.

Les quantités débarquées relatives aux deux espèces de sardinelles (ronde et plate) sont globalement caractérisées par une très forte hausse dans la période de 2009 à 2014. Toutefois, cette hausse est attribuée au débarquement provenant de la Mauritanie. Les quantités ont commencé à chuter en 2016 et outre les paramètres biophysiques, c'est depuis 2016 que les pêcheurs ont des difficultés pour avoir les licences qui leur permettent d'aller pêcher en Mauritanie. Ce qui confirme l'hypothèse de l'influence des licences de la Mauritanie sur l'effort de pêche des sardinelles au Sénégal. De leur côté, les filets maillants qui évoluent uniquement en Zone Économique Exclusive (ZEE) sénégalaise, ont un effort relativement stable.



**Figure 19 : CPUE (capture en tonnes ; effort en nombre de sorties) de *Sardinella* spp par espèces pour la pêche artisanale au Sénégal de 1990–2016**



**Figure 20 : CPUE (tonnes/sorties) d'*Ethmalosa fimbriata* de filets maillants tournants sénégalais de 1990 à 2016.**

S'agissant de l'évolution du recrutement et des captures, les résultats montrent que, en ce qui concerne la sardinelle, sur l'année, les individus de taille moyenne à grande sont les plus présents que les individus de petite taille ; ce qui renforce les perceptions de la plupart des pêcheurs sur l'augmentation des tailles au débarquement. Les individus de tailles moyennes à petites tailles sont capturés plus à partir de juillet jusqu'en décembre correspondant la période de reproduction.

L'analyse globale du niveau de recrutement montre que depuis 2009, la tendance du recrutement est baissière et le nombre d'individus a chuté.(CRODT, 2016)

Néanmoins, même si pour le moment, l'impact de l'amélioration la gouvernance des CLPA est difficilement mesurable sur le niveau d'abondance de la ressource et de la taille des débarquements, les acteurs ont souligné les nombreuses actions des projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus, notamment les plans de gestion dont celui de la sardinelle, qui ont un impact réel sur la gestion des ressources ciblées.

En effet, en plus de la redynamisation des CLPA, ces projets ont mis en place des cadres de concertation qui permettent aux différents acteurs intervenant dans la gestion de la ressource de la sardinelle de pouvoir se retrouver au niveau d'une zone maritime. Les projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus ont élaboré en concertation avec la Direction de la Pêche maritime (DPM), des plans d'action sur cinq zones maritimes que sont la Grande Côte nord, la Grande Côte sud, le Cap-Vert, la Petite Côte, et la Casamance validés par les acteurs (ICC des CLPA et autorités administratives locales) et approuvés et par le Ministre de la pêche maritime. Il a été ensuite mis en place dans chaque zone, une unité de concertation assimilable à un comité de pilotage. L'objectif est de faire remonter les mesures techniques prises par chaque CLPA au niveau de l'unité de concertation zonale pour approbation afin d'une meilleure harmonisation des activités au niveau des plans d'action des zones concernées.

Les acteurs ont aussi souligné la grande contribution de ces projets à la vulgarisation du Code de la pêche et particulièrement leur influence sur la codification de la taille minimale de première capture de la sardinelle qui est de 18 cm dans le Code de la pêche de 2015.

Cette contribution de ces projets à la réglementation de la taille des captures est le résultat de l'appui scientifique desdits projets aux institutions nationales de recherche. En effet, ces projets ont aidé à la mise en place de ce qu'on peut appeler un consortium ou pôle de recherche regroupant les différentes institutions (CRODT, IFAN, IUPA, CSE, CLPA). Ce consortium permet une synergie des systèmes de collecte et de traitement des données afin de réduire les disparités et divergences sur les informations scientifiques. A cet effet, des cellules de collecte de données regroupant : scientifiques et membres des CLPA, dotées de matériel de collecte et de saisie des données, ont été mises en place dans les principaux centres de pêche Ce dispositif scientifique innovant, participe à la bonne mise en œuvre des plans de gestion élaborés en ce sens qu'il permet, en fonction des données collectées, de fournir des réponses scientifiques à

l'évolution de la situation de la ressource dans chaque zone. Ce système devrait, dans un future proche, permettre d'avoir une idée précise sur l'état de la ressource.

D'autres informations scientifiques sont collectées par ces projets à travers des appuis à des doctorants travaillant sur les sujets devant contribuer au processus d'élaboration des plans de gestion des espèces ciblées (sardinelles et ethmalose), améliorant ainsi la base scientifique des pêcheries concernées. C'est ainsi que la taille minimale de première capture de la sardinelle qui figure sur le code de la pêche est issue des résultats d'une thèse soutenue à l'Institut Universitaire de la Pêche et de l'Aquaculture (IUPA) et menée dans le cadre du projet USAID/COMFISH.

Ainsi, sur la base d'arguments scientifiques soutenus, les acteurs et COMFISH Plus sont parvenus à influencer les décisions politiques en matière de réglementation de la taille des espèces. Toutes ces actions de ces projets, mêmes si elles n'ont pas toutes d'effets immédiatement mesurables, peuvent impacter à court ou moyen terme sur la ressource. Déjà, une prise de consciences sur la taille des espèces débarquées est très perceptible chez certains acteurs.

*« Maintenant nous refusons d'acheter et de transformer les captures dont les tailles ne sont pas réglementaires, car si nous le faisons, nous mettons en péril notre propre activité. Le projet USAID/COMFISH nous a beaucoup sensibilisés sur cet aspect »* : soutient une transformatrice à Rufisque.

D'autres résultats portant sur la sélectivité des maillages des filets des engins ciblant l'ethmalose issus d'études menées dans le cadre des projets COMFISH et COMFISH Plus pourraient également être codifiés ultérieurement dans le code de la pêche.

#### **4.7. Indicateur VII. Niveau de connaissance du projet USAID/COMFISH/COMFISH Plus et appréciations de ses actions par rapport aux autres projets**

Il ressort en moyenne générale que le score de l'indicateur *« Niveau de connaissance du projet USAID/COMFISH/COMFISH Plus et appréciations de ses actions par rapport aux autres projets »*, est élevé avec une valeur de 0,58. Ce score est aussi très élevé dans la quasi-totalité des CLPA, avec un score dépassant les 0,60, à l'exception de Foundiougne où le score est moyen (0,09) et à Pikine où il est même négatif avec -0,13. C'est surtout dans le CLPA de Rufisque/Bargny, dans ceux de la Petite Côte et dans celui de Ziguinchor où le score est plus

élevé (Tableau 24). Les activités de ces projets ont plus porté sur ces CLPA, particulièrement sur la Petite Côte où est logée l'unité de coordination des activités de terrain desdits projets.

**Tableau 24 : Score de l'indicateur de perception sur le niveau de connaissance desdits projets et appréciations de leurs actions par rapport aux autres projets.**

Indicateur VII	Année de référence	Foundiougne	Joal	Mbour	Sindia	Yenn/Dialaw	Rufisqu/Bargny	Cayar	Pikine	Saint-Louis	Ziguinchor	Moyenne
Connaissance et appréciations sur USAID/COMFISH	2018	0,09	0,74	0,87	0,73	0,73	0,78	0,67	-0,13	0,60	0,72	0,58

L'examen des variables qui composent l'indicateur montre qu'elles affichent toutes un bon score, avec des valeurs très élevées pour certaines sauf celles portant sur la « *la comparaison avec les autres projets* ». Ce sont plus particulièrement les variables « *impacts des actions de COMFISH/COMFISH Plus sur l'amélioration de la gestion des ressources* » et « *connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus* » qui affichent les scores les plus élevés avec respectivement 0,68 et 0,66. Ces scores montrent que ces projets sont bien connus par la grande majorité des membres des ICC des CLPA et que leurs actions sur l'amélioration de la gestion des ressources sont aussi très bien appréciées.

En revanche, les variables « *appréciations sur les interventions des projets COMFISH et COMFISH Plus* » et celle relative à la « *comparaison avec les autres projets* » ont les scores les moins élevés, surtout la dernière qui a un score moyen de 0.

Néanmoins, selon les CLPA, les appréciations sont très variées. Les projets COMFISH et COMFISH Plus semblent être très bien connus et que leurs actions sont aussi très bien appréciées dans tous les CLPA sauf à Foundiougne et à Pikine. Dans ce dernier CLPA, le score de la variable « *connaissance du projet* » est très négatif avec un score de -0,61. A Pikine, ces projets n'appuient pas directement le CLPA mais travaillent plus avec les femmes transformatrices. Ainsi, ce sont particulièrement les transformatrices membres de l'ICC du CLPA qui déclarent connaître ces projets. Ce qui explique le score négatif de la variable qui impacte sur l'indicateur dans ce CLPA.

« Nous c'est ADUPES qui nous appuie, le projet USAID/COMFISH nous lui avons envoyé une requête concernant le financement de notre plan d'immersion de récif artificiels mais il n'a pas encore répondu. » : affirme un acteur.

Du fait de l'absence de convention locale au niveau des CLPA de Dakar et Pikine, les projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus n'y interviennent qu'indirectement et de façon ponctuelle dans ces derniers.

A Foundiougne aussi, si la connaissance des projets affiche un très bon score de 0,60, les autres variables ont un score très moyen, voire même très négatif pour celle concernant la « *comparaison avec les autres projets* » qui a un score de -0,43. Dans ces CLPA de Foundiougne et de Pikine donc, les actions des projets COMFISH et COMFISH Plus ne semblent pas être ressenties par les acteurs. Il se trouve que dans ces CLPA les acteurs ont plus été appuyés par le PRAO et l'ADUPES.

Dans les autres CLPA, plus particulièrement à Mbour, Rufisque-Bargny, Joal et Cayar, toutes les variables ont affiché de bons scores. A Sindia la variable « *comparaison avec le autres projets* », a le score le moins élevé. L'intervention du PRAO, notamment dans le CLP semble jouer.

**Tableau 25 : Score des variables de l'indicateur perception sur le Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets**

Variables	Année de référence	Foundiougne	Joal	Mbour	Sindia	Yenn/Dialaw	Rufisqu/Bargny	Cayar	Pikine	Saint-Louis	Ziguinchor	Moyenne
V25. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	2018	0,60	0,73	0,76	1	0,82	0,88	0,55	-0,61	1	0,84	0,66
V 26. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	2018	0,2	0,82	0,93	1	0,93	0,93	1	0,03	0,38	0,58	0,68
V 27. Appréciations interventions COMFISH	2018	0	0,69	0,89	0,72	0,34	0,36	0,5	0	0,19	0,56	0,41
V28. Comparaison avec les autres projets	2018	-0,43	0,73	0,92	0,22	0,86	0,96	0,66	0,03	0,86	0,91	0

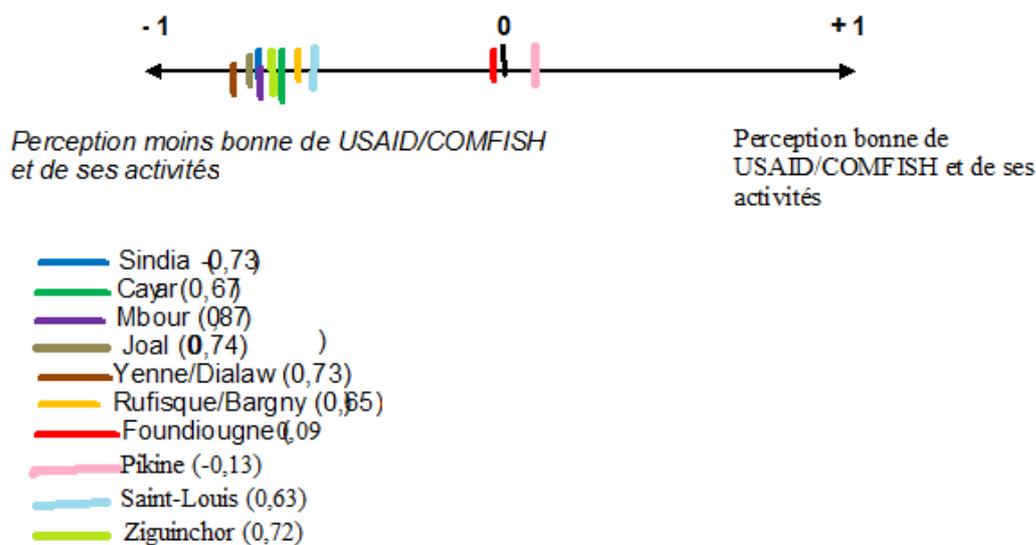


Figure 21 : Perception le projet USAID/COMFISH et des impacts en 2018

## 5. SYNTHÈSE ET ENSEIGNEMENT GENERAL

Au sortir de cette analyse comparative de l'évolution des indicateurs de fonctionnalité des CLPA entre 2012, 2014 et 2018, il est remarqué une nette amélioration des perceptions des acteurs sur les pouvoirs, rôles et responsabilités des CLPA, comparativement à la situation de 2012 et de 2014. Les perceptions qui étaient globalement très négatives en 2012 sont devenues assez positives. Cette bonne amélioration de l'indicateur en moyenne générale, est perceptible aussi dans tous les CLPA, à l'exception de Foundiougne. Néanmoins, les perceptions des acteurs sur l'autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation, semblent un peu régresser en 2018.

Les perceptions sur la « structuration du CLPA » se sont aussi sensiblement améliorées par rapport à 2012 et 2014 en moyenne générale. Cependant, les scores des nouveaux CLPA Pikine, Saint-Louis et Ziguinchor ont fortement influencé sur la bonne moyenne générale du score de l'indicateur ; alors que dans les autres CLPA, le score de l'indicateur a baissé par rapport à 2014, attestant ainsi une perception moins positive des acteurs quant à la structuration de leur CLPA. C'est toujours le découpage territorial de certains CLPA qui semble poser problème aux acteurs.

Concernant, le fonctionnement, contrairement à la situation de 2012 et de celle de 2014 où l'indicateur était en moyenne général négatif, celui-ci est devenu positif en 2018. Il apparaît aussi que le score de l'indicateur est constamment en nette hausse depuis 2012, traduisant que les acteurs ressentent de plus en plus une meilleure fonctionnalité de leur CLPA. Cette tendance à la hausse du score de l'indicateur est observée dans presque tous les CLPA, sauf à Foundiougne et à Joal. Les variables qui ont le plus contribué à la hausse du score globale de l'indicateur sont particulièrement la « *tenue des réunions* », la « *communication du CLPA* » et la « *Participation des femmes et la prise en charge de leurs préoccupations* ». Par contre, le « *mécanisme de financement* » et les « *Rôles et responsabilités des membres du CLPA* », dont les scores demeurent toujours négatifs, semblent être les points faibles dans le fonctionnement des CLPA.

S'agissant des Initiatives, mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières, il ressort que le score de l'indicateur a connu une légère hausse par rapport à 2014 mais les scores restent faibles par rapport à 2012. Néanmoins, il traduit tout de même une meilleure reconnaissance par les acteurs, des actions menées par leur CLPA entre 2014 et 2018 en termes de prise de mesures de gestion. Les variables qui ont contribué à la tendance globale haussière de l'indicateur sont principalement celles portant sur le « *niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson, et de commercialisation du poisson* » et la « *participation et l'engagement dans la cogestion, des partenaires* » sur lesquelles, les perceptions des acteurs sont positives. En revanche, l'application des mesures semble demeurer le grand problème des CLPA en ce sens que les variables portant sur le « *niveau d'application des mesures* » et le « *niveau d'éradication des pratiques négatives* », ont un score négatif, voire très négatif.

Le niveau de prise de conscience des acteurs sur les changements climatiques apparaît maintenant comme étant très élevé. Le score de cet indicateur est élevé et en nette hausse dans tous les CLPA sauf à Pikine. Ce niveau de prise de conscience très élevé reflète le développement de stratégies d'adaptation.

En moyenne générale, nous on peut que les CLPA apparaissent maintenant comme étant plus fonctionnels au travers des perceptions de la plupart des acteurs, malgré les difficultés d'ordre financier et organisationnel qui compromettent leur bon fonctionnement. Le renforcement institutionnel a fortement permis aux CLPA d'être plus crédibles aux yeux des acteurs. Le

CLPA pourrait ainsi être un bon organe de gouvernance locale des ressources halieutiques, si certains problèmes sont résolus.

Néanmoins, si cet organe a pour mission d'assurer une bonne gestion des ressources, beaucoup d'effort reste à faire. Il ressort que les perceptions des acteurs sur l'effort de pêche sont en moyenne générale négatives. Les scores sont négatifs dans presque tous les CLPA, à l'exception de Sindia et Saint-Louis. En effet, les perceptions des acteurs sont en moyenne générale négatives, voire très négatives sur l'évolution *de la distance des lieux de pêche* », « *du temps de sortie de pêche* », « *de l'abondance des principales espèces* », et de « *l'évolution de la taille des espèces* ». Ce sont les perceptions sur l'évolution de la taille des espèces », qui sont les moins négatives.

Néanmoins, la grande majorité des acteurs restent confiant quant à une meilleure gestion de la ressource avec les CLPA. Ces acteurs apprécient dans leur grande majorité les projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus.

Le projet USAID/COMFISH suivi de COMFISH Plus, est venu dans le contexte où les différentes interventions au niveau local étaient dispersées, faute d'avoir un organe de gouvernance local fonctionnel. Au moment où la JICA, la Banque Mondiale mettaient en place des instances villageoises, tels les comités de gestion des ressources halieutiques (CDRH) de la JICA où le Comité Local de pêche (CLP) de la Banque Mondiale, les projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus ont opté pour la redynamisation des CLPA qui existaient juridiquement dans les textes mais qui ne fonctionnaient pas.

Les responsables des CLPA ont reconnu qu'il y a six ans, une minorité d'acteurs seulement de la pêche étaient au courant de l'existence d'un organe local dénommé CLPA et même ceux qui étaient au courant, l'assimilaient à une entité administrative chargée de contrôler les pêcheurs avec comme autorité suprême : le Préfet ou le Sous-Préfet. En 2018, la grande majorité des acteurs de la pêche artisanale sont au courant de l'existence des CLPA et commencent à savoir comment ils fonctionnent.

En appuyant les CLPA à instaurer un poste de coordonnateur, issu du milieu professionnel et chargé d'initier les rencontres, avec l'appui du relai communautaire, institué par COMFISH, les acteurs ont commencé à se sentir plus responsabilisés et à changer de perceptions sur la place des agents de l'administration dans le CLPA. Il ne s'agit plus de dire que « *l'Etat retire de la main gauche ce qu'il donne aux professionnels de la main droite à travers l'implication*

*des administratifs* ». Les agents de l'administration sont plutôt, considérés comme parties prenantes ayant pour rôle de valider les procédures administratives avec leur présence au cours des rencontres.

Dans certaines CLPA qui fonctionnent bien actuellement tels que Sindia, Mbour et Joal, les membres des ICC commencent à comprendre que le Préfet ou le Sous-Préfet n'intervient que pour parapher les documents qu'eux-mêmes, professionnels ont déjà de façon consensuelle, fini d'élaborer sur leurs propres initiatives. Il y a ainsi une nette prise de conscience qui commence à s'opérer au niveau des membres des ICC et un changement d'attitude sur leur rôle et responsabilité. Suite à une bonne politique de communication et un retour d'information dans les collèges, il y a une meilleure appropriation des CLPA par les professionnels à la base.

Ce résultat est le fruit d'un travail de capacitation et d'information qui a duré tout le long des projets COMFISH et COMFISH Plus. Certains responsables de CLPA n'hésitent pas à soutenir qu'à ce stade d'autres partenaires, commencent à s'intéresser aux CLPA grâce aux actions des projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus.

Même si pour le moment, l'impact de l'amélioration la gouvernance des CLPA est difficilement mesurable sur le niveau d'abondance de la ressource et sa qualité, il ne fait pas de doute que les acteurs ont fortement souligné les nombreuses actions des projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus relatives à la mise en place des plans de gestion participatifs, notamment ceux sur la sardinnelle.

En mettant en place un dispositif scientifique innovant regroupant les différentes institutions de recherche, ces projets sont en train de résoudre un des grands problèmes que constituaient la disponibilité et le partage des résultats scientifiques concernant la situation de la ressource dans les différentes zones. Ainsi, en lieu et place de données disparates selon les institutions et parfois caduques dont elles disposaient, prises individuellement, les nouvelles cellules conjointes de collecte de données, mises en place par COMFISH Plus, constituent des outils pour la bonne mise en œuvre des plans de gestion élaborés. Ce dispositif permet aussi de donner des réponses scientifiques à l'évolution de la situation de la ressource dans chaque zone.

Par ailleurs, en parvenant à faire codifier la taille minimale de première capture de la sardinnelle dans le nouveau code de la pêche le projet USAID/COMFISH a réussi à influencer les décisions politiques en matière de réglementation de la taille des espèces.

Toutes ces actions des projets COMFISH et COMFISH Plus, portant sur le renforcement du dispositif institutionnel, au niveau des CLPA, de l'administration des pêches et des institutions de recherche, mêmes si elles n'ont pas d'effets immédiatement mesurables sur la ressource, peuvent impacter grandement à court ou moyen terme sur cette dernière.

Ainsi à travers leur stratégie de Renforcement Organisationnel des CLPA, les projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus sont parvenus à analyser le contexte institutionnel des CLPA, à évaluer leurs forces et faiblesses et sont parvenus à concevoir des interventions qui ont renforcé leurs performances et de faire de ces institutions, un modèle de cadre de cogestion attrayant pour les autres partenaires au développement.

En ce sens, ces projets ont réussi le développement Institutionnel dans le secteur de la pêche artisanale. En effet, le développement institutionnel est défini comme la création et/ou le renforcement d'un réseau d'organisation, y compris leurs corrélations, afin d'atteindre certains objectifs de développement sur une base durable. Le Renforcement Organisationnel effectué par les projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus a nettement amélioré les performances des CLPA dans l'objectifs général de la mise en place d'un cadre institutionnel approprié pour la gouvernance des ressources halieutiques au Sénégal en vue du développement du secteur.

## 6. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. CLPA Cayar, 2013. Convention locale pour la gestion des pêcheries de Cayar. Projet USAID/COMFIH. 31p.
2. CLPA Sindia, 2012. Convention locale pour gestion durable des ressources halieutiques. Sous-préfecture de Sindia, Département de Mbour. Projet COMFISH/USAID. 28 p.
3. Commission de l'océan Indien, 2014, Inventaire et évaluation des capacités des organisations professionnelles de pêcheurs des pays de la COI. <http://www.fao.org/3/a-az410f.pdf>
4. DMP/PRAO, 2011. Rapport d'évaluation des conseils locaux de la pêche artisanale, 77 p.
5. DPM, 2013.- Projet de Coopération technique pour le renforcement des capacités d'organisation et de formation des leaders des professionnels dans le domaine de la pêche artisanale en République du Sénégal (COGEPAS). Rapport final. Février 2013. Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes. JICA. OAFIC Co., Ltd.
6. DPM, 2018, Etat d'avancement des permis de pêche et du programme PNI, (Tableau récapitulatif).
7. DPM/CRODT, 2016.- Étude de l'évaluation et de la gestion des ressources halieutiques en République du Sénégal. Rapport final. 312p. + Annexes.
8. DPM/PRAO. 2011. Rapport d'évaluation des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA), Rapport définitif, 40 p. + annexes.
9. GOGEPAS, 2013, Rapport final Projet de Coopération technique pour le renforcement des capacités d'organisation et de formation des leaders des professionnels dans le domaine de la pêche artisanale en République du Sénégal, Février 2013, 196 P.
10. MPEM, 2017, arrêté portant N° 04420, du 10-05-2017 portant création, organisation et fonction de conseils locaux de pêche dans la région de Ziguinchor
11. Sène, C., 2012, Construction d'indicateurs pour le suivi-évaluation de la performance des Conseils Locaux de Pêche Artisanale au Sénégal, Rapport final, USAID/COMFISH, Avril 2012, 56 P.
12. Thomassin A. 2011. « Des réserves sous réserve ». Acceptation sociale des Aires Marines Protégées – L'exemple de la région sud-ouest de l'Océan Indien, Thèse de doctorat en Géographie, Université de La Réunion, 567 p.

13. Thomassin A., David G. 2009. Des territoires au cœur des aires protégées : élaboration d'une méthode pour construire des indicateurs d'acceptation sociale. Application à la Réserve Naturelle de La Réunion. Communication présentée au Colloque : Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux, Chambéry (France), Septembre 2009, 21p.
14. USAID/COMFISH, 2012, Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal, Plan de travail annuel (1 octobre 2013 - 30 septembre 2014), 89p.
15. USAID/COMFISH, 2012.- Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal Plan de Travail Annuel (1 octobre 2011-30 septembre 2012), Accord de Collaboration Non 685-A-00-11-00059-00, 57p.
16. USAID/COMFISH, 2012.- Stratégie de renforcement des capacités des CLPA dans le cadre de la mise en œuvre des unités de gestion durables des ressources, rapport d'étude, 47p.
17. USAID/COMFISH, 2013.- Étude diagnostique des cadres de concertation déjà mis en place sur les changements climatiques, la pêche et l'environnement marin et côtier, rapport d'étude, 59 p.
18. USAID/COMFISH, 2014, plan d'adaptation aux changements climatiques du conseil local de pêche artisanale de Saint Louis 2015-2020, rapport d'étude, 66 P.
19. USAID/COMFISH, 2014, Rapport de l'atelier de réflexion et de partage sur la mise en réseau des CLPA du Sénégal, 19 et 20 août 2014, Ngaparou, 14 P.



## ANNEXE 1. RECAPITULATIF PAR CLPA

Tableau 26 : Récapitulatif des scores des indicateurs et des variables à Cayar en 2018

Indicateurs	Variable	Valeur des variables	Valeur des Indicateurs
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	0,29	<b>0,27</b>
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	0,29	
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	0,23	<b>0,34</b>
	V4. Découpage territorial du CLPA	0,45	
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	0,14	<b>0,09</b>
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	0	
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	-0,10	
	V8. Communication du CLPA	-0,39	
	V9. Mécanismes de financement du CLPA	-0,63	
	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	0,33	
	V11. Relations entre le CLPA et la DMP	0,85	
	V12. Relation entre le CLP et la commune	-0,80	
	V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	0,18	
	<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V14. Immatriculation et licences de pêche	
V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.		-0,11	
V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson		0,68	
V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques		0,90	
V18. Pertinence mesures de gestion		0,03	
V19. Niveau d'application des mesures		-0,31	
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	0,69	<b>0,73</b>
	V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	0,77	
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V23. Evolution abondance des principales espèces	-0,31	<b>-0,32</b>
	V24. Evolution taille de principales espèces	0,21	
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	-0,55	
	V26. Evolution distance des lieux de pêche	-0,65	
<b>Indicateurs VIII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets</b>	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	0,55	<b>0,67</b>
	V28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	1	
	V29. Appréciations interventions COMFISH	0,5	
	V30. Comparaison avec les autres projets	0,66	

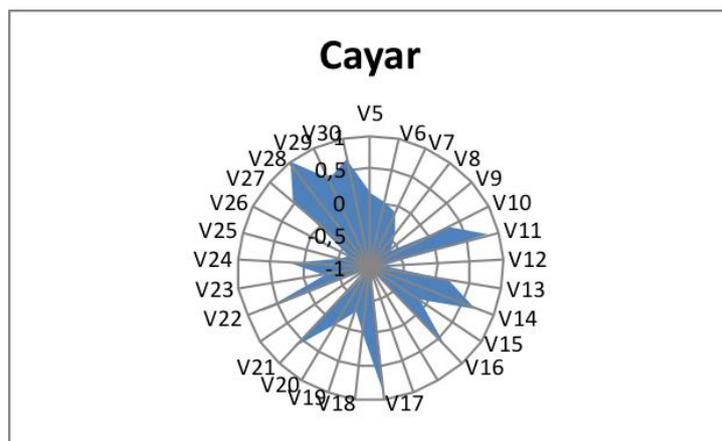


Figure 22 : Polygone des variables à Cayar en 2018

Tableau 27 : Récapitulatif des scores des indicateurs et des variables à Foundiougne en 2018

Indicateurs	Variable	Valeur des variables	Valeur des Indicateurs
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	0,05	<b>-0,04</b>
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	- 0,14	
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	- 0,23	<b>-0,47</b>
	V4. Découpage territorial du CLPA	- 0,40	
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	- 0,55	<b>- 0,35</b>
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	- 0,52	
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	- 0,35	
	V8. Communication du CLPA	- 0,66	
	V9. Mécanismes de financement du CLPA	- 0,61	
	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	- 0,57	
	V11. Relations entre le CLPA et la DMP	0,11	
	V12. Relation entre le CLP et la commune	-0,14	
	V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	0,08	
	V14. Immatriculation et licences de pêche	0,65	
<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.	- 0,35	<b>0,24</b>
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson	0,66	
	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	1	
	V18. Pertinence mesures de gestion	0,71	
	V19. Niveau d'application des mesures	- 0,47	
	V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	- 0,55	
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	1	<b>0,95</b>
	V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	0,90	
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V23. Evolution abondance des principales espèces	- 0,26	<b>- 0,17</b>
	V24. Evolution taille de principales espèces	0	
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	- 0,30	
	V26. Evolution distance des lieux de pêche	- 0,14	
<b>Indicateurs VIII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces</b>	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	0,6	<b>0,09</b>
	V 28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	0,2	

actions par rapport aux autres projets	V 29. Appréciations interventions COMFISH	<b>0</b>	
	V30. Comparaison avec les autres projets	<b>-0,43</b>	

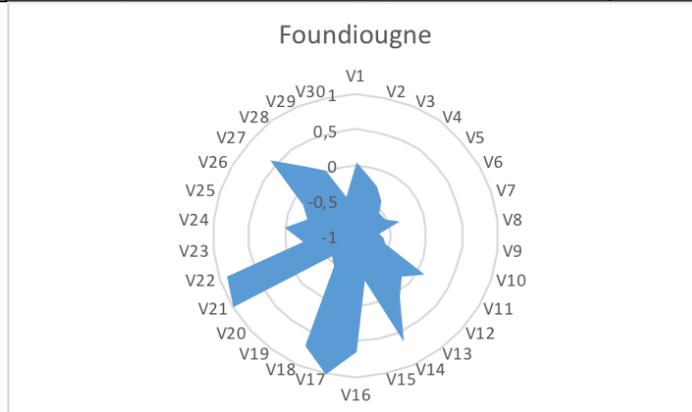


Figure 23 : Polygone des variables à Foundiougne en 2018

Tableau 28. Récapitulatif des scores des indicateurs et des variables à Mbour en 2018

Indicateurs	Variable	Valeur des variables	Valeur des Indicateurs
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	<b>0,67</b>	<b>0,59</b>
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	<b>0,51</b>	
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	<b>0</b>	<b>0,27</b>
	V4. Découpage territorial du CLPA	<b>0,55</b>	
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	<b>0,96</b>	<b>0,48</b>
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	<b>0,55</b>	
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	<b>0,14</b>	
	V8. Communication du CLPA	<b>0,44</b>	
	V9. Mécanismes de financement du CLPA	<b>- 0,83</b>	
	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	<b>0,78</b>	
	V11. Relations entre le CLPA et la DMP	<b>0,90</b>	
	V12. Relation entre le CLP et la commune	<b>0,51</b>	
<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	<b>0,87</b>	<b>0,27</b>
	V14. Immatriculation et licences de pêche	<b>- 0,57</b>	
	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.	<b>0,79</b>	
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson	<b>0,73</b>	
	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	<b>0,96</b>	
	V18. Pertinence mesures de gestion	<b>0,53</b>	
	V19. Niveau d'application des mesures	<b>- 0,03</b>	
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	<b>- 0,55</b>	<b>0,80</b>
	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	<b>0,81</b>	
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	<b>0,78</b>	<b>- 0,25</b>
	V23. Evolution abondance des principales espèces	<b>0,13</b>	
	V24. Evolution taille de principales espèces	<b>0,56</b>	
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	<b>- 0,84</b>	
<b>Indicateurs VIII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces</b>	V26. Evolution distance des lieux de pêche	<b>- 0,88</b>	<b>0,87</b>
	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	<b>0,76</b>	
	V28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	<b>0,93</b>	
	V 29. Appréciations interventions COMFISH	<b>0,89</b>	

actions par rapport aux autres projets	V30. Comparaison avec les autres projets	0,92	
--	--	------	--

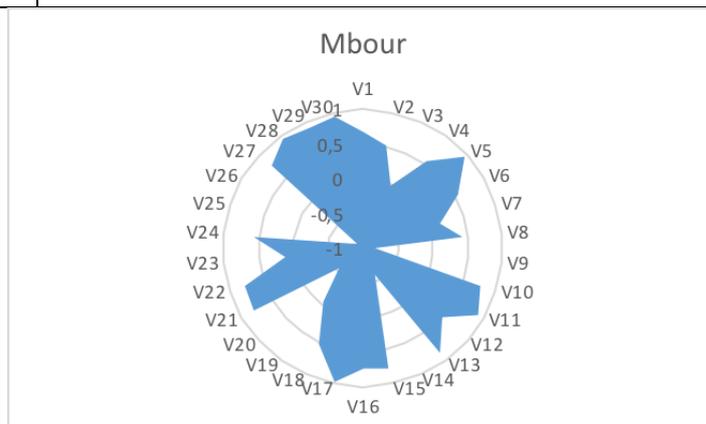


Figure 24 : Polygone des variables à Mbour en 2018

Tableau 29 : Récapitulatif des scores des indicateurs et variables à Rufisque/Bargny en 2018

Indicateurs	Variable	Valeur des variables	Valeur des Indicateurs
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	0,37	<b>0,15</b>
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	-0,06	
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	- 0,05	<b>- 0,02</b>
	V4. Découpage territorial du CLPA	0	
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	0,96	<b>0,01</b>
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	- 0,25	
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	- 0,22	
	V8. Communication du CLPA	0,68	
	V9. Mécanismes de financement du CLPA	- 0,82	
	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	0,19	
	V11. Relations entre le CLPA et la DMP	0,15	
	V12. Relation entre le CLP et la commune	- 0,42	
	V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	- 0,17	
	<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V14. Immatriculation et licences de pêche	
V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.		0,16	
V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson		0,22	
V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques		0,82	
V18. Pertinence mesures de gestion		0,21	
V19. Niveau d'application des mesures		-0,78	
V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives		- 0,76	
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	0,77	<b>0,79</b>
	V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	0, 80	
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V23. Evolution abondance des principales espèces	- 0,48	<b>-0,53</b>
	V24. Evolution taille de principales espèces	-0,08	
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	- 0,71	
	V26. Evolution distance des lieux de pêche	- 0,87	
<b>Indicateurs VIII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces</b>	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	0,88	<b>0,78</b>
	V 28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	0,93	
	V 29. Appréciations interventions COMFISH	0,36	

actions par rapport aux autres projets	V30. Comparaison avec les autres projets	0,96	
--	--	------	--

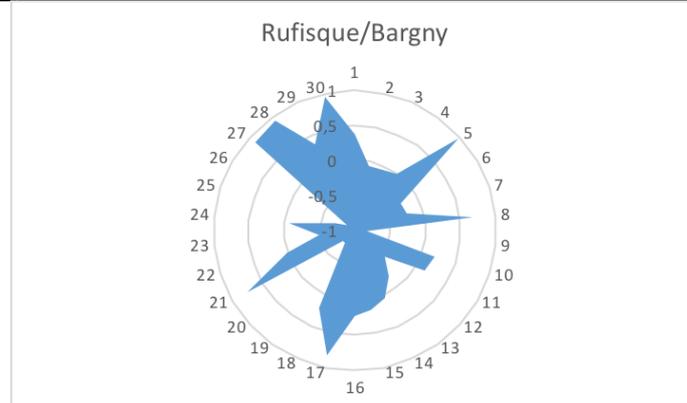
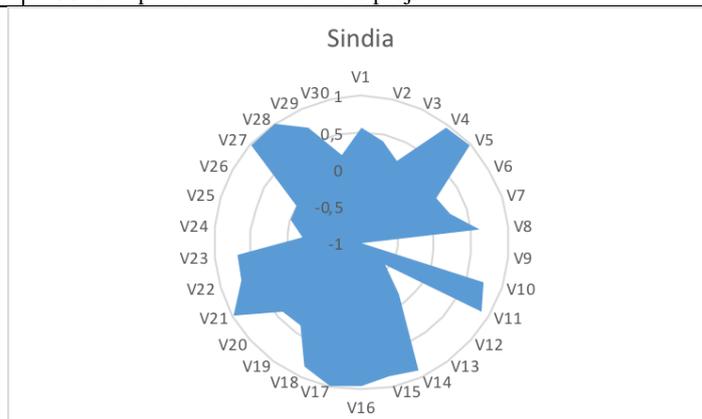


Figure 25 : Polygone des variables à Rufisque/Bargny en 2018

Tableau 30 : Récapitulatif des scores des indicateurs et des variables à Sindia Sud en 2018

Indicateurs	Variable	Valeur des variables	Valeur des Indicateurs
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	0,57	<b>0,48</b>
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	0,40	
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	0,23	<b>0,59</b>
	V4. Découpage territorial du CLPA	0,95	
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	0,97	<b>0,24</b>
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	0,19	
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	0,28	
	V8. Communication du CLPA	0,62	
	V9. Mécanismes de financement du CLPA	-1	
	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	0,76	
	V11. Relations entre le CLPA et la DMP	0,90	
	V12. Relation entre le CLP et la commune	-0,56	
<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	-0,13	<b>0,76</b>
	V14. Immatriculation et licences de pêche	0,89	
	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.	0,86	
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson	0,94	
	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	1	
	V18. Pertinence mesures de gestion	0,85	
	V19. Niveau d'application des mesures	0,38	
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	0,42	<b>0,84</b>
	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	0,98	
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	0,70	<b>0,12</b>
	V23. Evolution abondance des principales espèces	0,69	
	V24. Evolution taille de principales espèces	-0,20	
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	0	
<b>Indicateurs VIII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions</b>	V26. Evolution distance des lieux de pêche	0	<b>0,73</b>
	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	1	
	V28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	1	

par rapport aux autres projets	V 29. Appréciations interventions COMFISH	<b>0,72</b>	
	V30. Comparaison avec les autres projets	<b>0,22</b>	



**Figure 26 : Polygone des variables à Sindia en 2018**

**Tableau 31 : Récapitulatif des scores des indicateurs et des variables à Pikine en 2018**

Indicateurs	Variable	Valeur des variables	Valeur des Indicateurs
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	<b>0,11</b>	<b>0,26</b>
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	<b>0,42</b>	
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	<b>0,62</b>	<b>0,74</b>
	V4. Découpage territorial du CLPA	<b>0,83</b>	
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	<b>0,57</b>	<b>0,39</b>
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	<b>0,11</b>	
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	<b>0,22</b>	
	V8. Communication du CLPA	<b>0,50</b>	
	V9. Mécanismes de financement du CLPA	<b>- 0,76</b>	
	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	<b>0,04</b>	
	V11. Relations entre le CLPA et la DMP	<b>1</b>	
	V12. Relation entre le CLP et la commune	<b>0,96</b>	
<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	<b>0,88</b>	<b>0,15</b>
	V14. Immatriculation et licences de pêche	<b>0,65</b>	
	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.	<b>0,33</b>	
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson	<b>0,33</b>	
	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	<b>-0,08</b>	
	V18. Pertinence mesures de gestion	<b>0,22</b>	
	V19. Niveau d'application des mesures	<b>0,16</b>	
	V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	<b>- 0,57</b>	
<b>Indicateur V. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	<b>0,88</b>	<b>0,06</b>
	V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	<b>-0,75</b>	
<b>Indicateur VI. Effort de pêche</b>	V23. Evolution abondance des principales espèces	<b>- 0,41</b>	<b>-0,42</b>
	V24. Evolution taille de principales espèces	<b>- 0,08</b>	
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	<b>- 0,69</b>	
	V26. Evolution distance des lieux de pêche	<b>-0,5</b>	
<b>Indicateurs VII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de</b>	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	<b>- 0,61</b>	<b>-0,13</b>
	V 28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	<b>0,03</b>	

ces actions par rapport aux autres projets	V 29. Appréciations interventions COMFISH	<b>0</b>	
	V30. Comparaison avec les autres projets	<b>0,03</b>	

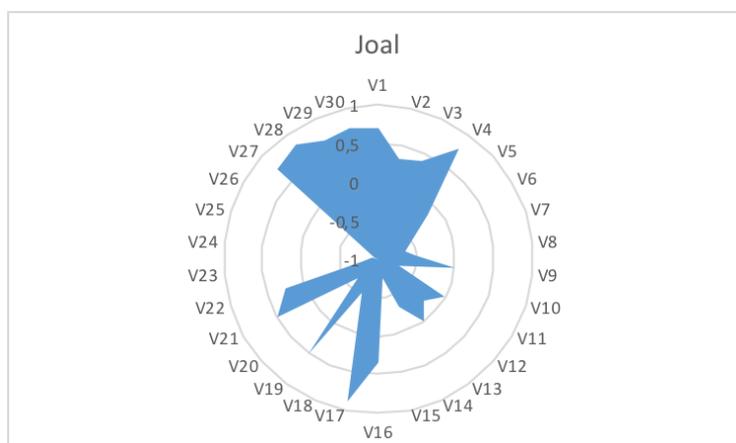


**Figure 27 : Polygone des variables à Pikine en 2018**

**Tableau 32 : Récapitulatif des scores des indicateurs et des variables à Joal Sud en 2018**

Indicateurs	Variable	Valeur des variables	Valeur des Indicateurs
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	<b>0,70</b>	<b>0,51</b>
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	<b>0,32</b>	
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	<b>0,4</b>	<b>0,58</b>
	V4. Découpage territorial du CLPA	<b>0,77</b>	
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	<b>- 0,14</b>	<b>-0,2</b>
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	<b>- 0,51</b>	
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	<b>- 0,64</b>	
	V8. Communication du CLPA	<b>- 0,50</b>	
	V9. Mécanismes de financement du CLPA	<b>0</b>	
	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	<b>- 0,71</b>	
	V11. Relations entre le CLPA et la DMP	<b>0</b>	
	V12. Relation entre le CLP et la commune	<b>- 0,20</b>	
	V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	<b>0</b>	
	<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V14. Immatriculation et licences de pêche	
V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.		<b>- 0,76</b>	
V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson		<b>0,34</b>	
V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques		<b>0,90</b>	
V18. Pertinence mesures de gestion		<b>- 0,52</b>	
V19. Niveau d'application des mesures		<b>0,54</b>	
V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives		<b>- 0,65</b>	
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	<b>0,5</b>	<b>0,36</b>
	V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	<b>0,25</b>	
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V23. Evolution abondance des principales espèces	<b>- 0,79</b>	<b>-0,92</b>
	V24. Evolution taille de principales espèces	<b>- 0,94</b>	
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	<b>-1</b>	
	V26. Evolution distance des lieux de pêche	<b>- 0,96</b>	
	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	<b>0,73</b>	

<b>Indicateurs VIII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets</b>	V 28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	<b>0,82</b>	<b>0,74</b>
	V 29. Appréciations interventions COMFISH	<b>0,69</b>	
	V30. Comparaison avec les autres projets	<b>0,73</b>	

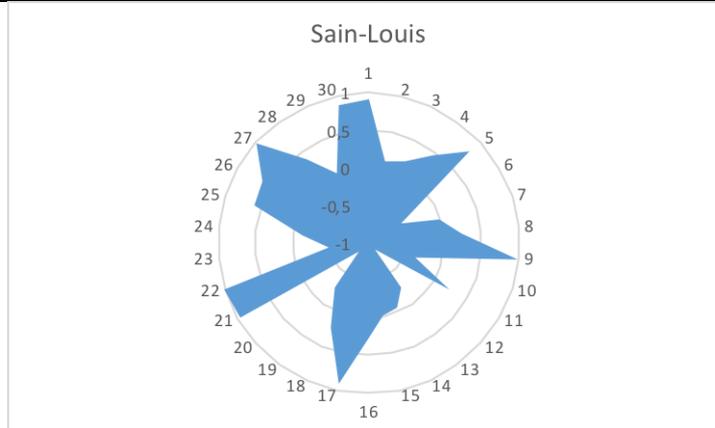


**Figure 28 : Polygone des variables à Joal en 2018**

**Tableau 33 : Récapitulatif des scores des indicateurs et des variables à Saint-Louis en 2018**

Indicateurs	Variable	Valeur des variables	Valeur des Indicateurs
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	<b>0,90</b>	<b>0,51</b>
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	<b>0,12</b>	
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	<b>0,19</b>	<b>0,32</b>
	V4. Découpage territorial du CLPA	<b>0,45</b>	
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	<b>0,81</b>	<b>0,03</b>
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	<b>- 0,50</b>	
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	<b>0</b>	
	V8. Communication du CLPA	<b>0,25</b>	
	V9. Mécanismes de financement du CLPA	<b>1</b>	
	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	<b>- 0,35</b>	
	V11. Relations entre le CLPA et la DMP	<b>0,25</b>	
	V12. Relation entre le CLP et la commune	<b>- 0,87</b>	
<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	<b>- 0,25</b>	<b>0,04</b>
	V14. Immatriculation et licences de pêche	<b>- 0,07</b>	
	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.	<b>0</b>	
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson	<b>0,25</b>	
	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	<b>0,92</b>	
	V18. Pertinence mesures de gestion	<b>0,24</b>	
	V19. Niveau d'application des mesures	<b>- 0,26</b>	
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	<b>- 0,82</b>	<b>0,98</b>
	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	<b>0,97</b>	
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	<b>1</b>	<b>0,16</b>
	V23. Evolution abondance des principales espèces	<b>- 0,46</b>	
	V24. Evolution taille de principales espèces	<b>- 0,13</b>	
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	<b>0,60</b>	

	V26. Evolution distance des lieux de pêche	<b>0,63</b>	<b>0,60</b>
<b>Indicateurs VIII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets</b>	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	<b>1</b>	
	V 28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	<b>0,38</b>	
	V 29. Appréciations interventions COMFISH	<b>0,19</b>	
	V30. Comparaison avec les autres projets	<b>0,86</b>	



**Figure 29 : Polygone des variables à Saint-Louis en 2018**

**Tableau 34 : Récapitulatif des scores des indicateurs et des variables à Yenne/Dialaw en 2018**

Indicateurs	Variable	Valeur des variables	Valeur des Indicateurs
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	<b>0,48</b>	<b>0,25</b>
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	<b>0,02</b>	
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	<b>0</b>	<b>0,40</b>
	V4. Découpage territorial du CLPA	<b>0,80</b>	
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	<b>0,96</b>	<b>0,15</b>
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	<b>0,17</b>	
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	<b>- 0,06</b>	
	V8. Communication du CLPA	<b>0,85</b>	
	V9. Mécanismes de financement du CLPA	<b>- 0,15</b>	
	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	<b>- 0,06</b>	
	V11. Relations entre le CLPA et la DMP	<b>0,09</b>	
	V12. Relation entre le CLP et la commune	<b>-0,24</b>	
<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	<b>- 0,18</b>	<b>0,26</b>
	V14. Immatriculation et licences de pêche	<b>0,68</b>	
	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.	<b>0,16</b>	
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson	<b>0,70</b>	
	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	<b>0,94</b>	
	V18. Pertinence mesures de gestion	<b>0,28</b>	
	V19. Niveau d'application des mesures	<b>- 0,73</b>	
	V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	<b>- 0,20</b>	
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	<b>0,58</b>	<b>0,79</b>
	V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	<b>1</b>	
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V23. Evolution abondance des principales espèces	<b>- 0,40</b>	<b>-0,16</b>
	V24. Evolution taille de principales espèces	<b>0,97</b>	
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	<b>- 0,43</b>	

	V26. Evolution distance des lieux de pêche	- 0,81	<b>0,73</b>
<b>Indicateurs VIII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets</b>	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	0,82	
	V 28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	0,93	
	V 29. Appréciations interventions COMFISH	0,34	
	V30. Comparaison avec les autres projets	0,86	

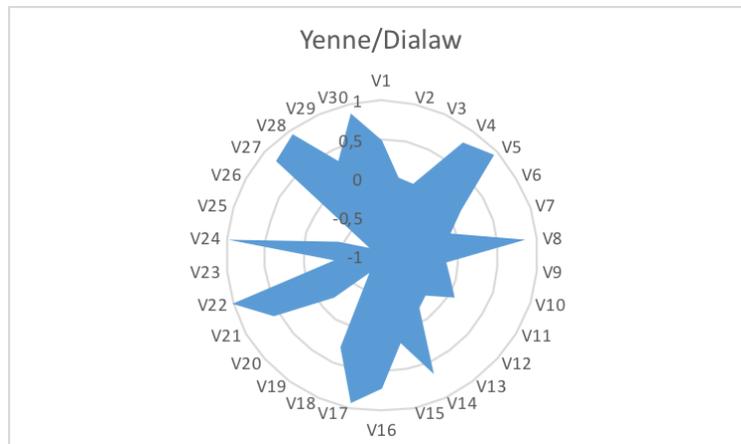
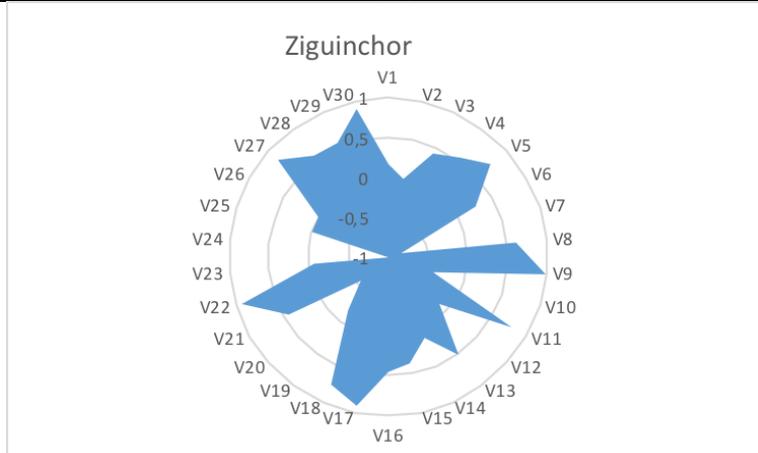


Figure 30 : Polygone des variables à Yenne/Dialaw en 2018

Tableau 35 : Récapitulatif des scores des indicateurs et des variables à Ziguinchor en 2018

Indicateurs	Variable	Valeur des variables	Valeur des Indicateurs
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	0,17	<b>0,08</b>
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	0	
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	0,42	<b>0,48</b>
	V4. Découpage territorial du CLPA	0,55	
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	0,75	<b>0,29</b>
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	0,26	
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	-0,81	
	V8. Communication du CLPA	0,62	
	V9. Mécanismes de financement du CLPA	1	
	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	- 0,40	
	V11. Relations entre le CLPA et la DMP	0,80	
	V12. Relation entre le CLP et la commune	- 0,11	
	V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	0,52	
	V14. Immatriculation et licences de pêche	0,11	
<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.	0,38	<b>0,27</b>
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson	0,44	
	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	0,91	
	V18. Pertinence mesures de gestion	0,75	
	V19. Niveau d'application des mesures	- 0,16	
	V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	- 0,54	
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	0,45	<b>0,69</b>
	V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	0,92	
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V23. Evolution abondance des principales espèces	- 0,07	<b>-0,26</b>
	V24. Evolution taille de principales espèces	- 1	

	V25. Evolution temps de sortie de pêche	<b>0</b>	
	V26. Evolution distance des lieux de pêche	<b>0</b>	
<b>Indicateurs VIII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets</b>	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	<b>0,84</b>	<b>0,72</b>
	V 28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	<b>0,58</b>	
	V 29. Appréciations interventions COMFISH	<b>0,56</b>	
	V30. Comparaison avec les autres projets	<b>0,91</b>	



**Figure 31 : Polygone des variables à Ziguinchor en 2018**

## ANNEXE 2. ANNEXE TECHNIQUE

Dr. Gavino Puggioni, Associate Professor and Head of Statistics, Department of Computer Science and Statistics, The University of Rhode Island.

### Modélisation des données de 2018 : Effort de pêche

Dans cette section, nous proposons une approche de modélisation pour les résultats de perception les plus importants :

1. Perception de l'impact des mesures de gestion de la pêche sur l'amélioration de l'abondance des principales espèces (V23)
2. Perception de l'impact des mesures de gestion de la pêche sur l'évolution de de la distance des lieux de pêche (V26)

Nous modélisons ces deux résultats séparément, chacun avec des régressions logistiques ordinales et un ensemble commun de co-variables dans le Tableau 1.

La régression ordinale est utilisée pour modéliser la variable dépendante constituée de catégories 'ordonnées' avec des variables indépendantes. Dans notre cas, nous avons des réponses avec des catégories : "pas d'amélioration", "peu d'amélioration", et "amélioration très nette" pour V23 ; "augmentation", "pas de changement" et "diminution" pour V26.

Les répondants avaient également le choix de répondre 'je ne sais pas'. Afin de préserver le caractère ordinal de la réponse, nous avons décidé d'omettre ces réponses. Nous discutons ci-dessous de la mise en œuvre et des résultats pour chaque modèle.

**Tableau 2.1: Ensemble de co-variables for les modèles pour l'effort de pêche.**

V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.
V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson
V19. Niveau d'application des mesures
V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives

Le Tableau 2.2 présente les estimations des co-efficients pour chaque variable et résultat pour le modèle à V23. Un coefficient positif (négatif) signifie que le prédicteur particulier a un effet positif (négatif) sur le rapport de côtes. La signification statistique peut être évaluée en examinant les valeurs p associées à chaque coefficient. Les valeurs inférieures à 0,05 indiquent une signification statistique pour ce coefficient particulier. Le seul co-efficient ayant une estimation statistiquement significative est "très fort" associé à la **variable 15**. Pour être interprété dans une échelle appropriée, il faut prendre l'exponentiel de cette valeur  $\exp(1.072) = 2.92$ . Cela signifie qu'une augmentation de l'intérêt pour la participation de « faible » à « très fort », pour les hypothèses de probabilités proportionnelles donnent les effets suivants : les probabilités d'une "amélioration nette" par rapport à "peu d'amélioration" et "pas d'amélioration" combinés sont 2,92 fois plus grandes ; les probabilités "amélioration nette" ou "peu d'amélioration" par rapport à "pas d'amélioration" sont 2,93 fois plus grandes.

*Le pourcentage de “très fort” était de 16.02% en 2014 et de 35.58% en 2018. L'augmentation de la réponse de cette variable indique un changement de perception importante de l'impact des mesures de gestion sur l'abondance de la ressource en réponse à un changement de comportement des partenaires du CLPA.*

**Tableau 2.2: Estimation des coefficients du modèle à V23**

	Value	Std. Error	t-value	p-value
V15 moyen	0.128	0.507	0.253	0.801
V15 ne sait pas	-0.150	0.649	-0.231	0.817
V15 très fort	1.072	0.535	2.002	0.045
V16 faible	-0.216	0.501	-0.430	0.667
V16 moyen	-0.113	0.296	-0.383	0.702
V16 ne sait pas	-1.586	1.170	-1.356	0.175
V19 élevé	0.223	0.638	0.349	0.727
V19 faible	-0.170	0.603	-0.282	0.778
V19 moyen	0.150	0.604	0.249	0.804
V20 eleve	0.287	1.765	0.162	0.871
V20 faible	-1.895	1.734	-1.093	0.274
V20 moyen	-1.069	1.737	-0.616	0.538
V20 ne sait pas	-2.300	1.900	-1.211	0.226
pas d'amélioration  peu	-1.403	1.904	-0.737	0.461
peu  très nette	1.093	1.902	0.575	0.566

La perception de l'impact des mesures de gestion de la pêche sur l'évolution de la distance des lieux de pêche n'a pas abouti à des estimations statistiquement significatives.

### **Modélisation des données de 2018 : Changement de comportement.**

Dans cette section, nous proposons une approche de modélisation pour les résultats de perception :

1. Niveau d'application des mesures (V19)
2. Niveau d'éradication de pratiques négatives (V20)

Ces réponses ont les catégories : "élevé" "faible" "moyen" "ne sait pas" pour V19 et pour V20. Nous modélisons ces deux résultats séparément, chacun avec des régressions logistiques ordinales et un ensemble commun de co-variables que nous montrons dans le Tableau 3.

V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries
V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation
V9. Mécanismes de financement du CLPA

**Tableau 2.3 : Co-variables pour les mesures de gestion**

Le Tableau 2.4 présente les estimations des coefficients pour chaque variable et résultat pour le modèle à V19.

**Tableau 2.4: Estimation des coefficients du modèle à V19**

	Value	Std. Error	t value	p value
V1 grande (reel)	0.460	0.494	0.931	0.352
V1 moyen	0.296	0.501	0.591	0.554
V1 ne sait pas	0.442	0.923	0.479	0.632
V2 faible	-0.026	0.416	-0.062	0.950
V2 moyenne	-0.102	0.295	-0.346	0.729
V2 ne sait pas	-0.326	0.719	-0.454	0.650
V9 ne sait pas	-1.252	0.465	-2.693	0.007
V9 oui	0.786	0.302	2.605	0.009
V10 moyenne	-0.289	0.333	-0.868	0.385
V10 ne sait pas	0.465	0.457	1.016	0.309
V10 tres forte	0.342	0.353	0.970	0.332
eleve  faible	-1.000	0.572	-1.748	0.081
faible  moyen	0.785	0.570	1.376	0.169

Le co-efficients ayant une estimation statistiquement significative sont "oui" et "ne sait pas" associé à la variable 9. Pour être interprété dans une échelle appropriée, il faut prendre l'exponentiel des ces co-efficients. Les résultats sont rapportés en odds ratios et en intervalles de confiance à 95% dans le tableau 2.5.

**Tableau 2.5: Rapport des cotes pour les coefficients du modèle à V19**

	Rapport des cotes	2.5 %	97.5 %
V1 grande (réel)	1.585	0.597	4.192
V1 moyen	1.345	0.500	3.605
V1 ne sait pas	1.556	0.248	9.683
V2 faible	0.974	0.431	2.212
V2 moyenne	0.903	0.505	1.607
V2 ne sais pas	0.722	0.169	2.958
V9 NSP	0.286	0.113	0.704
V9 oui	2.194	1.222	3.995
V10 moyenne	0.749	0.388	1.436
V10 ne sait pas	1.592	0.652	3.948
V10 tres forte	1.408	0.705	2.816

Cela signifie qu'un changement de réponse de « non » à « oui » donne les effets suivants : les probabilités de “élevé” par rapport à “faible” et “moyenne » " combinés sont 2,19 fois plus grandes ; les probabilités de “oui” ou “moyenne” par rapport à “faible” sont 2,19 fois plus grandes. Un changement de “ne sait pas” à “non” donne les effets suivants : les probabilités de “élevé” par rapport à “faible” et “moyenne » " combinés sont 0.28 fois ; les probabilités de “oui” ou “moyenne” par rapport à “faible” sont 0.28 fois.

***Le pourcentage de “oui” était de 5.12% en 2014 et de 26.99% en 2018. L'augmentation de la réponse de cette variable indique un changement de comportement important en niveau d'application des mesures en réponse à un changement de force de la capacité de CLPA en mécanismes de financement du CLPA.***

Le modèle pour V20 n'a pas donné de résultats interprétables et statistiquement significatifs.

## ANNEXE 3. QUESTIONNAIRE

### ETUDE IMPACT GOUVERNANCE CLPA SUR LA GESTION DES RESSOURCES

#### QUESTIONNAIRE

<b>Enquêteur</b>	<b>Codage</b>
Prénom et nom enquêteur /...../	
Date d'enquête /...../ /...../ /...../	/...../
<b>Caractéristiques sociodémographiques de l'enquêter</b>	
<b>CLPA</b> : .....	/...../
<b>Localité</b> : .....	/...../
<b>Prénom et nom de l'enquêté</b> : .....	
<b>Téléphone</b> : .....	
<b>Collège d'appartenance</b> .....	
1=Pêcheur/.../ 2=Mareyeur/.../ 3=Transformateur/.../ 4=Administration des pêches/.../ 5=Collectivité locale/.../	/...../
<b>Age</b> .....	/...../
<b>Situation de résidence</b>	
1=Autochtone /.../ 2= Migrant temporaire /.../ 3=Migrant sédentaire /.../	/...../
<b>Membre ICC</b>	
1=Oui /.../ 2=Non /.../	/...../
<b><u>Gouvernance du CLPA</u></b>	
<b><u>Indicateur 1. Perception des pouvoirs, rôles et responsabilité du CLPA</u></b>	
<b>V1. Comment appréciez-vous le pouvoir légal (compétence), les rôles et la responsabilité du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries ?</b>	
1= Grande (réel) /.../ 2= Moyen/.../ 3=Faible/.../ 4= Ne sait pas/.../	/...../
<b>V2. Comment appréciez-vous l'autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation des pêcheries ?</b>	
	/...../

1=élevée /.../ 2=moyenne /.../ 3=Faible/.../ 4=Ne sait pas/.../	
<b><u>Indicateur 2. Perception de la structuration du CLPA</u></b>	
<b>V3. Quelle est votre appréciation sur la structuration du CLPA (les différentes catégories d'acteurs qui le composent ?</b>	/...../
1=Très bonne /.../ 2=Bonne /.../ 3= Mauvaise /.../ 4=Ne sait pas/.../	
<b>V4. Quelle est votre opinion sur le découpage territorial de votre CLPA (la ou les différentes localités concernées ?</b>	/...../
1=Très pertinent /.../ 2=Peu pertinent/.../ 3=Pas pertinent/.../ 4=Ne sait pas/.../	
<b><u>Indicateur 3. Perception du fonctionnement du CLPA</u></b>	
<b>V5. Comment appréciez-vous la tenue des réunions du CLPA ?</b>	/...../
1=Régulières/.../ 2=Irrégulières/.../ 3=Absence de réunions/.../ 4= Ne sait pas/.../	
<b>V6 Comment appréciez-vous le respect de la durée du mandat des membres ?</b>	/...../
1=Respectée/.../ 2=Non respectée/.../ 3=Ne sait pas/.../	
<b>Le CLPA fait-il à temps ses rapports et compte-rendu ?</b>	/...../
1=Oui/.../ 2=Non/.../ 3=Ne sait pas/.../	
<b>V7. Comment appréciez-vous globalement l'accomplissement des devoirs des membres du CLPA (équipe sortante s'il récent renouvellement) ?</b>	/...../
1=Très satisfaisant /.../ 2= Peu satisfaisant/.../ 3=Insuffisant /.../ 4= Ne sait pas/.../	
<b>V8. Comment appréciez-vous la stratégie de communication du CLPA ?</b>	/...../
1= Bonne /.../ 2=Moyenne /.../ 3=Mauvaise /.../ 4= Ne sait pas/.../	
<b>V9. Le CLPA dispose-t-il d'un mécanisme de financement ?</b>	/...../
1=Oui /.../ 2=Non /.../ 3= Ne sait pas /.../	
<b>V 10 Si oui, lesquels ?</b>	
1/...../	
2 /...../	
2 /...../	
3 /...../	
4 /...../	
<b>V11. Comment appréciez-vous la participation des femmes et la prise en charge de leurs préoccupations le CLPA ?</b>	/...../
1=Très forte /.../ 2= Moyenne /.../ 3=Faible /.../ 4= Ne sait pas /.../	
<b>V12. Comment appréciez-vous les relations entre le CLPA et la DPM ?</b>	/...../
1=Très bonne /.../ 2= Bonne /.../ 3= Mauvaise /.../ 4=Ne sait pas /.../	

<p><b>V13. Comment appréciez-vous les relations entre le CLPA et les autorités municipales ?</b></p> <p>1=Très bonne /.../      2= Bonne /.../      3= Mauvaise /.../</p>	/_____/
<p><b>V14. Comment appréciez-vous les relations entre le CLPA et le préfet ou sous-préfet ?</b></p> <p>1=Très bonne /.../      2= Bonne /.../      3= Mauvaise /.../      4=Ne sait pas /.../</p>	/_____/
<p><b>Comportement dans la gestion des ressources</b></p>	/_____/
<p><b><u>Indicateur 4. Compréhension locale de la participation</u></b></p>	
<p><b>V15. Comment appréciez-vous le programme d'immatriculation des pirogues et des permis de pêche ?</b></p> <p>1=Taux élevé/.../      2=Taux moyen /.../      3=Taux faible /.../      4=Ne sait pas /.../</p>	/_____/
<p><b>V 16. Comment appréciez-vous le niveau de conflit entre pêcheurs ?</b></p> <p>1= Elevé/.../      2= Moyen /.../      3= Faible /.../      4=Ne sait pas /.../</p>	/_____/
<p><b>V17. Comment appréciez-vous le niveau de conflit entre pêcheurs et administratif ?</b></p> <p>1= Elevé/.../      2= Moyen /.../      3= Faible /.../      4=Ne sait pas /.../</p>	/_____/
<p><b>V18. Comment appréciez-vous la participation et l'engagement dans la cogestion de tous les partenaires du CLPA (DPM, ONG...) ?</b></p> <p>1=Très fort /.../      2=Moyen /.../      3=Faible /.../      4= Ne sait pas/.../</p>	/_____/
<p><b>V19. Comment appréciez-vous, le niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson, et la commercialisation du poisson ?</b></p> <p>1= Bonne /.../      2=Moyen /.../      3= Faible /.../      4= Ne sait pas/.../</p>	/_____/
<p><b><u>Indicateur 5. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</u></b></p>	
<p><b>V20. Existe-t-il dans votre localité une aire/zone protégée ?</b></p> <p>1=Oui /.../      2=Non/.../      3=Ne sait pas/.../</p>	/_____/
<p><b>V 21. Si, oui comment jugez-vous l'évolution de sa fonctionnalité ?</b></p> <p>1=Pas fonctionnel/.../      2= Peu fonctionnel/.../      3=Fonctionnel/.../      4=Ne sait pas/.../</p>	/_____/
<p><b>V 22. Si, oui comment jugez-vous l'évolution des moyens de gestion ?</b></p> <p>1=Faible/.../      2=Moyen/.../      3=Correcte/.../      4=Ne sait pas/.../</p>	/_____/
<p><b>V23. Comment jugez-vous le rôle du CLPA dans la gestion de l'aire/zone protégée ?</b></p>	/_____/

1=Pas impliqué/.../ 2=Peu impliqué/.../ 3=Très impliqué/.../ 4=Ne sait pas/.../	
<b>V24. Le CLPA a-t-il développé des mesures de gestion des ressources halieutiques ?</b>	/_____/
1=Oui /.../ 2=Non /.../ 3=Ne sait pas /.../	
<b>V25. Comment appréciez-vous la pertinence de ces mesures ?</b>	/_____/
1=Pertinentes /.../ 2= Peu pertinentes /.../ 3 = Pas pertinente /.../	
<b>V26. Comment appréciez-vous le niveau d'application des mesures prises par le CLPA ?</b>	/_____/
1= Elevé/.../ 2= Moyen /.../ 3= Faible /.../ 4= Ne sait pas/.../	
<b>V27. Comment appréciez-vous le niveau d'éradication des pratiques négatives ?</b>	/_____/
1= Elevé /.../ 2= Moyen /.../ 3= Faible /.../ 4= Ne sait pas/.../	
<b>V 28. Comment appréciez-vous l'évolution du degré de motivation des acteurs à participer à l'effort de surveillance et de contrôle des mesures ?</b>	/_____/
1=Faible/.../ 2=Moyen /.../ 3=Elevé/.../ 4= Ne sait pas/.../	
<b>V 29. Comment appréciez-vous l'évolution du niveau de prise de conscience de l'existence des mesures de gestion chez les acteurs ?</b>	/_____/
1=Faible/.../ 2=Moyen/.../ 3 =Elevé/.../ 4=Ne sait pas/.../	
<b>V30. Comment appréciez-vous globalement les capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries ?</b>	/_____/
1=Fort /.../ 2= Moyenne /.../ 3= Faible /.../ 4= Ne sait pas/.../	
<b>Etat de la ressource (CPUE)</b>	
<b><u>Indicateur 7. Effort de pêche</u></b>	
<b>V31. Comment appréciez-vous l'impact des mesures de gestion sur l'amélioration de l'abondance des principales espèces dans votre localité ?</b>	/_____/
1=Très Nette /.../ 2=Peu /.../ 3=Pas d'amélioration /.../ 4= Ne sait pas/.../	
<b>V32. Comment appréciez-vous l'impact des mesures sur l'évolution de la taille des espèces ?</b>	/_____/
1=Plus petite /.../ 2=Pareille /.../ 3=Plus grande /.../ 4= Ne sait pas/.../	

<p><b>V33. Comment appréciez-vous l'impact des mesures sur l'évolution du temps de pêche ?</b></p> <p>1=Diminution /.../ 2= Pas de changement /.../ 3=Augmentation /.../ 4= Ne sait pas/.../</p>	/_____/
<p><b>V34. Comment appréciez-vous l'impact des mesures sur l'évolution de la distance des lieux de pêche ?</b></p> <p>1=Diminution /.../ 2=Pas de changement /.../ 3=Augmentation /.../ 4= Ne sait pas/.../</p>	/_____/
<p><b><u>Indicateur 6. Niveau prise de conscience sur les changements climatiques</u></b></p>	
<p><b>V35. Comment appréciez-vous, le niveau de prise de conscience des acteurs sur les effets du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtière ?</b></p> <p>1=Très élevé /.../ 2=Moyen /.../ 3=Faible /.../</p>	/_____/
<p><b>V36. Avez-vous développé des stratégies et mesures d'adaptation au changement climatique ?</b></p> <p>1=Oui/.../ 2=Non/.../ 3=Aucune idée/.../</p>	/_____/
<p><b>V 37 Si oui, lesquelles ?</b></p> <p>1/...../</p> <p>2/...../</p> <p>3/...../</p> <p>4 /...../</p>	
<p><b>V 38. Avez-vous bénéficié du soutien (en formation ou autre) d'un projet ou programme sur les stratégies d'adaptation au changement climatique ?</b></p> <p>1=Oui /.../ 2=Non /.../ 3=Ne sait pas/.../</p>	/_____/
<p><b>V 39. Si Oui, quel programme vous a le plus soutenu ?</b></p> <p>1/...../</p> <p>2/...../</p>	/_____/
<p><b>Appréciations sur les projets/USAID CONFISH et COMFISH Plus</b></p>	
<p><b><u>Indicateurs 8. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets</u></b></p>	
<p><b>V 40. Connaissez-vous le projet COMFISH</b></p> <p>1=Oui/___/ 2=Non/___/ 3=J'en ai entendu parler/___/</p>	/_____/
<p><b>V28. Avez-vous bénéficié des actions du COMFISH ?</b></p> <p>1=Oui/___/ 2=Non /___/</p>	/_____/
<p><b>V41. De quelle(s) action(s) avez-vous bénéficié ?</b></p> <p>1= Formation/___/ 2= voyage/___/ 3= financement /___/ 4= équipement/___/</p> <p>5=sensibilisation/___/ 6=autre à préciser /___/</p>	/___//___/ /___//___/ /___//___/

<p><b>V42. Les actions que mène le COMFISH, ont-elles amélioré la gestion des ressources ?</b></p> <p>1=Oui /...../,      2=Non /...../      3=Ne sait pas/..../</p>	<p>/_____/</p>
<p><b>V43. Comment voyez-vous l'intervention du COMFISH ?</b></p> <p>1=Très Bien/ /      2= Bien/ /      3=Sans effet/ /      4=Ne sait pas/..../</p>	<p>/_____/</p>
<p><b>V 44. Comment juger-vous le projet COMFISH par rapport aux autres projets</b></p> <p>1=Moins bon /___/      2=Pareil /___/      3= Meilleur /___/      4=Ne sait pas/___/</p>	<p>/_____/</p>

## ANNEXE 4. PROCESSUS DE CONSTRUCTION DES INDICATEURS PAR CLPA

### CLPA Cayar

Indicateurs	Variable	Réponse et code	Effectif janvier 2018	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives/total)	Calcul Indicateurs (somme des variables/ nombre variables)
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	Grande=1	11	V1=11-5/24= 0,25	Ind I= 0,25+0,29/2= <b>0,27</b>
		Faible=-1	5		
		Moyen=0	10		
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	Elevée = 1	10	V2=10-3/24= 0,29	
		Faible = -1	3		
		Moyen = 0	11		
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	Très bonne = 1	8	V3=8-3/21= 0,23	Ind II= 0,23+0,45/2= <b>0,34</b>
		Mauvaise = -1	3		
		Bonne = 0	10		
	V4. Découpage territorial du CLPA	Très pertinent = 1	16	V4=16-5/24= 0,45	
		Pas pertinent = -1	5		
		Peu pertinent = 0	3		
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	Régulière = 1	3	V5=3-0/21= 0,14	Ind III= 0,14+0-0,10-0,39-0,63+0,33+0,85-0,80+0,18/9= <b>0,09</b>
		Pas de réunions =-1	0		
		Irrégulière = 0	18		
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	Très satisfaisante = 1	4	V6= 4-4/23=0	
		Insuffisant = -1	4		
		Peu satisfaisant = 0	15		
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	Bonne = 1	2	V7= 2-4/19= -0,10	
		Faible = -1	4		
		Moyen = 0	13		
	V8. Communication du CLPA	Bonne = 1	2	V8= 2-11/23= - 0,39	
		Mauvaise = -1	11		
		Moyen = 0	10		
	V9. Mécanismes de financement du CLPA	Oui = 1	0	V9= 0-19/30= -0,63	
		Non = -1	19		
		Sans réponse = 0	11		
	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	Forte = 1	6	V10=6-2/12= 0,33	
		Faible = -1	2		
		Moyen = 0	4		
V11. Relations entre le CLPA et la DMP	Bonne=1	17	V11= 17-0/20= 0,85		
	Mauvaise=-1	0			
	Moyenne=0	3			
V12. Relation entre le CLP et la commune	Bonne=1	0	V12= 0-21/25= - 0,80		
	Mauvaise=-1	21			
	Moyenne=0	4			

	V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	Bonne=1	3	V13=3-1/11= 0,18	
		Mauvaise=-1	1		
		Moyenne=0	7		
<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V14. Immatriculation et licences de pêche	Fort adhésion = 1	9	V14= 9-0/23= 0,69	<b>Ind IV= 0,69- 0,11+0,68+0,90+0,03-0,31+0/7= 0,26</b>
		Faible adhésion = -1	0		
		Moyen = 0	14		
	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.	Fort = 1	2	V17= 2-4/18= - 0,11	
		Faible = -1	4		
		Moyen = 0	11		
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson	Bon = 1	15	V18= 15-0/22= 0,68	
		Faible = -1	0		
		Moyen = 0	7		
	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	Oui = 1	27	V19= 27-0/30= 0,90	
		Non = -1	0		
	V18. Pertinence mesures de gestion	Pertinent=1	10	V20= 10-9/28= 0,03	
		Pas pertinent=-1	9		
Peu pertinent=0		9			
V19. Niveau d'application des mesures	Elevé=1	0	V21= 0-5/16= - 0,31		
	Faible=-1	5			
	Moyen=0	11			
V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	Elevé-1	5	V22=5-5/25= 0		
	Faible=-1	5			
	Moyen=0	15			
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	Elevé-1	22	V23= 22-2/29= 0,69	Ini VI= 0,69+0,77/2 = <b>0,73</b>
		Faible=-1	2		
		Moyen=0	5		
V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	Oui=1	23	V24= 23-3/26= 0,77		
	Non=-1	3			
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V23. Evolution abondance des principales espèces	Nette amélioration=1	2	V25= 2-9/22= - 0,31	<b>Ind VII= -0,31+0,21-0,55-0,65/4= - 0,32</b>
		Pas d'amélioration=-1	9		
		Peu d'amélioration=0	11		
	V24. Evolution taille de principales espèces	Plus grande=1	6	V26=6-1/23= 0,21	
		Plus petite=-1	1		
		Pareil=0	16		
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	Diminution=1	3	V27=3-14/20= - 0,55	
		Augmentation=-1	14		
		Pareil=0	3		
	V26. Evolution distance des lieux de pêche	Diminution=1	1	V28=1-16/23= - 0,65	
		Augmentation=-1	16		
		Pareil=0	5		
<b>Indicateurs VIII. Niveau de connaissance du</b>	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	Oui=1	14	V29= 14-4/18= 0,55	VIII= 0,55+1+0,5+0,66/4= <b>0,67</b>
		Non=0	4		
		Oui=1	15	V30=15-0/15= 1	

projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets	V 28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	Non=0	0	V31=11-0/22= 0,5
	V 29. Appréciations interventions COMFISH	Tbien=1	11	
		Sans effet=-1	0	
		Moyen=0	10	
	V30. Comparaison avec les autres projets	Meilleur=1	15	V32=15-1/21= 0,66
		Moins bon=-1	1	
Pareil=1		5		

### CLPA Foundiougne

Indicateurs	Variable	Réponse et code	Effectif janvier 2018	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives/total)	Calcul Indicateurs (somme des variables/ nombre variables)
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	Grande=1	6	<b>V1= 4-3/20= 0,05</b>	Ind I= 0,05-0,14/2= <b>-0,04</b>
		Faible=-1	3		
		Moyen=0	11		
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	Elevée = 1	1	<b>V2= 1-4/21= - 0,14</b>	
		Faible = -1	16		
		Moyen = 0	4		
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	Très bonne = 1	5	<b>V3= 5-7/21= - 0,23</b>	Indi II= -0,40-0,55/2= <b>-0,47</b>
		Mauvaise = -1	7		
		Bonne = 0	9		
	V4. Découpage territorial du CLPA	Très pertinent = 1	5	<b>V 4= 5-13/20= - 0,40</b>	
		Pas pertinent = -1	13		
		Peu pertinent = 0	2		
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	Régulière = 1	1	<b>V5= 1-12/20= - 0,55</b>	Indi III= -0,55-0,52-0,35-0,66-0,61-0,57+0,11-0,14+0,08/9= <b>- 0,35</b>
		Pas de réunions =-1	12		
		Irrégulière = 0	7		
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	Très satisfaisante = 1	2	<b>V6 = 2-13/21= - 0,52</b>	
		Insuffisant = -1	13		
		Peu satisfaisant = 0	6		
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	Bonne = 1	4	<b>V7= 4-11/20= - 0,35</b>	
		Faible = -1	11		
		Moyen = 0	5		
	V8. Communication du CLPA	Bonne = 1	2	<b>V8= 2-16/21= - 0,66</b>	
		Mauvaise = -1	16		

	V9. Mécanismes de financement du CLPA	Moyen = 0	3	<b>V9 = 2-13/18 = - 0,61</b>		
		Oui = 1	2			
		Non = -1	13			
	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	Fort = 1	3	<b>V10 = 3-15/21 = - 0,57</b>		
		Faible = -1	15			
		Moyen = 0	3			
	V11. Relations entre le CLPA et la DMP	Bonne=1	5	<b>V11 = 5-3/17 = 0,11</b>		
		Mauvaise=-1	3			
		Moyenne=0	9			
	V12 Relation entre le CLP et la commune	Bonne=1	3	<b>V12 = 3-6/21 = -0,14</b>		
		Mauvaise=-1	6			
		Moyenne=0	12			
	V13 Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	Bonne=1	10	<b>V13 = 12-10/23 = 0,08</b>		
		Mauvaise=-1	1			
		Moyenne=0	5			
	<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V14. Immatriculation et licences de pêche	Fort = 1	14		<b>V14 = 14-1/20 = 0,65</b>
			Faible = -1	1		
			Moyen = 0	5		
V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.		Fort = 1	4	<b>V17 = 4-11/20 = - 0,35</b>		
		Faible = -1	11			
		Moyen = 0	5			
V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson		Bon = 1	17	<b>V18 = 17-3/21 = 0,66</b>		
		Faible = -1	3			
		Moyen = 0	1			
V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques		Oui = 1	21	<b>V19 = 21-0/21 = 1</b>		
		Non = -1	0			
V18. Pertinence mesures de gestion		Pertinent=1	16	<b>V20 = 16-1/21 = 0,71</b>		
		Pas pertinent=-1	1			
		Peu pertinent=0	4			
V19. Niveau d'application des mesures		Elevé=1	3	<b>V21 = 3-13/21 = - 0,47</b>		
		Faible=-1	13			
		Moyen=0	5			
V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives		Elevé=1	2	<b>V21 = 2-13/20 = - 0,55</b>		
	Faible=-1	13				
	Moyen=0	5				
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	Elevé=1	19	<b>V23 = 19-0/21 = 1</b>		
		Faible=-1	0			
		Moyen=0	2			
		Oui=1	20	<b>V24 = 20-1/21 = 0,90</b>		
				<b>Ind IV = 0,65-0,35+0,66+1+0,71-0,47-0,55/7 = 0,24</b>		
				<b>Indi VI = 1+0,90/2 = 0,95</b>		

<b>changements climatiques</b>	V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	Non=-1	<b>1</b>		
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V23. Evolution abondance des principales espèces	Nette amélioration=1	<b>6</b>	<b>V25= 6-11/19= - 0,26</b>	<b>Indi VII= -0,26+0-0,30-0,14/ 4= - 0,17</b>
		Pas d'amélioration=-1	<b>11</b>		
		Peu d'amélioration=0	<b>2</b>		
	V24. Evolution taille de principales espèces	Plus grande=1	<b>7</b>	<b>V26= 7-7/21= 0</b>	
		Plus petite=-1	<b>7</b>		
		Pareil=0	<b>7</b>		
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	Diminution=1	<b>2</b>	<b>V27=2-8/20=- 0,30</b>	
		Augmentation=-1	<b>8</b>		
		Pareil=0	<b>10</b>		
	V26. Evolution distance des lieux de pêche	Diminution=1	<b>0</b>	<b>V28= 0-3/21= - 0,14</b>	
Augmentation=-1		<b>3</b>			
Pareil=0		<b>18</b>			
<b>Indicateurs VIII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets</b>	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	Oui=1	<b>16</b>	<b>V29= 16-4/20= 0,6</b>	<b>VIII = 0,6+0,2+0-0,43= 0,09</b>
		Non=-1	<b>4</b>		
	V 38. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	Oui=1	<b>6</b>	<b>V30= 6-4/10= 0,2</b>	
		Non=-1	<b>4</b>		
	V 29. Appréciations interventions COMFISH	Tbien=1	<b>3</b>	<b>V31= 3-3/12= 0</b>	
		Sans effet=-1	<b>3</b>		
		Moyen=0	<b>6</b>		
	V30. Comparaison avec les autres projets	Meilleur=1	<b>4</b>	<b>V32= 4-11/16= -0,43</b>	
		Moins bon=-1	<b>11</b>		
		Pareil=1	<b>1</b>		

### CLPA Mbour

Indicateurs	Variable	Réponses et codes	Effectif janvier 2018	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives)/total	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives)/total
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	Grande=1	24	<b>V1=24-1/34= 0,67</b>	<b>Ind I=0,67+0,51/2= 0,59</b>
		Faible=-1	1		
		Moyen=0	10		
		Elevée = 1	20	<b>V2=20-2/35=0,51</b>	

	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	Faible = -1	2		
		Moyen = 0	13		
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	Très bonne = 1	1	<b>V3=1-1/35=0</b>	<b>Ind II=0+0,55/2=</b> <b>0,27</b>
		Mauvaise = -1	1		
		Bonne = 0	32		
	V4. Découpage territorial du CLPA	Très pertinent = 1	29	<b>V4=29-0/34= 0,55</b>	
		Pas pertinent = -1	0		
		Peu pertinent = 0	5		
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	Régulière = 1	31	<b>V5=31-0/32=0,96</b>	<b>Ind III=</b> 0,96+0,55+0,14+0,44- 0,83+0,78+0,90+0,51+0,87/9= <b>0,48</b>
		Pas de réunions = -1	0		
		Irrégulière = 0	1		
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	Très satisfaisante = 1	17	<b>V6=17-0/33= 0,55</b>	
		Insuffisant = -1	0		
		Peu satisfaisant = 0	16		
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	Bonne = 1	6	<b>V7=6-2/28= 0,14</b>	
		Faible = -1	2		
		Moyen = 0	20		
	V8. Communication du CLPA	Bonne = 1	19	<b>V8=19-3/36=0,44</b>	
		Mauvaise = -1	3		
		Moyen = 0	14		
	V9. Mécanismes de financement du CLPA	Oui = 1	3	<b>V9=3-33/36= - 0,83</b>	
		Non = -1	33		
	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	Forte = 1	18	<b>V10=18-0/23= 0,78</b>	
		Faible = -1	0		
Moyen = 0		5			
V11. Relations entre le CLPA et la DMP	Bonne=1	29	<b>V11=29-0/32= 0,90</b>		
	Mauvaise=-1	0			
	Moyenne=0	3			
V12 Relation entre le CLP et la commune	Bonne=1	22	<b>V12=22-5/33=0,51</b>		
	Mauvaise=-1	5			
	Moyenne=0	6			
V13 Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	Bonne=1	29	<b>V13=29-1/32= 0,87</b>		
	Mauvaise=-1	1			
	Moyenne=0	2			
<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux</b>	V14. Immatriculation et licences de pêche	Forte adhésion = 1	2	<b>V14=2-18/28= - 0,57</b>	<b>Ind IV=</b> - <b>0,57+0,79+0,73+0,96+0,53-0,03-</b> <b>0,55/7= 0,27</b>
		Faible adhésion = -1	18		
		Moyen = 0	8		
	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.	Fort = 1	23	<b>V17=23-0/29= 0,79</b>	
Faible = -1		0			
Moyen = 0		6			

<b>ressources marines et côtières</b>	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson	Bon = 1	26	V18=26-1/34= 0,73	
		Faible = -1	1		
		Moyen = 0	7		
	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	Oui = 1	31	V19=31-1/31= 0,96	
		Non = -1	1		
	V18. Pertinence mesures de gestion	Pertinent=1	22	V20=22-5/32= 0,53	
		Pas pertinent=-1	5		
		Peu pertinent=0	5		
	V19. Niveau d'application des mesures	Elevé=1	7	V21=7-8/30= - 0,03	
		Faible=-1	8		
		Moyen=0	15		
	V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	Elevé=1	2	V22=2-13/20= - 0,55	
Faible=-1		13			
Moyen=0		5			
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	Elevé=1	32	V23=32-2/37= 0,81	Ind VI= 0,81+0,78/2= <b>0,80</b>
		Faible=-1	2		
		Moyen=0	3		
	V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	Oui=1	32	V24=32-4/36= 0,78	
Non=-1		4			
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V23 Evolution abondance des principales espèces	Nette amélioration=1	8	V25=8-4/30= 0,13	Ind VII=0,13+0,56-0,84-0,88/4= - <b>0,25</b>
		Pas d'amélioration=-1	4		
		Peu d'amélioration=0	18		
	V24. Evolution taille de principales espèces	Plus grande=1	20	V26=20-3/30=0,56	
		Plus petite=-1	3		
		Pareil=0	7		
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	Diminution=1	1	V27=1-22/25=- 0,84	
		Augmentation=-1	22		
		Pareil=0	4		
	V26. Evolution distance des lieux de pêche	Diminution=1	0	V28=0-22/25= - 0,88	
		Augmentation=-1	22		
		Pareil=0	3		
<b>Indicateurs VIII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces</b>	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	Oui=1	30	V29=30-4/34= 0,76	Ind VIII= 0,76+0,93+0,89+0,92/4= <b>0,87</b>
		Non=-1	4		
	V 28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	Oui=1	28	V30=28-1/29=0,93	
		Non=-1	1		
	V29. Appréciations interventions COMFISH	Tbien=1	26	V31=26-0/29= 0,89	
	Sans effet=-1	0			

actions par rapport aux autres projets	V30. Comparaison avec les autres projets	Moyen=0	3	V32=27-1/28=0,92
		Meilleur=1	27	
		Moins bon=-1	1	
		Pareil=1	0	

### Rufisque/Bargny

Indicateurs	Variable	Réponses et codes	Effectif janvier 2018	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives/total)	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives/total)
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	Grande=1	16	V1=16-3/35= 0,37	<b>Ind I= 0,37-0,06/2= 0,15</b>
		Faible=-1	3		
		Moyen=0	18		
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	Elevée = 1	5	V2=5-7/33= -0,06	
		Faible = -1	7		
		Moyen = 0	21		
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	Très bonne = 1	0	V3= 0-2/35= - 0,05	<b>Ind II= - 0,05+0/2= - 0,02</b>
		Mauvaise = -1	2		
		Bonne = 0	33		
	V4. Découpage territorial du CLPA	Très pertinent = 1	11	V4=11-11/35= 0	
		Pas pertinent = -1	11		
		Peu pertinent = 0	13		
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	Régulière = 1	32	V5= 32-0/33= 0,96	<b>Ind III=0,96-0,25-0,22+0,68-0,82+0,19+0,15-0,42-0,17/9= 0,01</b>
		Pas de réunions =-1	0		
		Irrégulière = 0	1		
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	Très satisfaisante = 1	1	V6= 1-10/35= - 0,25	
		Insuffisant = -1	10		
		Peu satisfaisant = 0	24		
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	Bonne = 1	2	V7=2-10/35= - 0,22	
		Faible = -1	10		
		Moyen = 0	23		
	V8. Communication du CLPA	Bonne = 1	27	V8=27-3/35= 0,68	
		Mauvaise = -1	3		
		Moyen = 0	5		
V9. Mécanismes de financement du CLPA	Oui = 1	3	V9=3-32/35= - 0,82		
	Non = -1	32			

	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	Forte = 1	10	<b>V10=10-4/31= 0,19</b>	
		Faible = -1	4		
		Moyen = 0	17		
	V11. Relations entre le CLPA et la DMP	Bonne=1	5	<b>V11=5-0/34= 0,15</b>	
		Mauvaise=-1	0		
		Moyenne=0	29		
	V12. Relation entre le CLP et la commune	Bonne=1	0	<b>V12=0-15/35=- 0,42</b>	
		Mauvaise=-1	15		
		Moyenne=0	20		
	V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	Bonne=1	0	<b>V13=0-5/29= - 0,17</b>	
		Mauvaise=-1	5		
		Moyenne=0	24		
<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V14. Immatriculation et licences de pêche	Forte adhésion = 1	6	<b>V14=6-4/30= 0,06</b>	<b>Ind IV=</b> 0,06+0,16+0,22+0,82+0,21-0,78-0,76/7= <b>-0,01</b>
		Faible adhésion = -1	4		
		Moyen = 0	20		
	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.	Fort = 1	9	<b>V17=9-4/30= 0,16</b>	
		Faible = -1	4		
		Moyen = 0	17		
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson	Bon = 1	14	<b>V18=14-6/35= 0,22</b>	
		Faible = -1	6		
		Moyen = 0	15		
	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	Oui = 1	32	<b>V19=32-3/35= 0,82</b>	
		Non = -1	3		
	V18. Pertinence mesures de gestion	Pertinent=1	10	<b>V20= 10-3/33= 0,21</b>	
Pas pertinent=-1		3			
Peu pertinent=0		20			
V19. Niveau d'application des mesures	Elevé=1	0	<b>V21= 0-25/32= -0,78</b>		
	Faible=-1	25			
	Moyen=0	7			
V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	Elevé-1	2	<b>V22=2-28/34= - 0,76</b>		
	Faible=-1	28			
	Moyen=0	4			
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	Elevé-1	28	<b>V23=28-1/35= 0,77</b>	<b>IndVI= 0,77+0,80/2= 0,79</b>
		Faible=-1	1		
		Moyen=0	6		
V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	Oui=1	31	<b>V24= 31-3/35= 0, 80</b>		
	Non=-1	3			
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V23. Evolution abondance des principales espèces	Nette amélioration=1	1	<b>V25=1-18/35= - 0,48</b>	<b>Ind VII= -0,48-0,08-0,71-0,87/4=</b>
		Pas d'amélioration=-1	18		

	V24. Evolution taille de principales espèces	Peu d'amélioration=0	16	V26=12-15/35= -0,08	<b>-0,53</b>
		Plus grande=1	12		
		Plus petite=-1	15		
		Pareil=0	8		
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	Diminution=1	0	V27=0-25/35= - 0,71	
		Augmentation=-1	25		
		Pareil=0	10		
	V26. Evolution distance des lieux de pêche	Diminution=1	0	V28=0-29/33= - 0,87	
		Augmentation=-1	29		
Pareil=0		4			
<b>Indicateurs VIII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets</b>	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	Oui=1	33	V29= 33-2/35= 0,88	<b>Ind VIII= 0,88+0,93+0,36+0,96= 0,78</b>
		Non=-1	2		
	V 28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	Oui=1	31	V30= 31-1/32= 0,93	
		Non=-1	1		
	V 29. Appréciations interventions COMFISH	Tbien=1	12	V31=12-0/33= 0,36	
		Sans effet=-1	0		
		Moyen=0	21		
	V30. Comparaison avec les autres projets	Meilleur=1	32	V32=32-0/33= 0,96	
		Moins bon=-1	0		
		Pareil=1	1		

### Sindia Sud

Indicateurs	Variable	Réponse et code	Effectif janvier 2018	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives/total)	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives/total)
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	Grande=1	29	V1=29-5/42= 0,57	<b>Ind I= 0,57+-0,40/42= 0,48</b>
		Faible=-1	4		
		Moyen=0	9		
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	Elevée = 1	20	V2=20-3/42= 0,40	
		Faible = -1	3		
		Moyen = 0	17		
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	Très bonne = 1	11	V3=11-1/42= 0,23	<b>Ind II= 0,23+0,95/2= 0,59</b>
		Mauvaise = -1	1		
		Bonne = 0	30		
	V4. Découpage territorial du CLPA	Très pertinent = 1	41	V4=41-1/42= 0,95	
		Pas pertinent = -1	1		
		Peu pertinent = 0	0		

<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	Régulière = 1	38	<b>V5=38-0/39= 0,97</b>	<b>Ind III= 0,97+0,19+0,28+0,62- 1+0,76+0,90-0,56-0,13/9= 0,24</b>
		Pas de réunions =-1	0		
		Irrégulière = 0	1		
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	Très satisfaisante = 1	8	<b>V6=8-4/21=0,19</b>	
		Insuffisant = -1	4		
		Peu satisfaisant = 0	29		
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	Bonne = 1	13	<b>V7= 13-4/32= 0,28</b>	
		Faible = -1	4		
		Moyen = 0	15		
	V8. Communication du CLPA	Bonne = 1	29	<b>V8=29-3/42= 0,62</b>	
		Mauvaise = -1	3		
		Moyen = 0	10		
	V9. Mécanismes de financement du CLPA	Oui = 1	0	<b>V9=0-42/42= -1</b>	
Non = -1		42			
V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	Forte = 1	32	<b>V10=32-1/41= 0,76</b>		
	Faible = -1	1			
	Moyen = 0	8			
V11. Relations entre le CLPA et la DMP	Bonne=1	36	<b>V11=36-1/39= 0,90</b>		
	Mauvaise=-1	1			
	Moyenne=0	2			
V12 Relation entre le CLP et la commune	Bonne=1	4	<b>V12=4-27/41= - 0,56</b>		
	Mauvaise=-1	27			
	Moyenne=0	10			
V13 Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	Bonne=1	10	<b>V13= 10-14/31= -0,13</b>		
	Mauvaise=-1	14			
	Moyenne=0	7			
<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V14. Immatriculation et licences de pêche	Forte adhésion = 1	35	<b>V14=35-2/37= 0,89</b>	
		Faible adhésion = -1	2		
		Moyen = 0	0		
	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.	Fort = 1	31	<b>V17=31-0/36= 0,86</b>	
		Faible = -1	0		
		Moyen = 0	5		
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson	Bon = 1	36	<b>V18=36-1/37= 0,94</b>	
		Faible = -1	1		
		Moyen = 0	1		
	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	Oui = 1	42	<b>V19= 42-0/42= 1</b>	
		Non = -1	0		
	V18. Pertinence mesures de gestion	Pertinent=1	38	<b>V20=38-2 /42= 0,85</b>	
Pas pertinent=-1		2			
Peu pertinent=0		2			
V19. Niveau d'application des mesures	Elevé=1	18	<b>V21= 18-3/39= 0,38</b>		
	Faible=-1	3			
	Moyen=0	18			
V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	Elevé-1	18	<b>V22=18-2/38= 0,42</b>	<b>Ind IV=</b> <b>0,89+0,86+0,94+1+0,85+0,38+</b> <b>0,42/7=</b> <b>0,76</b>	

		Faible=-1	2		
		Moyen=0	18		
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	Elevé=1	40	V23=40-0/41= 0,98	<b>Ind VI=0,98+0,70/2= 0,84</b>
		Faible=-1	0		
		Moyen=0	1		
	V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	Oui=1	34	V24=34-6/40= 0,70	
		Non=-1	6		
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V23. Evolution abondance des principales espèces	Nette amélioration=1	24	V25=24-1/33= 0,69	<b>Ind VII=0,69-0,20+0+0/4= 0,12</b>
		Pas d'amélioration=-1	1		
		Peu d'amélioration=0	8		
	V24. Evolution taille de principales espèces	Plus grande=1	0	V26= 0-7/34= -0,20	
		Plus petite=-1	7		
		Pareil=0	27		
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	Diminution=1	0	V27=0-0/33= 0	
		Augmentation=-1	0		
		Pareil=0	33		
	V26. Evolution distance des lieux de pêche	Diminution=1	0	V28=0-0/32=0	
		Augmentation=-1	0		
		Pareil=0	32		
<b>Indicateurs VIII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets</b>	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	Oui=1	32	V29=32-0/32=1	<b>Ind VIII = 1+1+0,72+0,22/4= 0,73</b>
		Non=0	0		
	V 28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	Oui=1	18	V30=18-0/=1	
		Non=0	0		
	V 29. Appréciations interventions COMFISH	Tbien=1	27	V31=27-1/36= 0,72	
		Sans effet=-1	1		
		Moyen=0	8		
	V30. Comparaison avec les autres projets	Meilleur=1	9	V32=9-1/36= 0,22	
		Moins bon=-1	1		
		Pareil=1	26		

## Pikine

Indicateurs	Variable	Réponse et code	Effectif janvier 2018	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives/total)	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives/total)
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	Grande=1	4	V1=4-1/26=0,11	<b>Ind I= 0,11+0,42/2= 0,26</b>
		Moyen=0	21		
		Faible=-1	1	V2=12-1/26=0,42	
		Elevée = 1	12		

	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	Faible = -1 Moyen = 0	1 13		
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	Très bonne = 1	15	<b>V3=15-0/24=0,62</b>	<b>Ind II= 0,62+0,83/2=</b> <b>0,74</b>
		Mauvaise = -1	0		
		Bonne = 0	9		
V4. Découpage territorial du CLPA	Très pertinent = 1	21	<b>V4=21-1/24= 0,83</b>		
	Pas pertinent = -1	2			
	Peu pertinent = 0	1			
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	Régulière = 1	15	<b>V5=15-0/26= 0,57</b>	<b>Ind III= 0,57+0,11+0,22+0,50-</b> <b>0,76+0,04+1+0,96+0,88/9=</b> <b>0,39</b>
		Pas de réunions = -1	0		
		Irrégulière = 0	11		
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	Très satisfaisante = 1	8	<b>V6=8-6/26= 0,11</b>	
		Insuffisant = -1	6		
		Peu satisfaisant = 0	12		
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	Bonne = 1	7	<b>V7=7-2/22= 0,22</b>	
		Faible = -1	2		
		Moyen = 0	13		
	V8. Communication du CLPA	Bonne = 1	11	<b>V8=11-1/20= 0,50</b>	
		Mauvaise = -1	1		
		Moyen = 0	8		
V9. Mécanismes de financement du CLPA	Oui = 1	3	<b>V9=3-22/25= - 0,76</b>		
	Non = -1	22			
V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	Forte = 1	8	<b>V10=8-7/25= 0,04</b>		
	Faible = -1	7			
	Moyen = 0	10			
V11. Relations entre le CLPA et la DMP	Bonne=1	26	<b>V11=26-0/26=1</b>		
	Mauvaise=-1	0			
	Moyenne=0	0			
V12 Relation entre le CLP et la commune	Bonne=1	25	<b>V12=25-0/26= 0,96</b>		
	Mauvaise=-1	0			
	Moyenne=0	1			
V13 Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	Bonne=1	23	<b>V13=23-0/26= 0,88</b>		
	Mauvaise=-1	0			
	Moyenne=0	3			
<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V14. Immatriculation et licences de pêche	Forte adhésion = 1	15	<b>V14=15-0/23= 0,65</b>	
		Faible adhésion = -1	0		
		Moyen = 0	8		
	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.	Fort = 1	8	<b>V17=8-0/24= 0,33</b>	
		Faible = -1	0		
		Moyen = 0	16		
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson	Bon = 1	10	<b>V18=10-2/24= 0,33</b>	
		Faible = -1	2		
		Moyen = 0	12		
		Oui = 1	11	<b>V19=11-13/24= -0,08</b>	
					<b>Indi IV= 0,65+0,33+0,33-</b> <b>0,08+0,22+0,16-0,57/7=</b> <b>0,15</b>

	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	Non = -1	24				
	V18. Pertinence mesures de gestion	Pertinent=1	4	V20=4-2/9= 0,22			
		Pas pertinent=-1	2				
		Peu pertinent=0	3				
	V19. Niveau d'application des mesures	Elevé=1	1	V21=1-0/6= 0,16			
		Faible=-1	0				
		Moyen=0	5				
	V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	Elevé=1	0	V22=0-4/7= - 0,57			
		Faible=-1	4				
		Moyen=0	3				
	<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	Elevé=1	23		V23=23-1/25= 0,88	<b>Ind VI= 0,88-0,75/2= 0,06</b>
			Faible=-1	1			
Moyen=0			1				
V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	Oui=1	3	V24=3-21/24= -0,75				
	Non=-1	21					
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V23. Evolution abondance des principales espèces	Nette amélioration=1	1	V25=1-11/24= - 0,41	<b>Ind VII= -0,41-0,08-0,69-0,5/4= -0,42</b>		
		Pas d'amélioration=-1	1				
		Peu d'amélioration=0	12				
	V24. Evolution taille de principales espèces	Plus grande=1	5	V26=5-7/23= - 0,08			
		Plus petite=-1	11				
		Pareil=0	7				
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	Diminution=1	1	V27= 1- 19/26= - 0,69			
		Augmentation=-1	19				
		Pareil=0	6				
	V26. Evolution distance des lieux de pêche	Diminution=1	1	V28=1-14/26= -0,5			
		Augmentation=-1	14				
		Pareil=0	11				
<b>Indicateurs VIII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets</b>	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	Oui=1	5	V29=5-21/26= - 0,61	<b>Ind VIII= -0,61+0,03+0+0,03/4= -0,13</b>		
		Non=-1	21				
	V 28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	Oui=1	1	V30=1-0/26=0,03			
		Non= -1	0				
	V 29. Appréciations interventions COMFISH	Tbien=1	0	V31=0-0/26= 0			
		Sans effet=-1	0				
	V30. Comparaison avec les autres projets	Moyen=0	1	V32=1-0/26= 0,03			
		Meilleur=1	1				
	Moins bon=-1	0					
	Pareil=1	0					

## Joal

Indicateurs	Variable	Réponse et code	Effectif janvier 2018	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives/total	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives/total
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	Grande=1	25	V1=25-2/33= 0,70	<b>Ind I= 0,70+0,32/2= 0, 51</b>
		Faible=-1	2		
		Moyen=0	6		
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	Elevée = 1	15	V2=15-5/31= 0,32	
		Faible = -1	5		
		Moyen = 0	11		
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	Très bonne = 1	12	V3= 12-0/30= 0,4	<b>Ind II= 0,4-0,77/2= 0,58</b>
		Mauvaise = -1	0		
		Bonne = 0	18		
	V4. Découpage territorial du CLPA	Très pertinent = 1	25	V4= 25-1/31= 0,77	
		Pas pertinent = -1	1		
		Peu pertinent = 0	4		
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	Régulière = 1	3	V5=3-7/28= - 0,14	<b>Ind= -0,14-0,51-0,64-0,50-0,71+0-0,20+0-0,33/9</b>
		Pas de réunions =-1	7		
		Irrégulière = 0	18		
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	Très satisfaisante = 1	0	V6=0-15/29= - 0,51	
		Insuffisant = -1	15		
		Peu satisfaisant = 0	14		
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	Forte = 1	0	V7= 0-20/31= - 0,64	
		Faible = -1	20		
		Moyen = 0	11		
	V8. Communication du CLPA	Bonne = 1	0	V8= 0-13/26= - 0,50	
		Mauvaise = -1	13		
		Moyen = 0	13		
	V9. Mécanismes de financement du CLPA	Oui = 1	9	V9=9/18=0	
		Non = -1	9		
	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	Forte = 1	0	V10=0-20/28= - 0,71	
		Faible = -1	20		
		Moyen = 0	8		
	V11. Relations entre le CLPA et la DMP	Bonne=1	0	V11=0-0/16=0	
Mauvaise=-1		0			
Moyenne=0		16			
V12. Relation entre le CLP et la commune	Bonne=1	0	V12=0-4/20= - 0,20		
	Mauvaise=-1	4			
	Moyenne=0	16			
V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	Bonne=1	0	V13=0-0/13=0		
	Mauvaise=-1	0			
	Moyenne=0	13			
V14. Immatriculation et licences de pêche	Forte adhésion = 1	0	V14=0-8/24= - 0,33		
	Faible adhésion = -1	8			

<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.	Moyen = 0	16	V17=0-16/21= - 0,76	<b>Ind IV= -0,33-0,76+0,34+0,90-0,52+0,54-0,66/7=</b>  <b>-0,07</b>
		Fort = 1	0		
		Faible = -1	16		
		Moyen = 0	5		
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson	Bon = 1	15	V18=15-4/32= 0,34	
		Faible = -1	4		
		Moyen = 0	13		
	V117. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	Oui = 1	32	V19=32-1/33= 0,90	
		Non = -1	1		
	V18. Pertinence mesures de gestion	Pertinent=1	4	V20=4-15/21= - 0,52	
		Pas pertinent=-1	15		
		Peu pertinent=0	15		
V19. Niveau d'application des mesures	Elevé=1	21	V21=21-3/33= 0,54		
	Faible=-1	3			
	Moyen=0	9			
V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	Elevé-1	0	V22=0-21/32= - 0,65		
	Faible=-1	21			
	Moyen=0	11			
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	Elevé-1	22	V23= 22-5/34= 0,5	<b>Ind VI=-0,5-0,25/2=</b> <b>0,36</b>
		Faible=-1	5		
		Moyen=0	7		
V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	Oui=1	20	V24= 20-12/32= 0,25		
	Non=-1	12			
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V23. Evolution abondance des principales espèces	Nette amélioration=1	0	V25= 0-27/34= - 0,79	
		Pas d'amélioration=-1	27		
		Peu d'amélioration=0	7		
	V24. Evolution taille de principales espèces	Plus grande=1	0	V26=0-32/34= - 0,94	
		Plus petite=-1	32		
		Pareil=0	2		
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	Diminution=1	0	V27=0-21/21= -1	
		Augmentation=-1	21		
		Pareil=0	0		
	V26. Evolution distance des lieux de pêche	Diminution=1	0	V28= 0-24/25= - 0,96	
		Augmentation=-1	24		
		Pareil=0	1		
<b>Indicateurs VIII. Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par</b>	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	Oui=1	26	V29=26-1/34= 0,73	<b>Ind= VIII=</b> <b>0,73+0,82+0,69+0,73/4=</b> <b>0,74</b>
		Non= -1	1		
	V28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	Oui=1	21	V30=21-2/23= 0,82	
		Non=-1	2		
	V29. Appréciations interventions COMFISH	Tbien=1	21	V31= 21-1/29= 0,69	
		Sans effet=-1	1		
	V30. Comparaison avec les autres projets	Moyen=0	7	V32=11-0/15= 0,73	
		Meilleur=1	11		

rapport aux autres projets	Moins bon=-1	0	
	Pareil=1	4	

### Saint-Louis

Indicateurs	Variable	Réponse et code	Effectif janvier 2018	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives/total)	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives/total)
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	Grande=1	29	V1=29-1/31= 0,90	<b>Ind I= 0,90+0,12/2= 0,51</b>
		Faible=-1	1		
		Moyen=0	1		
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	Elevée = 1	9	V2=9-5/31= 0,12	
		Faible = -1	5		
		Moyen = 0	17		
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	Très bonne = 1	7	V3=7-1/31= 0,19	<b>Ind= II= 0,19+0,45/2= 0,32</b>
		Mauvaise = -1	1		
		Bonne = 0	23		
	V4. Découpage territorial du CLPA	Très pertinent = 1	16	V4=16-2/31= 0,45	
		Pas pertinent = -1	2		
		Peu pertinent = 0	13		
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	Régulière = 1	22	V5=22-0/27= 0,81	<b>Ind III= 0,81-0,50+0+0,25+1-0,35+0,25-0,87-0,25/9= 0,03</b>
		Pas de réunions =-1	0		
		Irrégulière = 0	5		
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	Très satisfaisante = 1	1	V6= 1-15/30= - 0,50	
		Insuffisant = -1	15		
		Peu satisfaisant = 0	14		
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	Forte = 1	9	V7=9-9/31= 0	
		Faible = -1	9		
		Moyen = 0	13		
	V8. Communication du CLPA	Bonne = 1	15	V8=15-7/31= 0,25	
		Mauvaise = -1	7		
		Moyen = 0	9		
V9. Mécanismes de financement du CLPA	Oui = 1	30	V9=30-0/30= 1		
	Non = -1	0			
V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	Forte = 1	6	V10= 6-17/31= - 0,35		
	Faible = -1	17			
	Moyen = 0	8			
V11. Relations entre le CLPA et la DMP	Bonne=1	8	V11=8-0/31= 0,25		
	Mauvaise=-1	0			
	Moyenne=0	23			
V12 Relation entre le CLP et la commune	Bonne=1	0			

		Mauvaise=-1	27	V12=0-27/31= - 0,87	
		Moyenne=0	4		
	V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	Bonne=1	1	V13= 1-9/31= - 0,25	
		Mauvaise=-1	9		
		Moyenne=0	21		
<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V14. Immatriculation et licences de pêche	Forte adhésion = 1	0	V14= 0-2/26= - 0,07	<b>Ind IV= - 0,07+0+0,25+0,92+0,24-0,26- 0,82/7= 0,04</b>
		Faible adhésion = -1	2		
		Moyen = 0	24		
	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.	Fort = 1	2	V17=2-2/30=0	
		Faible = -1	2		
		Moyen = 0	26		
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson	Bon = 1	15	V18=15-7/31= 0,25	
		Faible = -1	7		
		Moyen = 0	9		
	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	Oui = 1	25	V19= 25-1/26= 0,92	
		Non = -1	1		
	V18. Pertinence mesures de gestion	Pertinent=1	10	V20=10-3/29= 0,24	
		Pas pertinent=-1	3		
		Peu pertinent=0	16		
V19. Niveau d'application des mesures	Elevé=1	2	V21=2-10/30= - 0,26		
	Faible=-1	10			
	Moyen=0	18			
V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	Elevé=1	0	V22=0-24/29= - 0,82		
	Faible=-1	24			
	Moyen=0	5			
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	Elevé=1	30	V23=30-0/31= 0,97	
		Faible=-1	0		
		Moyen=0	1		
V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	Oui=1	30	V24=28-0/30=1		
	Non=-1	0			
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V23. Evolution abondance des principales espèces	Nette amélioration=1	1	V25=1-15/30= - 0,46	<b>Ind VII= -0,46- 0,13+0,60+0,63/4= 0,16</b>
		Pas d'amélioration=-1	15		
		Peu d'amélioration=0	14		
	V24. Evolution taille de principales espèces	Plus grande=1	0	V26=0-4/29= - 0,13	
		Plus petite=-1	4		
		Pareil=0	25		
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	Diminution=1	19	V27=19-1/30= 0,60	
		Augmentation=-1	1		
		Pareil=0	10		
	V26. Evolution distance des lieux de pêche	Diminution=1	20	V28=20-1/30= 0,63	
	Augmentation=-1	1			
	Pareil=0	9			
V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	Oui=1	30			

<b>Indicateurs VIII.</b> <b>2 Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets</b>	V 28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	Non=0	<b>0</b>	<b>V29=30-0/30=1</b>	<b>Ind VIII= 1+0,38+0,19+0,86=0,60</b>
		Oui=1	<b>18</b>	<b>V30=18-8/26= 0,38</b>	
	V 29. Appréciations interventions COMFISH	Non=-1	<b>8</b>	<b>V31=10-4/31= 0 ,19</b>	
		Tbien=1	<b>10</b>		
		Sans effet=-1	<b>4</b>		
		Moyen=0	<b>17</b>		
	V30. Comparaison avec les autres projets	Meilleur=1	<b>26</b>	<b>V32=26-0/30= 0,86</b>	
		Moins bon=-1	<b>0</b>		
		Pareil=1	<b>4</b>		

### enne/dialaw

Indicateurs	Variable	Réponse et code	Effectif janvier 2018	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives/total)	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives/total)
<b>Indicateur I.</b> <b>Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	Grande=1	16	<b>V1=16-0/33= 0,48</b>	<b>Ind I= 0,48+0,02/2=0,25</b>
		Faible=-1	0		
		Moyen=0	17		
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	Elevée = 1	6	<b>V2=6-5/34= 0,02</b>	
		Faible = -1	5		
		Moyen = 0	23		
<b>Indicateur II.</b> <b>Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	Très bonne = 1	1	<b>V3=1-1/34=0</b>	<b>Ind II=0+0,80/2=0,40</b>
		Mauvaise = -1	1		
		Bonne = 0	32		
	V4. Découpage territorial du CLPA	Très pertinent = 1	29	<b>V4=29-1/35= 0,80</b>	
		Pas pertinent = -1	1		
		Peu pertinent = 0	5		
<b>Indicateur III.</b> <b>Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenu de réunions du CLPA	Régulière = 1	32	<b>V5=32-0/33= 0,96</b>	<b>Ind III= 0,96+0,17-0,06+0,85-0,15-0,06+0,09-0,24-0,18/9=0,15</b>
		Pas de réunions =-1	0		
		Irrégulière = 0	1		
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	Très satisfaisante = 1	6	<b>V6=6-0/35= 0,17</b>	
		Insuffisant = -1	0		
		Peu satisfaisant = 0	29		
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	Forte = 1	5	<b>V7=5-7/33= - 0,06</b>	
		Faible = -1	7		
		Moyen = 0	21		
	V8. Communication du CLPA	Bonne = 1	32	<b>V8=32-2/35= 0,85</b>	
		Mauvaise = -1	2		
		Moyen = 0	1		
	V9. Mécanismes de financement du CLPA	Oui = 1	14	<b>V9=14-19/33= - 0,15</b>	
		Non = -1	19		
V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	Forte = 1	5	<b>V10=5-7/33= - 0,06</b>		
	Faible = -1	7			
	Moyen = 0	21			

	V11. Relations entre le CLPA et la DMP	Bonne=1	3	V11=3-0/33= 0,09	
		Mauvaise=-1	0		
		Moyenne=0	30		
	V12 Relation entre le CLP et la commune	Bonne=1	0	V12=0-8/33= -0,24	
		Mauvaise=-1	8		
		Moyenne=0	25		
	V13 Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	Bonne=1	1	V13= 1-6/27= - 0,18	
		Mauvaise=-1	6		
		Moyenne=0	20		
<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V14. Immatriculation et licences de pêche	Forte adhésion = 1	25	V14= 25-1/35= 0,68	<b>Ind IV = 0,68+0,16+0,70+0,94+0,28-0,73- 0,20/7= 0,26</b>
		Faible adhésion = -1	1		
		Moyen = 0	9		
	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.	Fort = 1	7	V17=7-2/30= 0,16	
		Faible = -1	2		
		Moyen = 0	21		
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson	Bon = 1	24	V18=24-0/34= 0,70	
		Faible = -1	0		
		Moyen = 0	10		
	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	Oui = 1	33	V19= 33-1/34= 0,94	
		Non = -1	1		
	V18. Pertinence mesures de gestion	Pertinent=1	11	V20= 11-1/35= 0,28	
		Pas pertinent=-1	1		
		Peu pertinent=0	23		
	V19. Niveau d'application des mesures	Elevé=1	1	V21=1-26/34= - 0,73	
		Faible=-1	26		
		Moyen=0	7		
	V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	Elevé-1	6	V22=6-13/35= - 0,20	
		Faible=-1	13		
		Moyen=0	16		
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	Elevé-1	24	V23=24-2/34= 0,58	<b>Ind VI= 0,58+1/2= 0,79</b>
		Faible=-1	2		
		Moyen=0	8		
V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	Oui=1	31	V24=31-0/34= 1		
	Non=-1	0			
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V23. Evolution abondance des principales espèces	Nette amélioration=1	1	V25=1-15/35= - 0,40	<b>Ind VII= -0,40+0,97-0,43-0,81/4= -0,16</b>
		Pas d'amélioration=-1	15		
		Peu d'amélioration=0	19		
	V24. Evolution taille de principales espèces	Plus grande=1	34	V26=34-0/35= 0,97	
		Plus petite=-1	0		
		Pareil=0	1		
	V25. Evolution temps de sortie de pêche	Diminution=1	0	V27=0-13/30= - 0,43	
		Augmentation=-1	13		
		Pareil=0	17		
V26. Evolution distance des lieux de pêche	Diminution=1	0			

		Augmentation=-1	22	V28=0-22/27= - 0,81	
		Pareil=0	5		
<b>Indicateurs VIII. 2Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets</b>	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	Oui=1	21	V29=21-2/23= 0,82	<b>Ind VIII= 0,82+0,93+0,34+0,86/4= 0,73</b>
		Non=0	2		
	V28.Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	Oui=1	28	V30=28-1/29= 0,93	
		Non=-1	1		
	V29. Appréciations interventions COMFISH	Tbien=1	10	V31=10-0/29=0,34	
		Sans effet=-1	0		
		Moyen=0	19		
	V30. Comparaison avec les autres projets	Meilleur=1	26	V32=26-0/30= 0,86	
Moins bon=-1		0			
Pareil=1		4			

### Ziguinchor

Indicateurs	Variable	Réponse et code	Effectif janvier 2018	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives/total)	Calcul variable (réponses positives - réponses négatives/total)
<b>Indicateur I. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA</b>	V1. Pouvoirs, rôles et responsabilités du CLPA dans la gouvernance locale des pêcheries	Grande=1	8	V1=8-3/29= 0,17	<b>Indi I= 0,17+0/2= 0,08</b>
		Faible=-1	3		
		Moyen=0	18		
	V2. Autonomie des pêcheurs en matière de prise de décision et d'autorégulation	Elevée = 1	3	V2=3-3/29= 0	
		Faible = -1	3		
	Moyen = 0	23			
<b>Indicateur II. Structuration du CLPA</b>	V3. Structuration du CLPA	Très bonne = 1	13	V3=13-1/28= 0,42	<b>Indi II= 0,42+0,55/2= 0,48</b>
		Mauvaise = -1	1		
		Bonne = 0	14		
	V4. Découpage territorial du CLPA	Très pertinent = 1	16	V4= 16-1/27= 0,55	
		Pas pertinent = -1	1		
	Peu pertinent = 0	10			
<b>Indicateur III. Fonctionnement du CLPA</b>	V5. Tenue de réunions du CLPA	Régulière = 1	18	V5=18-0/24= 0,75	<b>Indi III= 0,75+0,26-0,81+0,62+1-0,40+0,80-0,11+0,52/9= 0,29</b>
		Pas de réunions =-1	0		
		Irrégulière = 0	6		
	V6. Rôles et responsabilités des membres de l'ICC	Très satisfaisante = 1	9	V6= 9-2/26= 0,26	
		Insuffisant = -1	2		
		Peu satisfaisant = 0	15		
	V7. Capacités du CLPA à coordonner la planification et la gestion des pêcheries	Forte = 1	0	V7=0-18-/22= -0,81	
		Faible = -1	18		
		Moyen = 0	4		
	V8. Communication du CLPA	Bonne = 1	24	V8=24-4/32= 0,62	
		Mauvaise = -1	4		
Moyen = 0		4			
V9. Mécanismes de financement du CLPA	Oui = 1	24	V9=24-0/24=1		
	Non = -1	0			
	Forte = 1	0			

	V10. Participation des femmes et prise en charge de leurs préoccupations par le CLPA	Faible = -1	9	<b>V10=0-9/22= - 0,40</b>	
		Moyen = 0	13		
		Bonne=1	21		
	V11. Relations entre le CLPA et la DMP	Mauvaise=-1	0	<b>V11= 21-0=26= 0,80</b>	
		Moyenne=0	5		
		Bonne=1	0		
	V12. Relation entre le CLP et la commune	Mauvaise=-1	3	<b>V12=0-3/26= - 0,11</b>	
		Moyenne=0	23		
		Bonne=1	12		
	V13. Relation entre le CLPA et l'autorité administrative	Mauvaise=-1	0	<b>V13=12-0-/23= 0,52</b>	
		Moyenne=0	11		
		Bonne=1	12		
<b>Indicateur IV. Mesures et modalités de gestion et de régulation de l'accès aux ressources marines et côtières</b>	V14. Immatriculation et licences de pêche	Forte adhésion = 1	4	<b>V14=4-0/35= 0,11</b>	<b>Ind IV= 0,11+0,38+0,44+0,91+0,75-0,16-0,54/7= 0,27</b>
		Faible adhésion = -1	0		
		Moyen = 0	31		
	V15. Participation et engagement dans la cogestion des partenaires du CLPA.	Fort = 1	8	<b>V17=8-0/21= 0,38</b>	
		Faible = -1	0		
		Moyen = 0	13		
	V16. Niveau de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche, de transformation du poisson	Bon = 1	18	<b>V18=18-5/29= 0,44</b>	
		Faible = -1	5		
		Moyen = 0	6		
	V17. Initiatives et modalités d'accès et de contrôle des ressources halieutiques	Oui = 1	32	<b>V19=32-0/35= 0,91</b>	
		Non = -1	0		
		Pertinent=1	10		
	V18. Pertinence mesures de gestion	Pas pertinent=-1	1	<b>V20=10-1/12= 0,75</b>	
		Peu pertinent=0	1		
		Elevé=1	0		
	V19. Niveau d'application des mesures	Faible=-1	2	<b>V21=0-2/12= - 0,16</b>	
		Moyen=0	10		
		Elevé-1	0		
V20. Niveau d'éradication des pratiques négatives	Faible=-1	13	<b>V22=0-13/24= - 0,54</b>		
	Moyen=0	11			
	Elevé-1	19			
<b>Indicateur VI. Niveau de conscience des changements climatiques</b>	V21. Niveau de prise de conscience du changement climatique sur les pêcheries et les communautés côtières	Faible=-1	3	<b>V23=19-3/35= 0,45</b>	<b>Ind VI= 0,45+0,92/2= 0,69</b>
		Moyen=0	13		
		Oui=1	26		
V22. Mesures prises en termes d'adaptation au changement climatique	Non=-1	1	<b>V24=26-1/27= 0,92</b>		
	Nette amélioration=1	0			
	Pas d'amélioration=-1	1			
<b>Indicateur VII. Effort de pêche</b>	V23. Evolution abondance des principales espèces	Peu d'amélioration=0	13	<b>V25=0-1/14= - 0,07</b>	<b>Ind VII= -0,07-1+0+0/4= -0,26</b>
		Plus grande=1	0		
		Plus petite=-1	3		
	V24. Evolution taille de principales espèces	Pareil=0	0	<b>V26=0-3/3= - 1</b>	
		Plus grande=1	0		
		Pareil=0	0		

	V25. Evolution temps de sortie de pêche	Diminution=1	0	V27=0-0/2=0		
		Augmentation=-1	0			
		Pareil=0	2			
	V26. Evolution distance des lieux de pêche	Diminution=1	0	V28=0-0/2=0		
		Augmentation=-1	0			
		Pareil=0	2			
<b>Indicateurs VIII.</b> <b>2Niveau de connaissance du projet et appréciations de ces actions par rapport aux autres projets</b>	V27. Connaissance du projet USAID/COMFISH et COMFISH Plus	Oui=1	24	V29=24-2/26= 0,84		
		Non=0	2			
	V 28. Impacts actions COMFISH sur l'amélioration de la gestion des ressources	Oui=1	20	V30=20-0/34= 0,58		
		Non=0	0			
	V 29. Appréciations interventions COMFISH	Tbien=1	14	V31=14-1/23= 0,56		
		Sans effet=-1	1			
		Moyen=0	8			
	V30. Comparaison avec les autres projets	Meilleur=1	22	V32=22-1/23=0,91		
		Moins bon=-1	1			
		Pareil=1	0			
						<b>Ind VIII=</b> <b>0,84+0,58+0,56+0,91/4=</b> <b>0,72</b>